

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent

De la Renaissance aux Lumières

chapitre 9. Le déficit : fatalité, mythe ou mauvaise gestion ?



ISBN : 979-10-231-3756-9



Stimulé par la lecture de travaux récents, nous avons repris notre réflexion sur les rapports difficiles des Habsbourg d’Autriche à l’argent. Dès sa création en 1526, la Monarchie autrichienne (Autriche, Hongrie, Bohême) fut en effet confrontée à des dépenses militaires disproportionnées à ses ressources (le produit des douanes et des mines). Très vite, elle a su s’adapter en développant une fiscalité modérée et contrôlée par les diètes provinciales, mais

aussi en créant des institutions centrales (la Chambre des Comptes de Vienne) qui permettent à l’historien d’avoir des lueurs sur un système si complexe, qu’il a trop souvent découragé la recherche. Par la suite, les Habsbourg ont trouvé des aides chez leurs vassaux allemands ou leurs alliés – le dernier généreux donateur n’étant autre que Louis XV qui versa 100 millions de Livres tournois à Marie-Thérèse au cours de la guerre de Sept Ans. Ils ont eu également recours au crédit que leur fournirent banquiers juifs et grands propriétaires fonciers autrichiens. Bref, malgré des moments difficiles, ils furent capables de défendre la Hongrie face au péril turc et d’entretenir une armée de qualité dont les effectifs décuplèrent entre les traités de Westphalie et les débuts de la Révolution française, tout en faisant de Vienne une des capitales européennes de la musique et des beaux-arts.

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière les côtés positifs des finances autrichiennes plutôt que d’insister exagérément sur certains travers, propres d’ailleurs aux finances d’Ancien Régime en Europe, les difficultés de trésorerie ou les inégalités fiscales frappant certaines provinces (la Basse-Autriche ou la Bohême) et certains contribuables (les exploitants agricoles). Le bilan nous semble plutôt positif puisqu’en trois siècles – de la création de la Monarchie autrichienne en 1526 à la mort de Joseph II en 1790 –, les ressources de l’État ont été multipliées par vingt, la dette publique contenue dans des limites raisonnables tout en décuplant les effectifs de l’armée permanente. Néanmoins la structure politique de la Monarchie autrichienne, qui ne fut jamais une monarchie absolue, n’a pas permis, même à Joseph II, de faire des réformes fiscales profondes, les aristocraties locales ayant eu jusqu’au bout le moyen de défendre leurs intérêts économiques.

Bien entendu, cet ouvrage n’est qu’un essai car l’étude détaillée en continu de toutes les ressources, de toutes les dépenses dans un système largement décentralisé et riche en documentation, excédait à la fois les capacités d’un seul auteur et la patience du lecteur.

Illustrations : Avers et revers d’un thaler à l’effigie de l’empereur Rodolphe II. Collection privée.

ISBN 978-2-84050-872-4

9 782840 508724

SODIS
F386722

24 €

LES HABSBOURG ET L'ARGENT

collection dirigée par Dominique Barjot & Lucien Bély

Dernières parutions

- Le Prince et la République.*
Historiographie, pouvoirs et société
dans la Florence des Médicis au XVII^e siècle
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies*
et des comportements.
En hommage à Jean-Pierre Bardet
Jean-Pierre Poussou
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX^e siècle*
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques*
d'une allégorie morale à la Renaissance
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes*
dans la France des Lumières
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.*
Histoire d'un marché
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil,*
une histoire de centraliens
Dominique Barjot
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?*
Familles, marchés et patrimoines
dans la région de Vernon (1750-1830)
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?*
L'incidence du protectionnisme sur
l'industrie en Europe (1870-1914)
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde*
guerre mondiale au Plan Calcul.
L'émergence d'une science
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.*
Les paysages anglais à l'ère industrielle
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.*
Les centraliens et l'industrie
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,
Annie Champion (dir.)
- La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*
Laurent Veyssière & Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?*
Les parlementaires dans la diplomatie
anglaise (1660-1702)
Stéphane Jettot
- « *C'est moy que je peins* ». *Figures de soi*
à l'automne de la Renaissance
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la Gloire. Le maréchal de*
Bassompierre mémorialiste (1579-1646)
Mathieu Lemoine
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père*
& fils. Réseaux du négoce et révolutions
commerciales (1720-1878)
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent.*
De la Renaissance aux Lumières
Jean Bérenger
- Frontières religieuses*
dans le monde moderne
Francisco Bethencourt
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie. Arts et*
pratiques du réemploi (XIV^e-XIV^e siècle)
Caroline Callard, Élisabeth
Crouzet-Pavan & Alain Tallon (dir.)

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent
de la Renaissance aux Lumières



Ouvrage publié avec le concours de l'Institut de recherche sur les civilisations
de l'Occident moderne (IRCOM) et du Centre Roland Mousnier (UMR 8596)
de l'université Paris-Sorbonne

Sorbonne Université Presses est un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Sorbonne Université Presses, 2023

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014
ISBN de la version papier : 978-2-84050-872-4

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

LE DÉFICIT : FATALITÉ, MYTHE OU MAUVAISE GESTION ?

L'examen du budget (ou de ce qui en tient lieu) nous oblige à constater le fréquent déséquilibre entre les dépenses et les recettes, ce qu'on appelle pudiquement l'impasse ou, plus crûment, le déficit budgétaire. Trois approches différentes nous conduisent à la même constatation ; qu'il s'agisse du sentiment des contemporains, des préoccupations de la Conférence ou bien de la comparaison de la courbe des dépenses avec le courbe des recettes : les finances de la Monarchie connaissent un déficit chronique ou plus brutalement encore la Cour de Vienne manque d'argent et n'a pas les moyens de sa politique. C'est pourquoi, après avoir tenté d'apprécier l'ampleur du phénomène, il nous faudra tenter de l'expliquer.

UN FAIT BRUT : L'IMPASSE BUDGÉTAIRE**Les témoignages des contemporains**

Les sources externes ont longtemps étayé l'opinion que l'empereur était un miséreux, qu'il fallait perpétuellement secourir et les ambassadeurs vénitiens insistaient sur ce fait. En 1699 Carlo Ruzini, un des négociateurs de la paix de Karlowitz, écrivait :

Comme les recettes sont néanmoins inférieures aux besoins, les inconvénients, les ennuis s'accroissent de partout. Le poids des dettes contractées pour nourrir le feu de si longues guerres ne peut être que trop grand¹.

Cette réflexion abondait dans le sens des bureaux des Affaires étrangères : « à quelque degré de puissance que l'empereur soit parvenu par les grandes acquisitions qu'il a faites, l'on n'ignore pas que nonobstant les secours qu'il a eus de plusieurs princes du dedans et du dehors de l'Empire, les dépenses de la guerre ont mis un grand dérangement dans ses finances »². Le premier commis poursuivait sa réflexion en étudiant la situation au début du XVIII^e siècle : les annexions faites au traité de Rastadt n'ont apporté aucun soulagement véritable

1 J. Fiedler (éd.), *Relationen, der Botschafter Venedigs in Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., t. 27, p. 408.

2 Instruction pour le duc de Richelieu, nommé ambassadeur de France à Vienne, le 28 mars 1725, Albert Sorel (éd.), *Recueil des Instructions aux Ambassadeurs & ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, Paris, F. Alcan, 1884, t. 1, Autriche, p. 208.

aux finances de l'empereur, qui a bien de la peine à entretenir les garnisons de ce vaste empire.

L'opinion des contemporains a été reprise par l'historiographie autrichienne du siècle dernier. A. F. Pribram insistait sur le fait que « le manque d'argent était, ailleurs, temporaire, alors qu'il était permanent en Autriche »³. Il expliquait ce phénomène par la faiblesse économique de la Monarchie qui n'avait à sa disposition ni les mines d'Amérique, ni la richesse du sol français, ni l'empire commercial des Puissances maritimes.

Plus que tout autre, Léopold I^{er} était conscient de cette difficulté majeure et c'est un véritable cri d'angoisse qu'il laissa échapper, en décembre 1689, dans une lettre à son confident le père Marco d'Aviano, au moment où il allait devoir affronter la guerre sur deux fronts, alors que l'impasse pour la campagne de 1690 s'élevait à plus de 3 millions de florins⁴.

L'approche quantitative

Tableau donnant l'évaluation de l'impasse en florins rhénans de 1650 à 1715⁵

Année	Dépenses civiles	Dépenses militaires	Dépenses totales	Recettes	Impasse ou excédent	%
1650	1 366 151					
1655	1 667 814	2 355 840	4 023 454	5 276 910	néant	néant
1660	1 600 000	2 355 840	3 955 840	3 966 429	néant	néant
1661	1 600 000	3 627 176	5 227 176	4 303 929	923 247	17 %
1665	1 768 140	1 200 000	2 968 140	3 598 140	néant	néant
1670	1 406 689	1 375 440	2 782 129	2 432 863	349 266	12 %
1674	1 400 000	5 592 618	6 992 618	6 962 869	29 749	0,5 %
1675	2 012 786	6 995 917	9 008 703	7 253 056	1 755 647	19 %
1680	1 541 632	3 863 243	5 404 925	6 686 856	néant	néant
1682	1 500 000	5 863 243	7 363 243	6 798 750	564 493	7,5 %
1683	1 500 000	4 938 873	6 438 873	6 422 598	néant	néant
1684	1 500 000	7 900 000	9 400 000	7 498 750	1 901 250	20 %
1685	2 200 000	12 600 000	14 800 000	7 598 000	7 301 250	49 %
1690	2 402 770	12 000 000	14 402 770	10 503 536	3 899 234	27 %
1691	1 800 000	10 740 920	12 540 920	10 303 336	2 237 384	17,5 %
1693	1 800 000	16 272 140	18 072 140	11 768 930	6 273 790	34,5 %
1695	1 815 201	22 722 819	24 538 020	14 581 320	9 956 700	40 %
1698	2 200 000	14 185 000	16 385 000	14 710 930	1 674 070	10 %

3 A. F. Pribram, *Das Böhmisches Commerzcollegium*, op. cit., introduction, p. 7.

4 Lettre de l'empereur au père Marco d'Aviano, Augsburg, 23 décembre 1689, O. Klopp (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano*, op. cit., p. 191. L'écho officiel et chiffré se trouve dans la proposition rédigée à Augsburg, le 2 janvier 1690, et destinée à la diète de Basse-Autriche ; les dépenses s'élèveront à 12 millions de florins en 1690, NÖLA, Vienne, *Landtagshandlungen*, carton 52, liasse 1690.

5 Jean Bérenger, « À propos d'un ouvrage récent : les finances de l'Autriche à l'époque baroque (1650-1740) », *Histoires, économies, sociétés*, 1982, p. 228. À partir de 1704, il s'agit d'évaluations de B. Holl.

Année	Dépenses civiles	Dépenses militaires	Dépenses totales	Recettes	Impasse ou excédent	%
1699	4 521 549	8 050 000	12 621 549	16 460 850	néant	néant
1704	2 200 000	32 200 000	34 400 000	25 900 000	8 500 000	24,75 %
1705	2 200 000	25 000 000	27 200 000	?		
1706	2 200 000	28 200 000	30 400 000	?	?	
1707	2 200 000	26 500 000	28 700 000	22 200 000	6 500 000	22,5 %
1709	2 200 000	24 500 000	26 800 000	18 300 000	8 500 000	32 %
1711	2 200 000	23 000 000	25 500 000	18 000 000	7 500 000	29,5 %
1712	2 200 000	18 000 000	20 200 000	15 200 000	5 000 000	25 %
1713	2 200 000	?	?	?	9 000 000	
1714	2 200 000	25 000 000	27 400 000	18 400 000	9 000 000	32 %
1715	2 200 000	17 700 000	19 900 000	?		
1726				20 500 000		
1732				28 566 000		
1781	28 %	51 %	65 000 000	65 800 000	800 000	+
1782	28 %	51 %			4 500 000	+
1785		30 000 000	85 000 000	88 000 000	3 000 000	+
1788				87 500 000		
1789			120			
1790	21 %	61 %				

L'impasse (en florins rhénans) apparaît encore plus nettement que dans les témoignages des étrangers ou les procès-verbaux de la Conférence secrète. S'il s'agissait d'un particulier, on dirait que l'empereur vivait au-dessus de ses moyens, que la dépense, essentiellement la dépense militaire, a excédé la recette et que les progrès de cette dernière, voire les économies draconiennes pratiquées avec application, n'ont rien changé à ce déséquilibre fondamental. Si l'empereur faisait la guerre, il devait faire face à une impasse et seule une politique de paix lui procurait quelque soulagement.

L'automne ramenait régulièrement la discussion des prévisions budgétaires. devant la Conférence secrète, car l'exercice financier pour le Conseil de la Guerre et l'armée commençait au 1^{er} novembre. Il fallait répartir la charge des quartiers d'hiver entre les différents pays, mettre les régiments en subsistance dans un endroit précis et panser les plaies de la campagne précédente. La séance de la Conférence du 14 septembre 1691 avait pour but de combler le déficit de trois millions de florins, prévu pour l'exercice 1692⁶ ; il s'agissait, bien entendu, du budget militaire. Dans son allocution d'introduction, le prince Dietrichstein, qui présidait, rappelait qu'il ne fallait pas trop compter sur les économies et qu'il vaudrait mieux trouver des ressources nouvelles. Qu'il n'était pas question de faire des économies parce qu'on ne connaissait pas l'état des régiments et qu'on ne savait pas ce que Sa Majesté déciderait quant à la réduction des effectifs et des généraux ; que l'on raisonnait comme si les troupes de Savoie et d'Allemagne

6 Procès-verbal, HHStA Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, carton 5/35, n° 94.103.

pouvaient se débrouiller toutes seules. Qu'en ce qui concernait le déficit, il faudrait se réunir en présence du chancelier de Bohême et en conclusion « que l'on avait battu aujourd'hui de la paille vide »⁷.

Les conclusions désabusées du Grand maître n'en sont pas moins empreintes de bon sens : la Conférence a tenu une séance pour rien, car elle n'a pris que des mesures de détail, les véritables économies ont été rejetées et les réductions d'effectifs renvoyées à plus tard. Bref les ministres donnent l'impression d'avoir discuté longtemps pour rien. Semblables séances, qui se reproduisaient chaque automne, aboutissaient rarement à des décisions spectaculaires.

Les procès-verbaux de certaines conférences ont été conservés de sorte qu'il nous est possible de jalonner son histoire. En 1675, après la répartition des contingents militaires qui n'avaient pas été augmentés par rapport à l'année précédente, la Conférence constatait une « impasse » de 3 773 289 florins, alors que le contingent militaire des Pays héréditaires et de la Hongrie était de 3 600 628 florins⁸. En octobre 1682, alors que le péril turc est imminent, la Conférence constate, sur rapport du Conseil de la Guerre, que l'armée s'élève à 63 380 hommes, la Chambre estime la dépense à 4 029 138 florins, auxquels il faut ajouter pour l'entretien des garnisons et de l'artillerie 909 135 florins, soit au total 4 938 873 florins. En face, puisque les recettes théoriques n'excédaient pas 3 650 000 florins, le trou était donc de 1 288 873 florins, les dépenses excédant les recettes de 34 %. La Chambre des Comptes, avec l'accord du Conseil de la Guerre, a estimé que les dépenses militaires pouvaient être réduites à 3 678 856 florins. Mais l'estimation des recettes était beaucoup trop optimiste, parce que les diètes n'avaient accordé que 3 420 000 florins pour l'année 1682, dont il fallait encore déduire 230 000 florins, de sorte que le président de la Chambre s'attendait à une impasse de 503 176 florins, limitée certes, mais qui n'en représentait pas moins 15 % des recettes attendues. Voilà pourquoi le président de la Chambre a proposé de lever « l'impôt turc », qui sera un moyen d'associer à la lutte contre les Ottomans les Ordres privilégiés et d'une manière générale tous les possédants.

Pour une fois le ton était énergique et la détermination du gouvernement était claire, parce que cet « impôt turc », dont dépendait le salut public, échappait à la compétence des diètes et relevait de l'autorité absolue de l'empereur, qui le

7 Le comte Kinsky était absent ce jour-là.

8 Encore fallait-il déduire de ces 3 600 628 florins les 270 000 florins fournis par la Silésie et les 108 000 donnés par la Moravie. Ces anticipations seraient automatiquement déduites du contingent de chaque pays. Demandes (*Landtagspostulata*) établies par la Chambre des Comptes et transmis à la Chancellerie de Bohême, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 351, 20 octobre 1675.

décidait seul, *Regia auctotitate*⁹. En raison même de l'ampleur du péril, l'empereur voyait brusquement croître son autorité. Des économies draconiennes étaient associées à la création de l'impôt « extraordinaire » et correspondaient aux vœux du nouveau président de la Chambre, Abele, qui croyait beaucoup à la vertu des compressions budgétaires. La victoire du Kahlenberg ne marqua pas la fin des difficultés financières, bien au contraire, parce que la reconquête de la Hongrie, une fois le péril turc écarté, posa en permanence le problème de l'équilibre budgétaire.

En 1684, Abele proposa de réduire l'impasse en faisant des économies sur le dos des soldats, auxquels on défalquerait 8 kreutzers par jour pour les vivres fournis, c'est-à-dire les 4 florins de solde mensuelle. L'armée coûtait alors 12 600 000 florins et il fallait trouver une solution¹⁰.

En 1685, le président Ursini Rosenberg fut confronté à un déficit de plus de 2 millions de florins. L'essentiel des dépenses supplémentaires était constitué par le recrutement et la remonte de 28 régiments de cavalerie, ce qui à raison de 40 000 florins chacun représentait 1 120 000 florins, à quoi il fallait ajouter le complément de recrues pour 23 régiments d'infanterie (193 200 florins au total) et l'entretien des contingents bavarois et hanovriens (825 000 florins). Parce qu'il était difficile de réduire ces dépenses si l'armée impériale voulait faire bonne figure au cours de la campagne d'été, le nouveau président eut recours à deux mesures, également insuffisantes : la vente d'éléments du domaine en Bohême (des villages situés dans le comté de Glatz) et la demande de contributions supplémentaires¹¹, au total un million de florins. Comme ces mesures ne couvraient même pas le déficit à 50 %, il restait, dans l'hypothèse la plus favorable, une impasse de 1 515 000 florins pour un total de dépenses de 3 694 512 florins¹².

À l'automne 1689, la préparation du budget militaire de 1690 plaça la conférence devant une impasse de l'ordre de 3 millions de florins, qui serait quelque peu réduite si l'on tenait compte de la contribution hongroise, puisque les Pays héréditaires fourniraient au maximum 7515 000 florins. C'est pourquoi la Chambre des Comptes proposait de réduire les soldes pour

- 9 Rapport du 17 octobre 1682, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, carton 7/33, f° 47-48. À ce moment Abele songeait surtout à mettre un impôt de 4 rixdales par *Pfund Gült* en Basse-Autriche.
- 10 Conférences des 5 et 7 septembre 1684, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, carton 6/29.
- 11 HKA Vienne, *Verschiedene Vorschliige*, fasc. 9, f° 527, *Raittung des Königlichen Ober Steueramts*, Prague, 10 juillet 1686. Quant à la Basse-Autriche, elle accorde une anticipation de 50 000 florins, le 15 janvier 1685, mais les dévastations de l'été 1683 ne lui permettaient guère d'effort supplémentaire.
- 12 Conférence du 11 janvier 1685, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, carton 6310, f° 16-17. Étaient présents : le prince Dietrichstein qui présidait, l'évêque de Vienne, le comte Rosenberg, le chancelier d'Autriche Strattmann, et le secrétaire d'État Mayer.

économiser 1,5 million de florins¹³. Une discussion animée suivit la lecture de ce rapport et le comte Starhemberg rappela à ses collègues que le soldat impérial était le plus mal payé de toute l'Europe, mais qu'en revanche l'armée impériale avait beaucoup trop de généraux¹⁴. En fait, la séance se ramena à un affrontement entre le Conseil de la Guerre, qui défendait les intérêts des soldats et la Chambre des Comptes qui, faute de pouvoir augmenter les recettes ou orienter radicalement la politique générale, devait se contenter d'économies sur les crédits de fonctionnement.

En 1690, le même problème se posa à nouveau, lorsqu'il s'agit de préparer le budget militaire de 1691. Le commissariat général demandait près de 14 millions de florins et la Chambre des Comptes proposa 3 211 339 florins d'économies en réduisant d'un demi-florin la solde mensuelle, en diminuant de moitié les frais d'état-major général. Quand on sait l'accueil qui fut réservé à la capitation la même année, on comprend qu'il ne restait que cette solution pour réduire l'impasse.

388

En 1693, la Conférence fut placée devant les mêmes difficultés que pour l'exercice 1694. Le problème s'était aggravé du fait de la dévaluation de 1693 et de la hausse des prix qui s'ensuivit¹⁵. En janvier 1695, l'impasse était de l'ordre de 40 %, et se montait à 8 141 499 florins. Or, les impôts ne pouvaient couvrir au maximum que la moitié des dépenses militaires ; en y ajoutant les revenus des *cameralia* et des anticipations, la Chambre pensait pouvoir atteindre 14,5 millions de florins, mais ces prévisions étaient elles-mêmes fort optimistes¹⁶. La situation devenait donc sérieuse et la charge financière quasi intolérable. Paradoxalement la tension se relâcha vers la fin de la période, dans la mesure où les recettes se maintinrent à un haut niveau, tandis que la guerre cessait en Europe occidentale à partir de 1697, lorsque les plénipotentiaires impériaux acceptèrent à Ryswick les termes d'une paix de compromis.

En 1698, les dépenses prévues pour la campagne s'élevaient tout de même à 14 185 000 florins. L'équilibre pouvait être atteint à condition que les Hongrois

13 Conférence du 26 septembre 1689, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, carton 7/33, f° 43-44.

14 *Ibid.* Étaient présents : le prince Dietrichstein, qui présidait, les comtes Stahremberg, président du Conseil de la Guerre, Königsegg, vice-chancelier d'Empire, Rosenberg, président de la Chambre, et Strattmann, chancelier d'Autriche.

15 Nous n'avons aucune indication précise sur le climat et nous ne savons pas si les pays autrichiens connurent une crise économique imputable au climat, comme ce fut le cas pour la France.

16 Conférence du 28 janvier 1695. Étaient présents : le prince Dietrichstein qui présidait, le comte Kinsky, chancelier de Bohême, le comte Windischgraets, vice-chancelier d'Empire, le baron Bucelleni, chancelier d'Autriche. Dépenses prévues, *Status æconomicobellicus* : 22 722 819 florins. Prévisions des recettes, d'après les *Postulata* avec *cameralia* et anticipations : 14 581 320 florins.

consentent à payer les 4 millions de contributions qui leur étaient demandés, mais les Ordres protestèrent énergiquement. D'autre part la Chambre des Comptes faisait remarquer que la fiscalité ne pourrait être maintenue longtemps à ce niveau, alors que tous les *cameralia* étaient engagés pour obtenir des crédits¹⁷. Cet avertissement solennel de la part des techniciens appelait en fait une solution politique. Pourtant, malgré la paix de Karlowitz, l'empereur, après quelques hésitations, ne licencia pas ses troupes (on avait envisagé de « réformer » 50 000 hommes), contrairement à ce qui s'était passé en 1665 et en 1679. Cette politique était audacieuse, car la situation financière de l'empereur demeurait précaire et l'« impasse » était un phénomène constant, qui ne semblait pas trop inquiéter la Chambre des Comptes.

La création de la puissance autrichienne a été en grande partie financée par les contributions des pays austro-bohèmes. Dans les années 1680, elles ne dépassaient pas les 3 millions de florins par an. En 1700, elles s'élevaient à 5 millions, pour dépasser les 8 millions en 1713. Si la pression fiscale a quelque peu diminué, après 1714, et si les contributions étaient inférieures à 7 millions de florins en 1720, le niveau des 8 millions fut retrouvé en 1735 et maintenu jusqu'en 1740. D'autres contributions vinrent de la Hongrie reconquise. On assiste à la croissance des revenus caméraux, qui étaient évalués à 3,5 millions de florins en 1705 par Starhemberg et qui approchaient les 10 millions de florins en 1740, la Hongrie fournissant alors 3,5 millions de taxes indirectes¹⁸.

Les résultats de la thèse¹⁹, que Brigitte Holl a consacrée à la gestion du président Starhemberg, annoncent le prodigieux redressement de la décennie 1720-1730. Un rapport du duc de Richelieu, ambassadeur de France à Vienne, montre que l'apogée de la courbe se situe en 1726. En 1705, les revenus étaient estimés à 12,5 millions de florins, en 1726, à 20,5 millions, en 1732, à la veille de la guerre de Succession de Pologne, à 28,5 millions. Les *cameralia* s'élevèrent alors à 21 millions, les contributions étant toujours bloquées à 8 millions comme pendant la guerre de la Succession d'Espagne. Mais en 1732, les revenus des *cameralia* sont retombés à 13 731 000 florins. Cette baisse des revenus ordinaires a été compensée par un relèvement des contributions,

17 Conférence du 16 avril 1698, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, carton 10/36. *Extract aus dellen Anno 1698 durch das ganze Jahr Gehaltenen Deputations Conferenzen*. Étaient présents : le cardinal Kollonich qui présidait, le comte Stahremberg, le chancelier d'Autriche Bucelleni, et le comte Max Bruner, assistés des secrétaires Mayer, Weber, Beier, et Palm.

18 F. von Mensi, *Geschichte der Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740*, *op. cit.*, tableau 3.1, cité par P.G.M. Dickson, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, *op. cit.*, t. 2, p. 4.

19 B. Holl, *Hofkammerpräsident Gundacker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, *op. cit.*

c'est-à-dire finalement par le produit de l'impôt direct pesant sur les paysans, qui passa alors de 8 à 14,8 millions de florins. Et le duc de Richelieu faisait alors remarquer de manière prophétique : « En un mot, tout cela serait bien dérangé par une guerre »²⁰.

En fait, l'augmentation des revenus des *cameralia* s'explique par une meilleure gestion (en 1672, la « Forêt viennoise » rapportait 8 600 florins et, en 1732, 74 000), par la levée des hypothèques qui pesaient sur les actifs du Domaine grâce à l'action bénéfique de la banque de la ville de Vienne et surtout par l'acquisition de provinces nouvelles (Banat de Temesvar, Transylvanie) : les douanes de Transylvanie rapportaient par exemple 700 000 florins par an en 1732.

390

Les finances de la guerre de la Succession d'Autriche sont particulièrement difficiles à élucider parce que le gouvernement n'a pas laissé de documentation méthodique sur les dépenses et les revenus. *L'Universalbanccalität*, qui était incapable de le faire, fut supprimée en 1745. Le baron Weisenhütten a tenté une enquête mais il a échoué, alors que la Chambre des Comptes ne l'a même pas commencée. Cette négligence était imputable au manque de documentation statistique concernant la population, le commerce extérieur ou les structures sociales. La conduite de la guerre dans les provinces centrales n'aurait coûté de 1741 à 1744 que 13 millions de florins par an. Pourtant la perte de la Silésie puis de la Bohême, en 1741-1742, réduisirent notablement le produit des contributions, qui fut pratiquement divisé par deux. En effet, elles tombèrent de 11 millions de florins en 1740, à 5,24 millions en 1741, et à 5,45 millions en 1742. En 1743, avec la reconquête de la Bohême, les contributions remontèrent à 8,8 millions de florins et, de 1744 à 1748, à plus de 9 millions de florins. Des impôts supplémentaires et des emprunts forcés portèrent à 22 millions le niveau annuel des ressources de l'armée. En 1747, on atteignit le niveau record de 28,9 millions de florins. Lorsqu'en 1749 le chancelier de Bohême observait que les « finances étaient ruinées », il ne faut pas oublier que les subsides anglais ont joué un rôle important, ce qu'a toujours montré la littérature historique. Ils auraient représenté 21 % du budget militaire de la Monarchie avec 30 millions de florins (29 980 000) sur un total des 144,5 millions de florins de recettes. 17,25 millions de florins furent versés entre 1745 et 1748, lorsque les hostilités se déplacèrent vers les Pays-Bas, après la pacification de l'Allemagne en 1745. La poursuite de la guerre obligea Marie-Thérèse à envoyer des fonds importants en Italie et aux Pays-Bas au détriment des Pays héréditaires. Finalement, le crédit ne fut pas une importante source de financement de la guerre de la succession

²⁰ AE Paris, *Mémoires & Documents Autriche*, t. 3, n° 239.

d'Autriche²¹. Les emprunts à l'étranger étaient peu nombreux et la Banque de la ville de Vienne était épuisée. Un aspect positif de cette faiblesse du crédit fut qu'à la signature de la paix, la Monarchie était peu endettée – les emprunts remboursables ne totalisant qu'un passif de 124 millions de florins.

Toutefois deux constatations s'imposent. D'une part, en valeur absolue, l'impasse a toujours été faible avant 1683, inférieure à un million de florins, sauf en 1675 au plus fort de la guerre de Hollande. En 1661 et en 1670, le déséquilibre a été provoqué par le réarmement et la mise sur pied d'une importante armée en Hongrie, la première fois pour intervenir en Transylvanie, la seconde fois pour mater la rébellion consécutive à la conjuration des Magnats. Même le réarmement des années 1681-1682 n'a pas entraîné de déséquilibre majeur, parce que la Chambre des Comptes a dégagé des ressources nouvelles. La valse des millions a véritablement commencé en 1684, pour cesser en 1699 avec la paix générale, après avoir atteint son point culminant en 1695 ; cette année-là l'impasse atteignait 10 millions, soit deux fois le budget total des années 1660. Le cas de l'année 1685 peut paraître aberrant. En fait, les dépenses ont augmenté beaucoup plus vite que les recettes et il a fallu un certain temps à la Chambre des Comptes pour rétablir un équilibre relatif. D'autre part, du point de vue des indices (rapport du montant de l'impasse à la masse des dépenses totales), l'impasse n'a rien d'extraordinaire, elle se situe autour de 20 %, sauf en 1685 et surtout dans la période 1693-1696 où elle atteignit 30 à 50 % des dépenses engagées. Notons seulement qu'il s'agit là de cas exceptionnels, de crises brèves. Beaucoup plus important, à notre avis, est le fait que l'impasse était généralement faible. Si l'on met en parallèle dépenses militaires et dépenses civiles, on constate que les dépenses civiles, dans lesquelles on inclut le service de la dette, ont toujours été modérées, mais en quelque façon incompressibles, se situant entre 1,5 million et 2 millions de florins, elles n'ont en rien contribué à gonfler l'impasse. Celle-ci dépendait essentiellement du budget militaire, c'est-à-dire finalement des options prises par l'empereur en politique étrangère. C'est pourquoi la politique générale avait tant d'importance pour l'équilibre du budget, les plus forts déséquilibres se produisant au moment où l'empereur était obligé de réarmer, les périodes d'équilibre se situant précisément au moment où l'empereur réduisait son armée.

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE SOUS JOSEPH II

21 P.G.M. Dickson, *Finances & government*, *op. cit.*, t. 2, p. 7.

Évaluation de l'impasse sous Joseph II (1780-1790)²²

année	Dépenses civiles	Dépenses militaires	Dépenses totales	Recettes	Impasse ou excédent	%
1781	28 %	51 %	65 000 000	65 800 000	800 000	+
1782	28 %	51 %			4 500 000	+
1785		30 000 000	85 000 000	88 000 000	3 000 000	+
1788				87 500 000		
1789			120 000 000		36 400 000	
1790	21 %	61 %	120 000 000			- 33 %

392

Rien n'a changé sous Joseph II, qui tenait tant à maintenir l'équilibre budgétaire : la valeur de l'impasse dépendait essentiellement du budget militaire, c'est-à-dire finalement des options prises par l'empereur en politique étrangère. Pour l'exercice 1781, les recettes s'élevaient, selon les *Centralen Rechnungsabschlüssen*, à 74,1 millions de florins, d'après le rectificatif à 69 millions de florins et, d'après Czoernig, à 65,8 millions de florins, tandis que les dépenses atteignaient respectivement 68, 69 ou 65 millions de florins. D'après Czoernig, le budget aurait donc connu un léger excédent (800 000 florins), mais tout dépend de la définition que l'on nomme à la rubrique « revenus nets ». Quoiqu'il en soit l'exercice 1781 inaugure une période d'équilibre budgétaire, avec une séparation de la dette publique du budget ordinaire.

D'après les *Centralen Rechnungsabschlüssen*, les principales recettes provenaient des contributions des diètes et des gabelles, puis de l'aide sur les boissons (*Trancksteuer*), des douanes et des revenus domaniaux. Cela représentait une notable évolution dans la structure des recettes : les impôts directs commençaient à céder la place aux impôts indirects. Les traitements des fonctionnaires représentaient 6 % du budget, la construction des fortifications 3 % et les dépenses de Cour seulement 2 % du budget de l'État. Cela représentait une notable évolution dans la structure des recettes : les impôts directs commençaient à céder la place aux impôts indirects. En 1781, les dépenses militaires représentaient encore 51 % du budget contre 28 % de dépenses civiles, alors que le reste du budget, soit 21 %, était absorbé par le service de la dette. Les premières années du règne de Joseph II ont donc marqué une nette amélioration du budget de l'État, puisque l'exercice 1782 montre même un excédent de 4,5 millions de florins. En 1785, l'excédent budgétaire était de 3 millions de florins. Les recettes s'élevèrent cette année-là à 88 millions de florins, alors que les dépenses ne dépassaient pas les 85 millions. Le principal poste demeurait néanmoins le budget militaire, avec 30 millions de florins pour l'armée et les fortifications, le service de la dette montait à 12 millions de florins,

²² Gustav Otruba, « Staatshaushalt und Staatsschuld unter Maria-Theresia und Joseph II. », *op. cit.*

6 millions de florins servaient à rembourser des emprunts, 6 autres millions de florins étaient utilisés pour les dépenses civiles et 1,5 million pour les dépenses de Cour.

Après cette date, les finances connurent à nouveau des difficultés à cause de la crise de l'ouverture de l'Escaut en 1785 et, surtout, à cause de la guerre turque de 1788-1790, qui aurait coûté 443 millions de florins au Trésor autrichien. Selon les *Centralen Rechnungsabschlüssen*, le budget ordinaire de 1790 aurait montré un excédent de recettes, supérieur à celui de 1785. Selon Czoernig, les recettes les plus élevées datent de 1788, avec 87,5 millions de florins, tandis que les dépenses les plus importantes se situent en 1789, avec 120 millions de florins et aussi le déficit le plus élevé, avec 36,4 millions de florins. Il est intéressant de noter que les impôts directs, stables en valeur absolue, avaient beaucoup diminué en valeur relative puisqu'ils ne représentaient plus qu'un quart des recettes (26,6% exactement) contre 36,5% pour les impôts indirects, le reste des recettes étant représenté par la vente des domaines, par les revenus croissant des mines et des ateliers monétaires et par l'émission de billets de banque (11 millions de florins). En 1790, il y avait déjà pour 28 millions de florins de *Bancozettel* en circulation et la dette de l'État avait dépassé les 500 millions de florins (514,5 millions de florins en 1795), ce qui représentait une dépense de plus de 20 millions de florins chaque année pour le règlement des intérêts des emprunts. Dans le budget de 1790, les dépenses civiles ne représentaient plus que 21% et les dépenses militaires 61%, tandis que 18% des recettes étaient consacrés au service de la dette publique. Le déficit atteignait cette année-là un tiers des revenus nets de l'État.

En réalité les impressions pessimistes proviennent du fait que la Chambre des Comptes, qui n'avait jamais d'argent comptant, se débattait sans cesse dans des difficultés de trésorerie, qui se firent particulièrement sentir pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, au moment où l'augmentation des effectifs se combinait avec la hausse brutale des prix et la dévaluation monétaire. Et si les dépenses augmentent beaucoup en valeur absolue, les Pays héréditaires connaissent alors une prospérité économique, qui rend supportable une pression fiscale accrue, car la reconquête de la Hongrie était une grande « entreprise » au sens économique du terme, qui rapporta de grands profits à certains capitalistes de la Monarchie et donna une impulsion nouvelle à la vie économique des Pays héréditaires. C'est pourquoi ceux-ci supportèrent en 1695 des charges que l'on n'eût même pas imaginées trente ans plus tôt. Le déficit relativement modéré est à la fois générateur d'inflation et stimulant de la vie économique ; il ne s'agit en aucun cas d'une situation ruineuse, qui aurait fait de l'empereur l'homme malade de l'Europe. Certes il devait faire preuve de modération, de prudence et l'on comprend son cri d'angoisse en 1689, au moment où il va franchir un nouveau palier et se lancer dans une entreprise

redoutée de tous les hommes d'État : la guerre sur deux fronts ; mais si sa situation financière était souvent délicate, elle n'était jamais catastrophique. Une fois ce point précisé, il convient d'expliquer pourquoi l'empereur n'a jamais pu couvrir la totalité de ses dépenses militaires.

L'EXPLICATION

Les dépenses excessives

394

Une constatation s'impose : l'empereur n'a équilibré son budget que lorsque les dépenses militaires étaient faibles ou couvertes par une aide étrangère. L'explication de ce phénomène est essentielle. Ou bien la faiblesse économique de la Monarchie était telle que l'empereur ne pouvait augmenter les ressources à proportion des dépenses. C'est la thèse classique, qui se dégage par exemple des doléances et remontrances des assemblées d'États. Ou bien le souverain, que l'historiographie classique qualifie volontiers d'absolu, n'avait pas l'autorité nécessaire pour augmenter les impôts et imposer les sujets conformément aux besoins de l'État. Nous allons donc cerner les limites de l'impasse avant d'étudier les raisons pour lesquelles l'empereur était incapable d'équilibrer son budget et voir si ce phénomène avait des causes économiques ou bien des causes politiques.

Les dépenses (civiles ou militaires) étaient souvent jugées excessives. Dans une maison en apparence mal tenue il vient toujours à l'idée de critiquer, en premier lieu, la nature et le volume des dépenses. Ce n'est pourtant pas sur ce point qu'il faut attaquer la Chambre des Comptes.

Les dépenses militaires n'étaient pas exagérées. Les soldes des officiers et des soldats étaient beaucoup plus modestes que celles des Brandebourgeois à la même époque, ce que les représentants du Conseil de la Guerre rappelaient dans les réunions de la Conférence. L'empereur a longtemps licencié soldats et cadres dès que la conjoncture politique le permettait. C'est donc moins sa politique militaire que sa politique générale qu'il convient de critiquer. Mais l'empereur ne pouvait pas pratiquer une politique de paix à tout prix, sans hypothéquer la sécurité de ses sujets et compromettre son honneur de Habsbourg et d'empereur. La diète de Bohême ne se gênait pas d'ailleurs pour critiquer implicitement cette politique ; plus par leur comportement que par des discours, que les textes n'ont guère conservés, les Ordres du royaume de Bohême n'ont cessé de désapprouver, même après 1620, la politique étrangère de l'empereur. En réalité le chef du Saint-Empire et le chef de la Maison d'Autriche avait des obligations qu'il lui était parfois difficile d'éluder, face à l'impérialisme ottoman, français ou prussien.

Les dépenses civiles étaient raisonnables et il ne faut pas se laisser impressionner par certaines critiques des contemporains qui reprochaient à l'empereur de gaspiller son argent au jeu ou dans des fêtes. Il s'agissait le plus souvent d'arguments imaginés par les diplomates pour justifier le refus d'aide qui leur était opposé par Léopold I^{er}. Ces pirouettes ne résistent pas à l'examen sérieux des dépenses civiles et en particulier de la part qu'avaient bâtiments et menus plaisirs dans le budget civil et encore moins dans le budget total de la Monarchie. Le seul luxe de Léopold I^{er} était la musique et s'il s'était livré à quelques dispendieuses folies, c'était dans l'euphorie de son premier mariage.

D'autres critiques portaient sur l'importance des gratifications accordées aux ministres et aux généraux. La modicité des traitements était compensée par de substantielles gratifications, que le conseiller Selb préconisait de remplacer par des présents honorifiques, par exemple en distribuant des emplois de chambellan à la clé d'or.

À la vérité, le volume de l'impasse était essentiellement fonction des options de politique générale que l'empereur croyait devoir prendre dans l'intérêt de sa Maison et de ses sujets. Or ceux qui déploraient l'état des finances de l'empereur ne ménageaient pas, en général, leurs critiques tantôt aux hommes qui les géraient, tantôt aux structures administratives ; parfois même ils s'en prenaient aux impôts, les jugeant bien faibles par rapport aux richesses du pays. D'autres observateurs, plus perspicaces, comme les diplomates italiens, critiquaient les privilèges exorbitants dévolus aux diètes, qui n'accordaient que parcimonieusement une aide financière à l'empereur.

La corruption

Maints observateurs n'ont pas trouvé de paroles assez dures pour qualifier le personnel dirigeant de la Monarchie qu'ils ont accusé de négligence, d'incompétence et surtout de corruption, qui a été sévèrement jugée par les contemporains et par la postérité. Si certains observateurs n'ont pas trouvé de paroles assez dures pour qualifier le personnel dirigeant de la Monarchie, d'autres ont suggéré d'utiliser les bonnes dispositions des conseillers de l'empereur, des dignitaires de la Cour ou de leurs secrétaires. Wignacour, envoyé de Mazarin en 1658, suggérait d'opérer un renversement des alliances en soudoyant les milieux dirigeants : « L'acquisition serait d'autant plus facile qu'il ne leur faudrait pas donner grand chose car les plus grandes pensions de deça (c'est-à-dire de la Cour d'Espagne) ne passent point en valeur les médiocres que donne Sa Majesté »²³. En 1665, dans la délicate affaire du rachat des duchés d'Oppeln et de Ratibor, Grémonville n'avait pas hésité à « faire

²³ Relation de l'entrée de l'empereur à Vienne, 10 octobre 1658, AE Paris, CP Autriche, vol. 17, f° 438.

l'offre d'un carrosse à la française à la femme du président des Finances »²⁴ parce que ce dernier pouvait, en trouvant l'argent nécessaire, aboutir à la conclusion de l'affaire. Or, le comte Georges Louis Sinzendorf passait à tort ou à raison pour un personnage malhonnête qui s'enrichissait aux dépens de son maître et de ses sujets. En 1698, Obrecht rappelait que si naguère c'était la routine de s'informer auprès des ministres de l'empereur par des présents on l'« avait assuré tout nouvellement que l'impératrice ne désapprouvait pas cette méthode et qu'on la pratiquait aussi à son égard »²⁵.

396

Le personnel subalterne des finances n'était pas toujours d'une honnêteté scrupuleuse, parce qu'il se distinguait mal du « traitant » et que maint capitaliste était associé à la puissance publique sans que la coupure soit nettement marquée. Les officiers des gabelles ont souvent abusé de la situation en Bohême au détriment de l'usager. Le principe consistait à se faire donner un pourboire pour donner du sel aux usagers qui venaient en chercher au grenier, de sorte que l'empereur ne perdait rien, tout au moins du point de vue financier. Bien entendu cette pratique était interdite par la législation, de sorte que la Chambre des Comptes adressa un blâme au grenetier de Mauthausen, Ambroise Dollmann parce que son employé Daniel Gottfried Reutter avait refusé de livrer du sel parce qu'on ne lui apportait pas de gratification en nature²⁶. Les dépositions jointes aux plaintes déposées auprès de l'inspection générale des aides et gabelles montrent que grenetier et employé s'entendaient comme larrons en foire. Dollmann refusa 3 fois de suite de livrer du sel à un domestique du comte Starhemberg, Mathias Schiessenperger ; la troisième fois il eut le front de lui reprocher de ne pas lui avoir seulement apporté une livre de saindoux depuis un an et en des termes qui blessaient l'honnêteté. La Chambre menaça le grenetier Dollmann de révocation au cas où de telles plaintes se renouvelleraient. Bien entendu l'affaire fut enterrée.

Bien plus graves étaient les malversations des officiers d'intendance, qui étaient chargés d'approvisionner les magasins militaires, les garnisons et les troupes en campagne. Jorger, vice-président de la Chambre, dans un mémoire du 30 janvier 1681, se déchaîne contre la mauvaise gestion de l'intendance générale en Hongrie²⁷. L'office d'intendant général en Hongrie qui dépendait de la Chambre et non du Conseil de la Guerre, avait été institué par Ferdinand III,

24 Grémonville à Lionne, Vienne, 28 mai 1665, AE Paris, CP Autriche, vol. 21, f° 169.

25 L'impératrice Eleonora de Palatinat-Neubourg, 3^e épouse de l'empereur Léopold. Selon Obrecht, elle aurait pris un ascendant croissant sur l'empereur vieillissant. *Mémoire de M. Obrecht*, 1698, AE Paris, CP Autriche, vol. 70, f° 113.

26 *Verweis An den Salzändler zue Mautthausen Ambrosium Dollman / Item An den Salz Einfüllschreiber alda Daniel Gottfried Reuter*, Vienne, 27 novembre 1665, SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/V, liasse Novembre.

27 Johann Q. Jörger, Rapport du 30 janvier 1681, HHStA, Vienne, ms. W.75, f° 21-30.

afin de surveiller les intendants installés dans les principales villes fortes. Il devait pourvoir au ravitaillement des Impériaux en Hongrie, en surveillant l'achat et le stockage des vivres. Il était aussi responsable de leur acheminement, en utilisant les charrois fournis gratuitement par la corvée. Dans l'instruction de juin 1670, il était autorisé à passer des marchés avec les fournisseurs²⁸. La même instruction a été donnée à Johann von Hochburg, le 16 octobre 1674²⁹, et à Ferdinand Hoffreich Plass von Mühleuthen, le 25 juin 1694³⁰. Ses subordonnés avaient les mêmes attributions dans leur secteur géographique et sous sa responsabilité³¹. Les officiers d'intendance étaient tenus de remettre à l'intendant général, comme à la Chambre des Comptes, un état détaillé de leurs recettes³², ce qui n'empêcha pas un scandale d'éclater, précisément avec ce même Härtl, officier d'intendance à Moson. Kollonich, alors président de la Chambre hongroise, eut des démêlés avec Härtl en 1675, mais ce dernier était soutenu par son beau-frère, Grégoire Mueller, employé dans les bureaux de la Chambre à Vienne. Jörger taxe Härtl de malhonnêteté et considère que l'intendance générale était complice, sans préciser les accusations³³. La chute de Sinzendorf n'a pas amélioré la situation, puisque l'intendance générale a fait adopter un marché portant sur 800 000 rations de pain où la ration qui aurait pu être payée 1 kreutzer a été comptée 1 kreutzer 1/3 de pfennig, soit environ 8,33 % plus cher³⁴. Et pourtant, Jörger rappelle que du temps du conseiller Radolt, l'intendance générale était si bien gérée qu'en 1648 ce dernier avait fait 73 737 florins d'économies. Il accuse d'ailleurs les principaux fournisseurs, les Magnats hongrois, de n'exécuter les contrats que de la manière qui convenait à leurs intérêts. La gestion de Radolt aurait constitué une brève et heureuse exception, puisque Ferdinand III avait voulu mettre un peu d'ordre à son avènement en 1637. Pour faire rendre gorge aux commissaires des guerres peu scrupuleux, il avait fait vérifier leurs comptes ou ceux de leurs héritiers s'ils étaient décédés. On laissera aux héritiers ce que leur père avait en entrant en charge et 4 000 florins de rentes supplémentaires, tandis que le reste sera restitué à la Chambre des Comptes³⁵.

28 Instruction pour l'intendant général adjoint en Autriche et en Hongrie, HKA Vienne, 10 juin 1670, *Gedenkbuch* 201.

29 HKA Vienne, *Gedenkbuch* 205.

30 HKA Vienne, *Gedenkbuch* 223.

31 Instruction pour l'intendant de Győr, Johann Niclassen von Hochburg, du 4 avril 1690, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 434.

32 Instruction du 3 avril 1669 pour Johann Leonhardt Härtl, intendant à Moson, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 428.

33 Johann Q. Jörger, Mémoire du 30 janvier 1681, HHStA, Vienne, ms. W.75, f° 22.

34 *Ibid.*

35 Relation de Zen & A. Contarini, 1637, *Relationen*, J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., t. 26, p 184.

Le personnel de la Chambre avait un comportement peu honnête vis-à-vis des garnisons de la Frontière militaire. Le soldat ne touchait pas la solde prévue sur le papier car, selon les responsables viennois, il y avait des retards d'un an ou deux dans le règlement de la solde³⁶. Les intéressés, qui se plaignaient de ne pas être payés, commettaient vols et exactions vis-à-vis des paysans de Hongrie royale, quand ils n'entreprenaient pas des raids dans les territoires occupés par les Turcs³⁷. En 1668, les garnisons ont protesté énergiquement parce qu'elles n'étaient presque jamais payées³⁸. Par exemple les sommes affectées au paiement des soldes de la frontière en Haute-Hongrie avaient été détournées de leur destination initiale de sorte que l'assemblée du comitat de Gomor a demandé que bon ordre fût mis à cet abus. Il y avait en réalité un malaise permanent parmi les troupes hongroises, ce qui explique pourquoi, 5 ans après, elles constituèrent les gros bataillons des Malcontents.

398

D'ailleurs, le dépouillement systématique des archives de la Chambre des Comptes montre que pour les années 1660 et 1667 il y avait une grande différence entre les sommes affectées à l'entretien de la frontière et les sommes effectivement versées. Les soldes en principe payées en billon (des quarts de florin ou pièces de 15 kreutzers, les *Fünfezhner*) n'étaient pas versées³⁹ parce que la Chambre des Comptes ne donnait pas les ordres nécessaires. Elle ne payait qu'une fraction de la solde annuelle bien qu'elle disposât des ressources nécessaires pour couvrir ces dépenses, puisque les diètes de Bohême ou d'Autriche n'ont jamais refusé de voter ces crédits

Un président des finances, Sinzendorf fut même traduit en justice pour malversations parce qu'il était accusé de s'enrichir aux dépens de son maître. On le tenait pour responsable des difficultés financières de la Monarchie. Déjà, en 1671, une cabale avait réussi à le faire traduire devant une commission d'enquête qui avait abouti à un non-lieu. Ses adversaires (en particulier les conseillers Selb et Jörger) n'avaient pas désarmé. Brutalement démis de ses fonctions, il fut mis aux arrêts dans son palais viennois, tandis qu'un tribunal d'exception (*judicium delegatum*) instruisait son procès. La sentence, qui lui fut communiquée le 9 octobre 1680, fut modérée⁴⁰, et, en janvier 1681, Sinzendorf parvint à un accommodement⁴¹. Moyennant le paiement comptant de 1,5 million de florins, il récupérait ses terres de Bohême, sans pour autant

36 BNA Vienne, ms. 14446, f° 77

37 Doléances de la diète, art. 6/1655, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei, Hungarica Comititalia*, fasc. 402. *Gravamina* 1655.

38 Grémonville à Lionne, Vienne, 19 septembre 1668. AE Paris, CP Autriche, vol. 31, f° 53.

39 On payait non sans mal 2 mois de soldes en espèces au lieu de 6 et on ne livrait pas le drap, HKA Vienne, *Gedenkbücher* 428, *Ungarn*.

40 Grémonville à Lionne, Vienne, 28 mai 1665, AE Paris, CP Autriche, vol. 21, f° 169 v.

41 Sébeville au roi, Linz, 8 février 1681, AE Paris, CP Autriche, vol. 50, f° 50.

rentrer en grâce, ce qui n'empêcha pas son fils Philippe-Louis de faire une belle carrière et de mourir ministre de la Conférence de Charles VI⁴².

En réalité, Sinzendorf était un administrateur capable, qui avait maintenu l'impasse dans des limites raisonnables, mais qui avait commis deux erreurs. D'une part, il partageait les vues de Lobkowitz et souhaitait un rapprochement avec la France, afin de ménager les finances de la Monarchie. D'autre part Sinzendorf avait commis l'erreur de diriger seul la Chambre des Comptes, sans s'embarasser des formes de l'administration collégiale, ce qu'avait remarqué A. Molin dès 1661⁴³. En bafouant le principe de la collégialité, Sinzendorf avait opéré une véritable réforme dans le gouvernement central de la Monarchie. Dans un gouvernement où tous tenaient au respect des traditions, le président de la Chambre introduisit une dangereuse innovation qui avait un relent de monarchie administrative, dans la mesure où les conseillers étaient chacun responsable d'un secteur spécialisé⁴⁴, mais où l'autorité appartenait au seul président qui devenait un véritable ministre des Finances. Léopold I^{er} hésitait à se séparer d'un homme qui était en train d'établir des pratiques absolutistes dans un secteur essentiel de son gouvernement. On comprend les attaques des conservateurs Selb et Jörger qui souhaitaient le retour au système collégial⁴⁵. La chute de Sinzendorf a valeur de symbole ; derrière la rhétorique moralisatrice, derrière les malversations du président, se cachait un enjeu fondamental : les conservateurs se débarrassaient d'un réformateur, qui était en train d'introduire discrètement des pratiques nouvelles, sous le couvert de l'autorité impériale. Après la disgrâce de Sinzendorf, une véritable tempête s'abattit sur la Chambre, puisque le président déchu était accusé de l'avoir peuplée de ses créatures. Un décret impérial en modifia profondément la composition. Une grande partie du personnel fut touchée par cette mesure. Un examen comparatif des listes de conseillers pour les années 1680 et 1683 révèle d'importants changements. Si, en 1680, le Conseil comptait 17 personnes, en 1683, il n'en comptait plus que 14, mais surtout, sur les 17 conseillers de 1680 12 avaient été éliminés⁴⁶. Cinq conseillers ont été conservés ; le comte Siegfried Christophe Breuner, le comte

42 Testament de Philipp Ludwig von Sinzendorff. HHStA, Vienne, ÖLMA, *Testamente*, carton 36, 21 mars 1728, S 722.

43 J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., p. 55, original italien.

44 *Kayserliches Decret*, cité dans *Theatrum Europaeum*, t. XII, p. 288.

45 Johann Gabriel von Selb, *Guetachten 1679*, HKA Vienne, ms. 204 ; Johann Quintin Jörger, *Guetachten*, 14 avril 1679. C'est un véritable réquisitoire contre son beau-frère. Tous les arguments de l'acte d'accusation se retrouvent dans ce mémoire, HHStA, Vienne, ms. W.75, f^o 1-16.

46 Outre le président, le vice-président, le comte Jean Quintin Jörger, le comte Jean Antoine Losinthal (le financier de Prague), le baron Jean Gabriel von Selb, le baron Jean Maximilien de Seeau, Jean Rascher, le comte Christophe Jean Althan, Jean Didier de Rummerskirchen, Simon de Thomas, Georges Constantin Grundemann et Jean Guillaume Lueger.

Jean Sébastien Halleweil, Pierre Bonaventure de Crollanza, Jean Léopold Constanz de Vestenburg et le baron Augustin de Mayernberg.

À la veille du siège de Vienne, l'empereur s'était-il laissé abuser par la rhétorique moralisante ou avait-il été impressionné par les arguments du parti « espagnol » ? En tout cas le principe de la collégialité était sauf.

L'EXPLICATION : LA COMPLEXITÉ DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

400

La direction collégiale paralysait pourtant l'action des ministres les plus doués. Les conservateurs s'imaginaient qu'il suffisait de revenir au passé et d'appliquer à la lettre les règlements anciens pour que tout marchât admirablement. Or c'était précisément le poids des traditions qui pesait fort lourd dans cette administration. Les responsables des finances n'avaient aucune vue précise sur l'ensemble des dépenses et des recettes ; ils devaient se contenter de naviguer à l'estime, parce qu'ils ne disposaient d'aucun budget, d'aucune trésorerie et que la perception des impôts directs leur échappait.

En 1780, Joseph II continuait de critiquer les structures archaïques des finances publiques, qui n'avaient pas changé. En 1782, il réunit en un seul dicastère la Chambre des Comptes, la Chancellerie et la Banque publique – dicastère qui fut à nouveau réformé en 1802. Une Cour des comptes indépendante contrôlait les dépenses. La chancellerie austro-bohême n'était donc pas seulement responsable des questions administratives mais des affaires financières des Pays héréditaires (y compris la Galicie et la Lombardie). La correspondance abondante (et inutile) qu'échangeaient les ministères et qui avait jusqu'alors tant ralenti le règlement des affaires, pourrait, espérait-on être réduite. Les chiffres qui lui étaient soumis ne concordaient qu'approximativement avec la réalité et Joseph II se plaignait qu'il ne pouvait apprécier avec exactitude le montant réel des dépenses et des recettes. C'est seulement à partir de 1788 que la comptabilité d'État fut vraiment en ordre.

La Chambre des Comptes et le budget

Le budget, au sens strict du terme, est un état prévisionnel des dépenses à faire et des recettes à percevoir, avant le début de l'exercice financier⁴⁷. Après 1683 la Conférence tenta d'estimer globalement dépenses et recettes, mais il ne s'agissait pas encore d'un véritable budget. Si l'intention prévisionnelle s'y trouvait, c'est qu'il fallait évaluer l'impasse pour dégager des ressources pour

⁴⁷ Gaston Jèze, *Traité de science des finances : le budget*, Paris, Giard & Brière, 1910 : définition p. 5-8. Les vrais budgets ne sont apparus en Grande-Bretagne, puis en France qu'au début du XIX^e siècle, avec le contrôle parlementaire, p. 9-43.

l'exercice suivant, donc négocier impôts et emprunts. Il s'agissait d'un plan financier dont la pratique est ancienne et se rencontre au Brandebourg dès le xv^e siècle. Mais le premier plan financier comparable à un budget n'apparaît dans ce pays qu'en 1688, où le président de la Chambre de Brandebourg, von Knyphausen établit un « État général des recettes et dépenses dans les pays de son Altesse Électorale »⁴⁸, alors que les premières approximations n'ont été dressées à Vienne que par le président Ursini Rosenberg. Encore s'agissait-il des dépenses militaires, le plus souvent pour une période de six mois : à l'automne pour la répartition des quartiers d'hiver et des contributions, au début du printemps pour la mise en œuvre de la campagne proprement dite. Ces plans faisaient l'objet de discussions dans des réunions interministérielles appelées généralement « conférence sur les moyens » (*Conferentia de Medijs*)⁴⁹. Toutefois les documents qui sont parvenus jusqu'à nous montrent qu'ils ne permettaient pas aux responsables d'agir de façon nette et précise. Or, même s'ils l'avaient voulu, ils ne l'auraient pas pu, car pour ventiler les ressources et modifier les chapitres budgétaires, il aurait fallu disposer de l'argent et diriger une administration centralisée, ce qui n'était pas le cas.

La trésorerie

La question de la trésorerie est fondamentale et l'absence de trésorerie est à l'origine de bien des malentendus. Lorsque des tiers déclaraient que l'empereur n'avait pas d'argent, cela signifiait qu'il n'avait pas d'argent en caisse à un moment donné. Même la paierie de la Cour touchait une partie de ses recettes en assignations, en moyenne 40 % de ses revenus⁵⁰. Le principe n'était pas mauvais en soi, car si toutes les espèces avaient été drainées vers la capitale, les routes plus ou moins sûres auraient été sillonnées de lourdes voitures chargées d'or et d'argent. Or, ces transports qui mobilisaient une escorte militaire étaient coûteux, et provoquaient même parfois des incidents avec les autorités locales, tel cet incident qui opposa, en Basse-Autriche, un convoi venu apporter à Vienne la recette de l'inspection des gabelles et aides de Prague⁵¹. Les structures économiques de la Monarchie n'étaient guère favorables à la circulation des capitaux et des lettres de change entre les principales villes des différents pays et la capitale. D'autre part le système des contributions réduisait largement la circulation des capitaux, puisque 50 % des contributions militaires étaient

⁴⁸ *Ibid.*, p. 43.

⁴⁹ Les procès-verbaux contenant le rapport et par conséquent le plan financier ont été conservés aux Archives de la chancellerie, HHStA, Vienne, *Staatskanzlei Vorträge*, liasse 29 à 37, carton 8/10.

⁵⁰ À partir de 1680, les *Hofzahlamtsbücher* distinguent toujours les recettes en espèces (*paahres Geldt*) et les assignations (*Anweisungen*).

⁵¹ SÛA Prague, Fonds CDKM, liasse 1665.

fournies sur place en vivres et en services. Cette solution était avantageuse pour le paysan qui acquittait sur place, en nature, une partie de l'impôt direct et qui n'était pas obligé de vendre ses produits ou son travail pour récupérer des espèces.

402 Toutefois, ce système ne permettait guère aux autorités viennoises d'exercer un contrôle. La réalité de la perception, comme celle de la répartition, leur échappait. En Bohême, par exemple, le montant de la contribution était voté par la diète, les régiments étaient répartis par les soins du Conseil de lieutenance et des capitaines de cercle qui relevaient de la Chancellerie de Bohême, l'argent qui leur était destiné était remis directement aux officiers de troupe après contrôle des commissaires de guerre. Dans tout ce circuit, la Chambre des Comptes ne voyait pas les rixdales. Comme les administrés se méfiaient beaucoup des officiers de la Chambre, ils étaient sûrs que l'argent était bien affecté aux soldats et non pas dilapidé par une administration anonyme, lointaine, toujours avide d'argent, suspecte de malhonnêteté. Les malversations qui se produisaient profitaient à d'autres, les officiers de troupe, qui commettaient des irrégularités à leur profit. « Les Allemands s'imaginant qu'il en coûte moins à l'empereur parce qu'il ne donne pas l'argent lui-même et que les troupes le prennent sur le pays, au lieu que cette sorte d'établissement ruine davantage les Provinces en ce qu'il donne lieu aux officiers de faire des concussions »⁵².

En Hongrie, il était même impossible d'apprécier le montant exact des contributions. Les prélèvements en nature étaient considérables, sans compter les dégâts que la soldatesque y commettait, comme à plaisir, avec la complicité de ses chefs. Ceux-ci pillaient et violaient et les Hongrois de tout rang ne cessaient de se plaindre de ces hôtes encombrants, thème classique des doléances hongroises, en particulier lors des séances de la diète⁵³. Ces plaintes étaient incontestablement fondées sur des données concrètes, même si on tient compte d'une certaine complaisance à la rhétorique. C'est pour régler de tels abus que Kollonich tentait d'implanter en Hongrie un véritable impôt foncier modernisé, qui eût été finalement avantageux pour la Maison d'Autriche et pour les Hongrois.

Même si on ne tient pas compte de la situation particulière de la Hongrie, le système des contributions ne se concevait que si les militaires étaient étroitement surveillés et si les comptes du commissaire général et de ses subordonnés étaient

52 *Mémoires de la Cour de l'empereur*, 1671. Bn, ms. français 8997, f° 29. Il était évidemment difficile de contrôler le comportement des officiers de troupes, on pouvait juste mesurer leur enrichissement.

53 Il serait fort intéressant d'avoir le volume in-folio de doléances « primaires » collectées à Sopron, en 1681, dont l'ambassadeur Gustinian n'a pu avoir communication.

régulièrement vérifiés. D'une manière plus générale, le système des assignations ne se concevait qu'assorti d'un étroit contrôle.

Le principe de l'assignation était simple : la Chambre des Comptes donnait l'ordre à un organisme subordonné de payer telle ou telle somme, mais cet ordre n'avait de valeur que si la Chambre des Comptes de Vienne savait exactement l'état des finances des offices qui lui étaient subordonnés. Souvent le paiement des gratifications et des récompenses était échelonné sur plusieurs années. Le conseiller aulique Jean de Goes avait présenté une requête, parce que son traitement de conseiller ne lui avait pas été payé depuis plusieurs années et qu'il avait en outre prêté 20 000 florins à l'empereur. Celui-ci ajouta une gratification de 30 000 florins pour services rendus à Istanbul, de sorte que l'empereur reconnaissait lui devoir au total 60 000 florins ; pour donner satisfaction à Goes, la Chambre des Comptes ordonna à la Chambre de Silésie de lui payer chaque année 10 000 florins. Dans ce cas la garantie pour Goes était médiocre, car aucun revenu précis n'était indiqué ; en fait il troquait 20 000 florins en espèces contre l'espoir de doubler un jour son capital⁵⁴. En revanche, la pension du margrave Léopold Guillaume de Bade était assignée sur un fonds précis, sur les 100 000 florins que la diète de Bohême s'était engagée à payer pendant 10 ans pour racheter la taxe sur la bière instituée en 1646⁵⁵. Une telle assignation était beaucoup plus sûre, mais le créancier courait toujours le risque qu'il n'y ait plus d'argent disponible sur le fonds. C'était ce qui se produisait souvent pour les récompenses ou les liquidations d'arrérages de traitement, où les textes précisaient « peu à peu » ou bien « dans la mesure des moyens disponibles ». Si le créancier devait être ménagé et que la précédente assignation n'avait pas été honorée, la Chambre, à la suite d'une instance, pouvait en donner une autre : ainsi Samuel Oppenheimer se fit payer 113 000 florins qui n'avaient pu lui être remboursés par des assignations précédentes⁵⁶.

La lecture des documents de la Chambre des Comptes donne l'impression d'une gestion extrêmement confuse, parce qu'une partie de son activité consistait à annuler des assignations, à les remplacer par d'autres, à rembourser des créanciers avec le produit d'autres emprunts. Toutes ces opérations donnaient l'impression d'une maison mal tenue et s'il s'était agi d'un particulier, on songerait à une entreprise aux abois, au bord de la faillite. La Chambre donnait en effet des assignations sur tous les postes qui recueillaient des recettes,

54 *Kayserliche Verschreibung* accompagnée d'une *Kayserliche Anweisung an die Schlesische Cammer*, ainsi qu'un ordre au *Hoffzahlmaister* de donner quittance pour les 20 000 florins, Vienne, 18 février 1665, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 347.

55 Décret de l'empereur à la Chambre de Bohême, Innsbruck, 25 octobre 1665, *Gedenkbuch* 347.

56 *Befelch /ans Hofkriegszahlanlt dem Oppenheimer /wegen gewisser zweyn, nicht völlig ad effectum kommende anweisungen, von denen eingehenden darlehensmitteln 83 000 und 30 000 fl. zu entrichten*, Vienne, 22 août 1695, *Gedenkbuch* 436.

cameralia ou contributions, puisqu'une partie du produit de ces dernières était aussi affectée aux dépenses civiles et à la libre disposition de Sa Majesté. En effet la totalité de la contribution n'allait pas dans les caisses militaires, puisqu'une partie était recueillie par la trésorerie royale (*Rentamt*), distincte de la Chambre de Bohême ou de l'inspection des aides et gabelles. Lorsqu'une diète disposait d'une commission exécutive et de l'autonomie financière, la Chambre lui adressait des assignations : ainsi la commission exécutive de Haute-Autriche reçut l'ordre de payer deux factures avec le produit des contributions de 1685⁵⁷.

Les caisses qui sont le plus souvent mentionnées sont pour les *cameralia*, le bailli (*Vicedom*) de Basse-Autriche, celui de Haute-Autriche, l'inspecteur des douanes de Basse-Autriche, les gabelles, les péages de Vienne, les chambres de Bohême et de Silésie, la chambre de Kremnica et les Villes minières ; pour le produit des contributions votées, il s'agit de l'inspection générale des douanes et gabelles de Prague, des trésoreries de Bohême, de Moravie et de Silésie (*Rentamt*), des commissions exécutives de Basse-Autriche, de Haute-Autriche et de Styrie. Même si ces différentes instances tenaient bien leur comptabilité, la Chambre des Comptes aurait dû, pour pratiquer efficacement le système des assignations, disposer d'une information très sûre. Le système n'était viable qu'au prix d'un contrôle vigilant des caisses subordonnées, ce qui n'était pas le cas, même dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le contrôle

Un contrôle étroit des officiers de finances était pourtant prévu, depuis la création de la Monarchie et la réorganisation de ses finances par Ferdinand I^{er}. La Chambre des Comptes de Vienne contrôlait l'activité d'organismes régionaux dont la tâche essentielle était une meilleure administration des *cameralia*. Ils avaient pour but de contrôler les officiers de finances (administrateurs des domaines, receveurs des douanes, officiers des gabelles). La Chambre de Bohême était encore, à la fin du XVII^e siècle, un organisme important, qui travaillait beaucoup : en 1699, elle a expédié 121 actes, soit en moyenne 2 à 3 par semaine⁵⁸. Pour le seul royaume de Bohême, la Chambre des Comptes de Prague devait contrôler 4 organismes : outre la Chambre, l'inspection générale des aides et gabelles et la trésorerie royale, sans oublier les comptes du commissariat général. L'instruction de 1568 prévoyait au moins l'examen annuel des comptes de chaque chambre par la Chambre des comptes de Vienne.

57 *Befelch / an die Verordnete in Österreich ob der Enns dem Veldt-apotheker Johann Sigmund Porzen umb hergegehene Medicamenten 15 000 fl. und dann denen Sailler maistern zu Lintz für geliferten Lundten 4 125 fl. aus heurig Ob der Ennsersischen bewilligungen und Extraordinari Thürcken-Steuer erfolgen zu lassen.* Vienne, 13 septembre 1685, *Gedenkbuch* 213.

58 *Der Rom. Kayserl. Mayt Königl: Cammerrathsprotocoll*, SÚA Prague, CDK, cote KK5.

Dans ce cas particulier, l'application des ordonnances pouvait améliorer le service, faciliter le fonctionnement d'un mécanisme fort lourd et renforcer l'autorité de la Chambre des Comptes.

Tableau statistique des activités de la Chambre des Comptes en 1660⁵⁹

	Autriche	Bohême	Hongrie	Total
Ordres de paiement	40	18	34	92
Assignations	49	11	8	68
Marchés	8	6	5	19
Domaine				
Gestion économique total	102	44	58	204
Emprunts	12	néant	2	14
Anticipations	9	4	6	19
Service de la dette	20	1	néant	21
Crédit total	41	5	8	54
Chancelleries	7	13	5	25
Négociations diètes	11	17	3	31
Juridiction fiscale	1	7	6	14
Rôle politique total	19	37	14	70
Nominations	4	3	3	10
Instructions	7	7	16	30
Contrôle	18	5	4	27
Emprunts forcés	7	néant	néant	7
Récompenses	41	16	7	64
Paiement des Arrérages	28	12	5	45
Gestion du personnel total	105	43	35	183
Divers	15	7	5	25
Total général	280	136	120	536

L'examen du tableau montre que la Chambre des comptes disperse ses activités, qu'elle n'a consacré au contrôle que 27 dossiers sur les 536 traités au cours de cette année 1660. Cela représente juste 5 % de l'activité de la Chambre, qui s'intéresse surtout aux Pays héréditaires (18 dossiers sur 27, soit 3,33 % de l'activité totale de ce dicastère).

Le poids de la collégialité

Deux phénomènes gênaient la gestion efficace des finances de l'empereur : la direction collégiale des finances et la collaboration obligatoire de la Chambre des Comptes de Vienne avec les autres dicastères, c'est-à-dire la gestion collégiale qui diluait les responsabilités.

La Chambre des Comptes était, en principe, un conseil qui devait traiter de toutes les affaires préparées par les bureaux qui lui étaient subordonnés ;

59 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e-XVIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 386 ; *Gedenkbücher* 195, 196, 345, 346 et 425. L'année 1660 a été prise un peu au hasard.

le Conseil en délibérait et votait le rapport qui lui était présenté. Le président n'était pas tenu de se rallier à la majorité des voix et pouvait faire exécuter les conclusions de la minorité⁶⁰. Comme il y avait de fortes chances pour que le rapport fût adopté par ceux qui n'étaient pas au courant de l'affaire, c'était finalement le secrétaire ou le conseiller rapporteur qui pesait sur la décision⁶¹. Dans la seule année 1660, la Chambre traita 536 affaires d'inégale importance, soit, en moyenne, 45 affaires par mois. Un recensement des séances de travail donne une moyenne de 3 à 4 affaires traitées par matinée de travail (l'ordonnance de 1568 prévoyait 4 séances de travail par semaine) mais il semble qu'on soit descendu à une moyenne mensuelle de 12 à 13 séances, soit 3 séances par semaine. La Chambre expédiait donc en moyenne 4 affaires par séance.

La Chambre passait son temps à traiter une masse de dossiers sans importance, que l'on retrouve dans les archives où la documentation intéressante est noyée parmi des dossiers concernant des affaires insignifiantes. La gestion du personnel occupait à elle seule 1/3 de ses activités en 1660, soit 183 séances sur 536. Si l'on ajoute à cela la gestion de petites sommes égales ou inférieures à 1 000 florins, on s'aperçoit que plus des 2/3 des dossiers concernaient des problèmes d'importance secondaire, qui pouvaient très bien être traités par un conseiller, voire un secrétaire compétent ; il n'était pas nécessaire de convoquer le Conseil pour attribuer une gratification à la veuve d'un inspecteur des douanes ou pour faire payer l'arriéré du traitement d'un rédacteur. 20 % des décisions prises concernaient des problèmes importants – contribution, crédit, relations avec les autres autorités. Quant au contentieux fiscal, il jouait un rôle fort réduit. Dans la pratique courante, la Chambre des Comptes demeurait donc, conformément aux instructions du xvi^e siècle, un organe administratif beaucoup plus qu'un tribunal ou un organe exécutif. Dans ces conditions le système collégial ne pouvait qu'entraver une gestion rapide et efficace des finances de l'empereur.

Le mal était d'autant plus grave que la Chambre comprenait un grand nombre de conseillers admis aux délibérations (*mit Sitz und Stimme*). Pourtant, en 1657, le jeune roi Léopold avait profité de son avènement pour réduire le personnel de la Chambre. En effet tous les conseillers du gouvernement lui avaient remis leur démission et pour réduire les dépenses il n'en avait conservé que six. La Chambre des Comptes connut une évolution semblable à celle du Conseil d'État. En 1680, la Chambre comptait à nouveau 12 conseillers et Selb souhaitait que l'on en revînt aux effectifs de 1657 parce que l'institution

60 Instruction pour la Chambre des Comptes de 1568, J. G. von Selb, « pour réduire les dépenses », f^o 289-290.

61 J. Fiedler Nani (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit. ; Von Selb, *Mémoire de 1679*, HKA, ms. 204, f^o 297.

perdait toute espèce d'efficacité. Il n'y avait alors que deux remèdes, ou bien le président tranchait de tout souverainement, comme un Premier ministre, ou bien le pouvoir était confié à des commissaires spécialisés. De toute façon le Conseil, en tant que tel, y perdait le plus clair de son autorité. C'est pourquoi, Sinzendorf avait tenté de dépouiller le Conseil de son pouvoir. Or, cette société aristocratique était fortement attachée à la direction collégiale, parce qu'elle était la meilleure garantie contre le pouvoir discrétionnaire des bureaux. Ces derniers demeuraient étroitement subordonnés à des conseillers du gouvernement de « bonne naissance ». Les commis, d'obscur naissance, ne sont pas les maîtres puisque, dans le Conseil, les aristocrates conservent la faculté de discuter ou de rejeter un rapport préparé par un simple rédacteur. Aussi, en défendant la collégialité, l'aristocratie avait le sentiment de se défendre contre la tyrannie des bureaux. C'est pourquoi des gens comme Jörger, qui étaient hostiles au système du ministériat, attaquaient vigoureusement la gestion du président Sinzendorf⁶².

La coordination des décisions

La Chambre des Comptes ne pouvait agir qu'en relation avec les autres dicastères, en particulier le Conseil de la Guerre ou les chancelleries. Les négociations financières avec les diètes représentaient l'affaire la plus importante qui incombait à la Chambre des Comptes, mais elle n'avait pas le droit de négocier directement avec les diètes provinciales, parce que la conduite des négociations dépendait des chancelleries, jalouses de leurs prérogatives. Il y avait donc collaboration entre les différentes autorités.

Pour la session de 1665 de la diète de Bohême, la Chambre des Comptes fit dans un premier temps appel à la Chambre de Bohême pour que celle-ci lui fournît un rapport de caractère technique⁶³, qui contenait les vœux et les critiques des usagers. La Chambre de Bohême suggérait la suppression des droits de douane, qui s'élevaient à 1 % *ad valorem* sur les marchandises étrangères et à 0,50 %, sur les marchandises du pays, parce que ces mesures risquaient de paralyser la vie économique, les marchands de Nuremberg et de Breslau préférant l'accise⁶⁴. Elle demandait l'extension du moratoire qui permettait aux États de retarder le remboursement des emprunts qu'ils avaient souscrits, sauf si les créanciers étaient dans la misère⁶⁵. Elle réclamait vivement

62 Dans deux rapports conservés à Vienne au HHStA, ms W 75 *Unterschiedliche Motiven*.

63 *Puncten Welche der Kayserl. Hoffcammervon der Königlischen böhmischen Cammer der dieses 1664 ten Jahres vorhabenden Landtag.v proposition beyzurückeln eingerathen worden*, SÚA Prague, *Staré Manipulacé* L 34, liasse 1664, septembre.

64 Respectivement 10 kreutzers et 1 florin pour 100 florins de marchandises. *Ibid.* § 1. Cette taxe avait été instituée par la diète de 1664. *Artikulové Snémovni 1664*, § 9.

65 *Ibid.*, § 2 et § 4.

l'amélioration des routes⁶⁶, l'exemption du logement des gens de guerre pour les villes minières⁶⁷. La Chambre de Bohême fournissait donc des remarques d'ordre économique et fiscal qui permettraient à la Chambre des Comptes de rédiger la partie financière de la Proposition royale. Celle-ci représentait une véritable synthèse, puisqu'elle contenait aussi les demandes du Conseil de la Guerre en matière de quartiers et de paiement des soldes. C'est pourquoi, elle était discutée dans une conférence qui réunissait les présidents de la Chambre et du Conseil de la Guerre, les chanceliers de Bohême et d'Autriche et le commissaire général. Pour l'année fiscale 1665, la Conférence se tint à Ebersdorf, le 8 octobre 1664⁶⁸. Ce fut la Chancellerie de Bohême qui expédia la proposition rédigée à la suite de cette conférence. La séance d'ouverture de la diète eut finalement lieu le 8 décembre 1664⁶⁹. La négociation a accroché cette fois-là sur le montant de 300 000 florins mis à la disposition de l'empereur et sur les effectifs des soldats dont l'entretien était assigné au royaume. La déclaration des Ordres du 17 janvier 1665 était adressée aux commissaires royaux⁷⁰ qui étaient cette année-là le comte Czernin et le cardinal Harrach⁷¹. La base de l'argumentation reposait sur le coût et les désordres qu'avaient provoqués les marches des troupes ; que les soldats revenant de la campagne de Hongrie avaient apporté des maladies contagieuses et que celles-ci avaient provoqué le décès de nombreux paysans, de sorte que le poids de l'impôt était plus lourd pour les survivants. Il s'agit là d'une variation sur le thème classique du malheur des temps. Il est clair que les Ordres tiraient parti du moindre petit fait et ne fournissaient aucun argument chiffré puisqu'il n'y eut, en 1664-1665, aucune catastrophe démographique consécutive au passage des troupes.

Les commissaires ont transmis la déclaration à la Chancellerie de Bohême, qui l'a envoyée à la Chambre des Comptes le 21 janvier, en lui demandant de faire son rapport le plus vite possible, afin de soumettre l'affaire à l'empereur pour répondre ensuite aux commissaires royaux⁷². La Chambre des Comptes a donné son avis dès le 29 janvier. L'affaire a été traitée par le secrétaire Jean Adolphe

66 *Öffters anbefohlen, und in vielen Landtügen versehene Verbesserung der weege. Ibid.* § 5. Nous avons vu plus haut que l'empereur n'avait pas une autorité suffisante pour imposer cette réforme aux ordres du royaume et que le problème des voies de communication demeura à l'ordre du jour jusqu'à la fin du siècle.

67 *Ibid.*, § 3. Nous avons vu que les responsables espéraient, en prenant des mesures purement fiscales, augmenter la production des métaux précieux en Bohême.

68 Lettre de l'empereur à Lobkowitz, 11 octobre 1664. M. Dvorak (éd.), « Kaiser Leopold an Wenzel Fürst Lobkowitz », *op. cit.*, p. 474.

69 Décret du 9 novembre 1664, SÚA Prague, *Staré Manipulace* L. 34, liasse 1665.

70 Déclaration des 4 ordres du royaume du 17 janvier 1665, SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/ 1, liasse janvier.

71 Billet de l'empereur au comte Tschemin, HKA Vienne, 14 décembre 1664, *Gedenkbuch* 347.

72 Rappel de la Chancellerie de Bohême du 21 janvier 1665 accompagnant la déclaration du 17 janvier 1665, SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/ 1, liasse janvier.

Merpoldt et n'a pas fait l'objet d'une délibération⁷³. La Chambre des comptes accepta de ramener le contingent militaire de 17 117 portions à 16 000 ; en contrepartie elle exigea le paiement de 300 000 florins en échange desquels on pourrait défalquer la valeur de la contribution en nature votée l'année précédente⁷⁴. La déclaration des Ordres du 26 février, qui portait sur le montant de l'impôt sur les boissons, connut le même sort que la précédente. La Chambre des Comptes demanda alors un rapport au commissaire qui dirigeait à Prague l'inspection générale des aides et gabelles, Losinthal. Celui-ci évaluait le produit de la taxe à 350 000 florins annuels et non à 500 000⁷⁵. Par conséquent, toutes les fois que la Chambre des Comptes avait à régler un problème technique, elle pouvait recueillir aisément des informations auprès de ses délégués ou de ses subordonnés. Mais dès qu'il s'agissait d'un problème d'autorité ou d'exécution, elle devait recourir aux bons offices de la chancellerie compétente.

C'est ainsi qu'au cours de cette même année 1665, elle eut recours aux bons soins de la Chancellerie de Bohême pour obtenir une déclaration de chaque seigneurie concernant le montant de la récolte de l'année 1664⁷⁶, conformément aux modèles imprimés qui avaient été fournis. Quelques jours plus tôt, la Chambre des Comptes s'était adressée à la Chancellerie de Bohême pour que celle-ci fit rentrer les 100 000 florins du rachat du premier impôt sur les boissons, la diète de Bohême ayant voté un forfait d'un million de florins en 1658, payable en 10 ans, pour se libérer de l'impôt sur les boissons⁷⁷. Seule, en effet, la Chancellerie avait autorité sur le Conseil de lieutenant et les capitaines de cercle, pour que ceux-ci, le cas échéant, menacent d'une exécution militaire les contribuables récalcitrants ou retardataires. L'expédition d'une simple patente dépendait donc du bon vouloir de la chancellerie compétente.

Le conseiller Selb, dans son rapport de 1679, se plaignait sans donner d'exemple précis de ce que la mise en forme d'une patente proposée par la Chambre des Comptes et adoptée par l'empereur, durât de deux à trois ans. D'une manière générale il reprochait aux chancelleries et aux autorités qui lui étaient subordonnées, de mal seconder la Chambre des Comptes. Or, la

73 Réplique de la Chambre des Comptes, Vienne, 29 janvier. SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/1, liasse janvier.

74 Nous avons vu qu'en 1664, la diète de Bohême avait voté le principe d'une contribution en nature s'élevant à 1 gerbe sur 30 pour approvisionner les armées de Hongrie. Difficile à percevoir cette contribution fut finalement « rachetée » en 1665.

75 Réplique à la nouvelle déclaration de la diète, 18 mars 1665, SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/11, liasse mars.

76 Décret à la chancellerie de Bohême du 8 avril 1665, SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/11, liasse avril. Minute enregistrée dans le *Gedenkbuch* 347, HKA, Vienne.

77 Décret à la chancellerie de Bohême pour faire rentrer les sommes votées par la diète et les arrérages du million de florins accordé en 1658 Vienne, 12 mars 1665, SÚA Prague, Fonds CDKM 1665/11, liasse mars. Minute enregistrée dans le *Gedenkbuch* 347.

collaboration de ces conseils était indispensable dans les relations des autorités monarchiques avec les diètes pour obtenir le vote et la levée des subsides dans les différents pays.

L'EXPLICATION : LE POUVOIR DES DIÈTES

410 Expression du pouvoir politique des Ordres, les diètes conservaient des attributions financières considérables. Chaque année, elles votaient le montant des contributions traditionnelles et, sans leur accord, l'empereur ne pouvait introduire de taxes nouvelles. Il a levé l'impôt turc, en 1682, parce qu'il s'agissait de circonstances exceptionnelles. Si le principe émanait de l'autorité souveraine, la Chambre a transigé sur les modalités d'application et accepté un forfait de la part des Ordres, au lieu de lever un impôt sur le capital. Pour mesurer la force des diètes il suffit de comparer simplement les sommes demandées dans la Proposition royale et celles votée à la fin de la session. Les chiffres des demandes sont fournis par les propositions établies d'après rapport de la Chambre des Comptes à la Chancellerie d'Autriche. Ceux des sommes accordées sont fournis par les conclusions. Pour que ces réductions prennent leur signification politique, il faut examiner les tableaux indiquant la durée des sessions. Lorsque la Chambre des comptes demandait des sommes importantes, les diètes en discutaient le montant et la session se prolongeait. L'attitude des Ordres variait d'ailleurs selon les pays.

Tableau des réductions opérées par la diète de Bohême (en milliers de florins) durant la seconde moitié du XVII^e siècle⁷⁸

Année	Demandées	Accordées	Réductions	%
1660	900	750	150	16%
1661	1080	580	500	50%
1670	200	50	150	75%
1671	200	50	150	75%
1676	300	100	200	66%
1694	660	220	440	66%
1695	660	440	220	33%
1696	1 120	766	394	36%
1699	2 284	2 056	228	10%
1700	2 056	1 827	229	11%

En Bohême il est difficile d'évaluer les demandes en argent pour deux raisons : le forfait n'était pas toujours pratiqué et le produit de l'impôt sur les boissons était variable. Nous n'avons pas conservé tous les actes relatant les négociations de la diète. Si 1660 et 1661 ont une valeur globale, nous n'avons, pour la

⁷⁸ J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII^e-XVIII^e siècle*, op. cit., p. 390.

période 1670-1671, que les demandes concernant les dépenses civiles et pour la période 1694-1696 des demandes relatives à des impôts extraordinaires. En Bohême la Chambre faisait appel au contingent militaire qui était, depuis 1670, remarquablement constant. Les Ordres ont accordé en supplément une contribution forfaitaire destinée aux dépenses civiles. La Chambre avait demandé à l'origine, en 1670, 200 000 florins, mais le montant a été systématiquement ramené à 50 000 florins. Elle servait à compléter le produit de l'impôt sur les boissons et elle était payée par les Ordres eux-mêmes et non par leurs paysans. En fait, l'essentiel de la négociation portait sur l'impôt sur les boissons (*Tranksteuer*) car cet impôt, à l'origine extraordinaire, était renouvelé tous les deux ans, non sans difficultés. Néanmoins, pour obtenir le maintien de ces forfaits et de ces contributions quasi constantes, les Ordres devaient discuter âprement ou réduire tout d'abord les propositions de la Chambre.

Lors de la session de 1693, les commissaires royaux Kinsky, Kollowrat et Schindler cédèrent à la panique dans leur rapport du 2 décembre 1692⁷⁹. Cette réaction manifestait la mauvaise humeur de l'aristocratie bohême vis-à-vis de la prolongation de la guerre en Hongrie et sur le Rhin. Finalement, le 16 avril 1693, la diète acceptait de payer les sommes qu'elle avait coutume de verser⁸⁰. L'alerte avait été sérieuse, mais des concessions avaient été faites par la Conférence secrète dans sa séance du 17 décembre 1692 et l'habileté des commissaires avaient permis d'éviter le pire. À partir de l'année suivante, la diète de Bohême eut à discuter le montant de l'impôt turc, puis des contributions militaires, dont le montant doubla à partir de 1697. Néanmoins l'état de la documentation ne permet guère de suivre pas à pas la lutte tenace des Ordres contre l'autorité du souverain, comme c'est le cas en Basse-Autriche.

Pays loyal, très attaché aux Habsbourgs, la Basse-Autriche n'en défendait pas moins ses intérêts, en « dépréciant » systématiquement les demandes de la Chambre. L'impression qui ressort des statistiques, c'est que le pays assurait un forfait légèrement supérieur à un demi million de florins jusqu'à la catastrophe de

79 Ils expliquaient que la diète ne veut payer que la moitié du forfait accordé habituellement pour les dépenses militaires, soit 600 000 florins au lieu de 1 170 000 ; qu'elle ne donnera que 326 390 florins au lieu de 400 000 pour les recrues et les remontes et que certains membres de la diète veulent accorder encore beaucoup moins que ne l'avait fait la session spéciale (*Conventus*) ; qu'elle réduira même l'impôt turc (150 000 florins au lieu des 220 000 habituels) ; qu'elle ne donnera rien pour les fortifications de Prague et de Cheb, qu'elle propose d'utiliser le solde de la caisse ; qu'elle donnera les 50 000 florins pour les dépenses civiles ; qu'elle votera l'impôt sur les boissons, mais en en diminuant les tarifs de 50 % ; qu'elle accepterait en revanche une anticipation de 650 000 florins et surtout la capitation si elle était imposée par un acte d'autorité du souverain. *Vorträge in böhmischen Landtagssachen*, Vienne, 15 décembre 1692. Extrait du rapport des commissaires royaux, daté de Prague le 2 décembre 1692, SÛA Prague, Fonds CDKM IV /43. carton Cechy 1637-1704, liasse 1692.1.

80 SÛA Prague, *Artikulové Snémovni*, carton 1677-1694. Diète de 1693 ; NÖLA, Sankt-Pölten, *Landtagshandlungen*, carton 45, liasse 1661.

1683, que, pendant 10 ans, il accorda des contributions très faibles et qu'à partir de 1692 il accorda à nouveau un forfait moyen légèrement inférieur au demi million de florins. Les Ordres ne se laissaient absolument pas impressionner par des demandes extravagantes, comme en 1661. Dans la Proposition, la Chambre demandait en effet, outre la contribution traditionnelle pour l'entretien de la frontière hongroise, 300 000 florins pour des dépenses civiles, 300 000 florins pour la guerre de Transylvanie, le renforcement de l'armée et l'entretien d'un régiment d'infanterie et de deux régiments et demi de cavalerie. Le clergé évaluait l'ensemble de ces charges à 1 300 000 florins et les quatre Ordres se mirent d'accord dans la déclaration du 22 janvier 1661 pour refuser de payer une contribution aussi élevée. Ils utilisèrent l'argumentation classique de la pauvreté du pays ; la récolte a été médiocre, les nobles sont endettés, les bourgeois et les paysans sont accablés par l'entretien des soldats en quartier dans le pays et les impôts ; en outre les bruits de guerre entretiennent l'agitation et la confusion dans le peuple. La discussion porta sur l'établissement de taxes sur les produits de consommation, que la Chambre proposait dans sa réplique du 15 février 1661. Les négociations allèrent jusqu'à un *quintuplica* du 9 juillet et aboutirent à l'établissement de l'accise dans les conclusions du 29 juillet 1661. De même, les importantes demandes de 1679 ne reçurent qu'un accueil mitigé ; il s'agissait d'entretenir une armée nombreuse au moment où la conjoncture ne justifiait plus un effort qui paraissait démesuré par rapport aux périls de l'heure. Les Ordres réduisirent les crédits de 60 %, bien que la session se soit terminée avant le début de la peste.

En revanche, en 1664 ou en 1683, les Ordres n'opèrent que des réductions modérées par rapport aux propositions initiales. En 1664, la discussion fut d'autant plus dure qu'elle se poursuivit jusqu'en décembre 1664 ; une fois le danger turc écarté, la diète n'avait plus tellement envie de payer la facture. En gros, les Ordres acceptèrent dès l'ouverture de la session, en décembre 1663, de payer les dépenses militaires, au minimum 800 000 florins, mais refusèrent les 300 000 florins pour les dépenses civiles parce que le pays avait connu deux mauvaises récoltes et serait soumis au passage des troupes. Ils accueillirent encore plus fraîchement les demandes de secours extraordinaires, le 11 mars 1664. L'empereur leur adressa un avertissement solennel, le 23 mars 1664, qualifiant leur attitude de scandaleuse vis-à-vis des puissances étrangères et des princes de l'Empire, et leur rappelant qu'il s'agissait de l'intérêt du prince, mais aussi de la conservation de tout un chacun.

Dans cette affaire, l'empereur était incapable d'imposer son point de vue par voie d'autorité. Il devait discuter, convaincre, alors que les Ordres utilisent toujours une argumentation de même nature : la misère des sujets, les mauvaises récoltes, la lourdeur des charges. Les Ordres de Basse-Autriche savaient que cette argumentation, banale en apparence, était la seule que tolérait le souverain, qui

n'admettait pas des arguments purement politiques. Les arrière-pensées n'en demeuraient pas moins. L'intérêt des groupes privilégiés, et à la rigueur celui des paysans, primait l'intérêt général.

Tableau des réductions opérées par la diète de Basse-Autriche (en milliers de florins) durant la seconde moitié du xvii^e siècle⁸¹

Année	Demandées	accordées	réductions	%
1660	800	550	250	31 %
1661	1 300	700	600	46 %
1662	1 100	400	700	63 %
1663	700	475	225	32 %
1664	1 100	769	331	31 %
1665	850	600	250	30 %
1666	850	550	300	35 %
1667	850	631	219	25 %
1668	700	506	194	28 %
1669	582	482	100	17 %
1670	682	600	82	12 %
1671	766	550	216	27 %
1672	720	550	170	27 %
1673	1 070	730	340	30 %
1674	951	600	351	35 %
1675	965	600	365	35 %
1676	951	550	401	42 %
1677	921	550	371	40 %
1678	921	518	403	42 %
1679	1 350	500	850	62 %
1680	729	527	202	27 %
1681	973	613	360	25 %
1682	832	650	182	25 %
1683	875	650	225	25 %
1684	425	115	300	75 %
1685	629	115	514	80 %
1686	540	170	370	65 %
1687	315	180	135	45 %
1688	310	224	86	25 %
1689	310	200	110	33 %
1690	250	250	néant	néant
1691	550	200	350	60 %
1692	650	470	180	28 %
1693	650	367	283	42 %
1694	725	455	270	32 %
1695	825	375	450	55 %
1696	875	437	438	50 %
1697	1 234	421	813	65 %
1698	1 038	665	373	33 %
1699	750	450	300	40 %
1700	618	600	18	3 %

81 J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du xviii^e-xviii^e siècle*, op. cit., p. 390.

La Chambre pouvait compter sur un minimum de ressources, mais les Ordres n'étaient pas disposés à consentir de gros sacrifices financiers en fonction de la politique générale de l'empereur. Ils représentaient donc un facteur essentiel de la politique financière du gouvernement de Vienne. La conjoncture économique leur fournit un prétexte, mais nous avons vu que la situation économique ne cessait de s'améliorer. D'ailleurs dans le cas particulier de la Basse-Autriche, le pays fut épargné durant le temps où dura sa reconstruction. Les Ordres ont en réalité soigneusement veillé à ce que la fiscalité demeurât modérée. Ils sont donc, beaucoup plus que la Chambre des Comptes, responsables du maintien ou de l'existence de l'impasse budgétaire.

414

Le déficit est donc lié au système fiscal des contributions votées par les Ordres et en dernière analyse aux structures politiques de la Monarchie. Critiquer l'indolence de certains officiers de finances ou la malhonnêteté de quelques autres, c'est s'en prendre à des phénomènes secondaires, Il n'est pas très sérieux non plus d'accuser la pauvreté du pays ou la misère des populations. D'ailleurs le contribuable des Pays héréditaires n'est pas taillable à merci et le souverain ne peut augmenter ses ressources que dans des limites raisonnables, en rapport avec la prospérité de ses sujets. Il se heurtait en effet aux intérêts des grands propriétaires qui n'entendaient pas sacrifier leur prospérité à la politique européenne de la Maison d'Autriche.

L'impasse budgétaire a d'abord une signification politique, elle montre clairement que le souverain n'était pas absolu, qu'il devait proportionner sa dépense à son revenu. Sauf s'il s'agit de défendre leur survie et leur sécurité, les sujets n'accordaient pas volontiers à l'empereur les moyens d'une grande politique et maintenaient, à dessein, le prélèvement fiscal dans des limites raisonnables. Alors que le roi de France décréait souverainement le brevet de la taille, l'empereur devait négocier, discuter, prier, ruser, pour obtenir de l'argent, au grand étonnement de l'ambassadeur vénitien, A. Giustinian, qui avait observé, en France, l'évolution de la révolte du papier timbré. Les aristocrates qui n'avaient que trop tendance à désobéir quand ils exerçaient des charges publiques, contestaient l'autorité absolue du souverain. Ils désobéissaient ouvertement à l'empereur en matière fiscale, sous prétexte que ses décisions étaient trop coûteuses, en particulier en Bohême et en Styrie ; il opposait à cela le gouvernement « ferme et redouté de la France, où j'ai vu traiter comme des ennemis les provinces de Guyenne et de Bretagne pour des motifs analogues »⁸².

82 J. Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, op. cit., p. 220-221

Le déficit s'explique moins par des arguments économiques que par des arguments politiques. Si l'empereur avait été un souverain absolu, il aurait pu tirer davantage d'argent de ses sujets, comme le faisait le roi de France dans les pays d'élections. Il aurait pu mettre en place une véritable administration d'État, au lieu de dépendre de l'administration des États et du bon vouloir des diètes.

Et nous arrivons ainsi à la question de principe : la Monarchie autrichienne était-elle un monarchie absolue ?, à laquelle nous sommes obligés de répondre par la négative, au moins jusqu'au début du gouvernement personnel de Joseph II en 1780, parce que le terme ne convient ni à l'esprit, ni à la forme du gouvernement de la Monarchie.

Si l'on se réfère aux définitions des théoriciens français du XVII^e siècle, le souverain absolu jouit d'un pouvoir illimité, en particulier dans le domaine financier et dans le domaine législatif ; or, à quelques exceptions près, comme la patente royale de 1680 réglementant la corvée en Bohême, le monarque légifère toujours en accord avec les Ordres. Dans l'État austro-bohême le pouvoir législatif est partagé entre le souverain et les diètes qui n'ont jamais été de simples chambres d'enregistrement, destinées à entendre des explications complémentaires de la part du gouvernement. En Bohême ou en Basse-Autriche, la diète gère de nombreux secteurs qui, en France par exemple, relèvent de l'administration royale. En Hongrie, aucune décision n'est valable si elle n'a été approuvée par la diète. Mais surtout les diètes exercent un véritable contrôle financier sur la politique générale de la Monarchie puisqu'elles votent chaque année, chapitre par chapitre, des contributions qui constituent l'essentiel des ressources de l'empereur. Ces impôts, variables selon les provinces, ne cessent de croître en valeur relative comme en valeur absolue, tandis que les revenus du domaine ne couvrent guère que les dépenses civiles et le service de la dette. Les dépenses militaires étaient couvertes en majeure partie par le produit de l'impôt. Comme la levée et la répartition de l'impôt étaient entre les mains des Ordres, leur consentement était un préalable nécessaire à la levée de n'importe quelle taxe et la réduction des compétences des diètes dans ce domaine supposait la création d'une administration publique des finances, ce qui ne fut réalisé que sous Joseph II.

Chaque année, l'empereur menait donc de longues et difficiles négociations avec les diètes. Outre les impôts, celles-ci accordaient avec une parcimonie plus ou moins grande le crédit à court ou moyen terme. Certains pays, comme la Basse-Autriche, possédaient même une autonomie budgétaire totale, d'autres comme la Bohême, se contentaient de lever les contributions que la diète avait votées. Mais, de toute façon, les Ordres et leur expression politique, les diètes, détenaient la réalité du pouvoir financier. On est donc loin de la définition de Le Bret qui estime que le roi doit lever souverainement toutes les taxes qu'il

lui plait sur ses sujets, puisque l'empereur ne peut lever d'impôts sur ses sujets sans leur consentement. C'est seulement en Hongrie que Léopold I^{er} a usé de la force pour vaincre la résistance des Ordres. En 40 ans, il est tout juste arrivé à se passer des services de la diète à laquelle il a substitué des réunions de notables, réputées plus dociles et ses successeurs ont trouvé un compromis en 1715 avec la noblesse hongroise. Mais contrairement à ce qui s'est passé dans les autres pays de la Monarchie, la Cour de Vienne n'a pas brisé le pouvoir politique de la moyenne noblesse, qui continue à gouverner à sa guise les comitats.

416

D'autre part à l'intérieur du gouvernement, même les dicastères à caractère technique avaient des directions collégiales ; après l'épisode Sinzendorf, la Chambre des Comptes échappa à l'autorité ferme de son président pour redevenir un conseil devant lequel les rapporteurs présentaient des dossiers préparés par les bureaux. Aucun conseil n'avait d'ailleurs la compétence d'un ministère moderne. Les finances étaient gérées par la Chambre des Comptes, qui s'occupait du domaine au sens large, des opérations de crédit, des dépenses civiles, du contentieux et de la préparation des négociations financières avec les diètes. Ces dernières ne traitaient qu'avec la chancellerie qui administrait la province. L'argent des contributions n'était pas versé aux agents comptables de la Chambre, mais aux commissaires des guerres. Aussi les grandes orientations de la politique financière échappaient-elles à la Chambre des Comptes.

Ce système peu efficace était toutefois conforme à la philosophie du gouvernement de Vienne qui associait au pouvoir exécutif les représentants des Ordres et avant tout l'aristocratie des différentes provinces. C'est pourquoi on demeurait attaché à la tradition espagnole : des conseils assistés de secrétaires et subdivisés en commissions ou « jointes », pour éviter les inconvénients du *plenum*. Si, à partir de Joseph II, il est de bon ton de parler de bureaucratie autrichienne, nous sommes encore loin de la monarchie administrative, même si on note quelque tendance des bureaux à empiéter sur les prérogatives des Conseils et même si certains secrétaires d'État abusaient de leur autorité. Il nous faut constater qu'il n'y a eu aucune évolution depuis les réformes de Ferdinand I^{er} parce que les dirigeants luttèrent de toutes leurs forces contre les innovations, qui donneraient le pouvoir à des individus au détriment des collègues.

Devant cette constatation plutôt pessimiste, on peut se demander si les Habsbourg arriveront à faire des réformes, à unifier l'administration financière et à briser la toute-puissance des Ordres.

CHRONOLOGIE

- 1526 Bataille de Mohacs. Mort de Louis II Jagellon.
1526 Ferdinand I^{er} de Habsbourg élu roi de Bohême et de Hongrie.
1526 Jean I^{er} Zapolya, élu roi de Hongrie.
1527 1^{er} janvier, création du Conseil privé et de la Chambre des Comptes de Vienne.
1528 Création de la chambre hongroise.
1529 Siège de Vienne par Soliman le Magnifique.
1541 Prise de Bude par Soliman le Magnifique. Mort de Jean I^{er} Zapoly.
1552 Prise de Temesvar par Soliman le Magnifique.
1552 Occupation des Trois évêchés lorrains (Metz, Toul et Verdun) par Henri II.
1556 Création du Conseil de la guerre de Vienne.
1564-1576 Maximilien II empereur. Partage de la monarchie.
1566 Prise de Szigetvar par l'armée de Soliman le Magnifique.
1568 Paix d'Andrinople.
1569 L'archiduchesse Élisabeth (1554-1592) épouse Charles IX, roi de France.
1576-1611 Rodolphe II empereur.
1591 Hassan, pacha de Bosnie, assiège Sisak.
1592 Juin, Hassan pacha de Bosnie prend Bihac.
1593-1608 Guerre de Quinze Ans.
1593 1^{er} mai, le Grand Vizir déclare la guerre à l'empereur.
1593 22 juin, défaite et mort de Hassan, pacha de Bosnie, à la bataille de Sisak.
1593 Sigismond Bathory, prince de Transylvanie.
1593 Prise d'Esztergom et de Visegrad.
1593 Sinan Pacha prend Sisak, Veszprém et Varpalota.
1594 Conquête par les Impériaux de Nograd et de Hatvan ; échec devant Esztergom.
1594 Les Impériaux reprennent Sisak et Petrinja.
1594 29 septembre, prise de Győr par les Turcs.
1595 Mansfeld prend Visegrad.
1596 Prise d'Eger par le sultan Mourad III.
1596 23-26 octobre, victoire turque à Mezökeresztes.

- 1597 Prise de Tata et de Papa par les Impériaux.
- 1597 Les Turcs reprennent Tata et Vac.
- 1597 Sigismond échoue devant Temesvar en octobre.
- 1598 29 mars, Adolphe de Schwarzenberg reprend Győr.
- 1599 Perte de Papa par les Impériaux.
- 1599 Michel le Brave réalise l'union éphémère des pays roumains.
- 1600 Octobre, le grand vizir prend Nagykanisza.
- 1600 Novembre, Michel le Brave battu s'enfuit à Vienne.
- 1601 Septembre, Mercœur prend Szekesfehérvár.
- 1602 Le grand vizir reprend Szekesfehérvár en août, tandis que l'archiduc Mathias prend Pesth et assiège Bude en octobre.
- 1603 Octobre, les Impériaux reprennent Hatvan.
- 1604 Révolte d'Étienne Bocskai. Kassa devient sa capitale. Les Impériaux évacuent Pesth, Hatvan, Vac mais sauvent Esztergom.
- 1605 Le Grand vizir Lala Mehmet reprend Visegrad, Vezprém et Esztergom.
- 1605 Septembre, Bocskai élu prince de Transylvanie.
- 1606 Paix de Vienne.
- 1606 29 octobre, traité de Zsitva Torok.
- 1606 29 décembre, mort de Bocskai.
- 1618 23 mai, défenestration de Prague.
- 1620 Le duc d'Angoulême négocie l'armistice d'Ulm.
- 1620 8 novembre, bataille de la Montagne Blanche.
- 1623 *Münzcalada.*
- 1625 Intervention du Danemark en Allemagne.
- 1627 Constitution renouvelée de la Bohême.
- 1629 Édikt de restitution.
- 1630 Intervention de la Suède.
- 1631 Défaite de Tilly à Breitenfeld.
- 1632 Mort de Gustave Adolphe à la bataille de Lützen.
- 1634 Victoire du Cardinal Infant à Nördlingen. Préliminaires de Pirna.
- 1635 Paix de Prague.
- 1635 Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne.
- 1635 Intervention de la France en Allemagne.
- 1637 Mort de Ferdinand II. Avènement de Ferdinand III.
- 1644 Congrès de la paix à Münster et à Osnabrück en Westphalie.
- 1645 Défaite des Impériaux à Jankau (Bohême).
- 1645 Les Suédois qui envahissent la Basse-Autriche et la Moravie.

- 1645 Turenne défait les Bavaois à Nördlingen.
- 1648 30 janvier, paix hispano-hollandaise.
- 1648 Mai, bataille de Zusmarshausen.
- 1648 Août, bataille de Lens. Les Suédois occupent Prague.
- 1648 24 octobre, signature de la Paix de Westphalie.
- 1648 Mariage de Philippe IV avec l'archiduchesse Mariana. Georges II Rakoczi élu prince de Transylvanie.
- 1653 Session de la Diète d'Empire.
- 1654 Mort du roi des Romains, Ferdinand IV. Révision du cadastre en Bohême.
- 1655 Début de la seconde guerre du Nord. Léopold I^{er} élu roi de Hongrie.
- 1656 Georges-Louis Sinzendorf président de la Chambre des Comptes.
- 1657 Reprise des hostilités en Pologne. Mort de Ferdinand III. Léopold I^{er} roi de Bohême et de Hongrie.
- 1658 Élection impériale de Léopold I^{er}. Conclusion de la Ligue du Rhin.
- 1659 Session de la diète hongroise à Presbourg. Paix des Pyrénées. Intervention ottomane en Transylvanie.
- 1660 Paix d'Oliva. Mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.
- 1661 Intervention des Impériaux en Transylvanie.
- 1662 Mort de l'archiduc Léopold-Guillaume. Prise d'Oradea par les Turcs.
- 1663 Prise de Neuhäusl Ersekujvar par les Turcs. Léopold sollicite à Ratisbonne l'aide de la diète d'Empire contre les Turcs
- 1664 1^{er} août, victoire chrétienne à Saint-Gotthard.
- 1664 10 août, paix de Vasvar. Début de la conjuration des Magnats hongrois. Mort de Nicolas Zrinyi.
- 1665 Début de la « Conférence secrète ». Extinction de la branche tyrolienne des Habsbourg.
- 1666 Conjuraton des Magnats hongrois. Mariage de Léopold avec l'Infante Marguerite-Thérèse.
- 1667 Début de la guerre de Dévolution.
- 1668 19 janvier, traité de partage secret de la succession d'Espagne. Paix d'Aix-la-Chapelle. Publication du *Politischer Discurs* de Johann Joachim Becher.
- 1669 Lobkowitz principal ministre.
- 1670 Occupation de la Lorraine par Louis XIV. Révolte hongroise et croate. Expulsion des Juifs de Vienne.
- 1671 Exécution des Magnats rebelles. Kollonich président de la Chambre hongroise.
- 1672 Début de la guerre de Hollande. Les Turcs occupent la Podolie.

- 1673 Déclaration de guerre de Léopold à la France. Début de l'insurrection des Malcontents.
- 1674 Premier incendie du Palatinat. Invasion de l'Alsace par les Impériaux.
- 1675 Bataille de Türckheim. Mort de Turenne. Bataille de Fehrbellin.
- 1676 Décès de l'Impératrice Claudia Félicitas. Alliance de Louis XIV avec les Malcontents de Hongrie. Promulgation des *Juribus incorporalibus* de Basse-Autriche.
- 1678 Naissance de l'archiduc Joseph.
- 1679 Peste à Vienne. Paix de Nimègue.
- 1680 Politique des Réunions. Révolte paysanne en Bohême.
- 1681 Session de la Diète hongroise à Sopron. Occupation de Strasbourg par Louis XIV.
- 1682 Thököly roi de Haute-Hongrie vassal de la Porte.
- 1683 Second siège de Vienne par les Turcs.
- 1683 12 septembre. Victoire de l'armée chrétienne au Kahlenberg.
- 1684 Trêve de Ratisbonne. Constitution de la Sainte Ligue. Hörnigk : *Österreich über alles, wann es nur will.*
- 1685 Décès de l'Électeur palatin. Naissance de l'archiduc Charles, futur Charles VI.
- 1686 Conclusion de la Ligue d'Augsbourg. Reprise de Bude par les Impériaux.
- 1687 Victoire des Impériaux à Mohacs. Diète hongroise à Presbourg. Joseph I^{er} roi de Hongrie.
- 1688 Prise de Belgrade par les Impériaux. Les Français envahissent la Rhénanie. Guillaume III d'Orange débarque en Angleterre.
- 1689 Protectorat des Habsbourg sur la Transylvanie. Début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Incendie du Palatinat. Projet de réorganisation de la Hongrie de Kollonich.
- 1690 L'archiduc Joseph élu roi des Romains.
- 1691 *Diploma Leopoldinum* en Transylvanie.
- 1696 Mort de Jean III Sobieski.
- 1697 Victoire du Prince Eugène à Zenta. Paix de Ryswick. Auguste II, Électeur de Saxe, élu roi de Pologne.
- 1699 Paix de Karlowitz. Second traité de partage de la succession d'Espagne. Mort du prince électoral de Bavière.
- 1700 Testament de Charles II d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. Décès de Charles II. Début de la grande guerre du Nord.
- 1701 Mort de Guillaume III d'Orange. Grande Alliance de La Haye.
- 1702 Début de la guerre de succession d'Espagne.

- 1703 Début de la guerre d'Indépendance hongroise. Débarquement de l'archiduc Charles au Portugal. La « jeune Cour » prend le pouvoir. Faillite de la banque Oppenheimer.
- 1704 Défaite franco-bavaroise à Hochstædt.
- 1705 Siège de Turin par le prince Eugène. Mort de Léopold I^{er}. Joseph I^{er} empereur. Création de la Banque de la ville de Vienne.
- 1707 Siège de Toulon par les Impériaux. Diète d'Onod.
- 1708 Le prince Eugène occupe Lille.
- 1711 Mort de Joseph I^{er}. Avènement de Charles VI. Compromis austro-hongrois à Szatmar. François II Rakoczi part en exil.
- 1713 Signature de la paix d'Utrecht entre la France et les Puissances maritimes. Philippe V est reconnu comme roi d'Espagne. Pragmatique Sanction.
- 1714 Signature de la paix de Rastatt entre la France et Charles VI, qui reçoit les possessions italiennes des Habsbourg en compensation.
- 1714 Traité de paix de Rastatt avec la France.
- 1716 Victoire du prince Eugène de Savoie à Peterwardein. Prise de Temesvar (roumain Timisoara).
- 1717 Reprise de Belgrade par les Impériaux.
- 1718 Traité de paix de Passarowitz avec la Sublime Porte : la Monarchie annexe le Banat de Temesvar, l'Olténie, la plus grande partie de la Serbie et une bande de territoire bosniaque au Sud de la Save.
- 1718 Réorganisation de la Frontière militaire.
- 1723 Adoption de la Pragmatique Sanction. Création du Conseil de Lieutenance en Hongrie.
- 1733 Guerre de succession de Pologne.
- 1735 Préliminaires de Vienne.
- 1737 François III de Lorraine, Grand duc de Toscane.
- 1737 Guerre avec l'Empire ottoman.
- 1739 18 septembre, traité de Belgrade : la Monarchie reperd Belgrade.
- 1740 29 octobre, mort de Charles VI. Avènement de Marie-Thérèse.
- 1740 Frédéric II envahit la Silésie.
- 1741 13 mars, naissance de Joseph II.
- 1741 25 juin, Marie-Thérèse couronnée « roi » de Hongrie à Presbourg.
- 1741 La France et la Bavière déclarent la guerre à Marie-Thérèse.
- 1742 Charles Albert, Électeur de Bavière, élu empereur sous le nom de Charles VII.
- 1742 Paix avec la Prusse.
- 1743 12 mai, Marie-Thérèse couronnée reine de Bohême à Prague.

- 1744 La Prusse rentre en guerre.
- 1745 13 septembre, François de Lorraine élu empereur sous le nom de François I^{er}.
- 1745 25 décembre, paix de Dresde avec la Prusse.
- 1748 25 mars, paix d'Aix-la-Chapelle.
- 1749 2 mai, réformes d'Haugwitz.
- 1750 Kaunitz ambassadeur impérial à Paris.
- 1753 13 mai, Kaunitz chancelier d'État.
- 1756 1^{er} mai, renversement des alliances : 1^{er} traité franco-autrichien.
- 1757 1^{er} mai, second traité de Versailles.
- 1759 Réforme de la censure à Vienne.
- 1759 Le troisième traité franco-autrichien annule pratiquement le second traité.
- 1760 Joseph épouse Isabelle de Parme.
- 1761 Réforme de Kaunitz : création du Conseil d'État.
- 1762 Mort de la Tsarine Élisabeth Petrovna. La Russie abandonne la coalition.
- 1763 15 février, traité d'Hubertsbourg entre la Prusse et la Monarchie autrichienne.
- 1764 Joseph II élu et couronné roi des Romains à Francfort.
- 1764 7 septembre, Stanislas Auguste Poniatowski élu roi de Pologne.
- 1765 18 août, mort à Innsbruck de l'empereur François I^{er}. Joseph II corégent.
- 1768 Guerre entre la Russie et l'Empire ottoman.
- 1769 Septembre, les Impériaux occupent les 13 villes de la Zips.
- 1770 Mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin Louis.
- 1770 Seconde rencontre de Joseph II et de Frédéric II.
- 1772 5 août, premier partage de la Pologne. Annexion de la Galicie.
- 1774 21 juillet, traité de Kutchuk Kaïnardji entre la Sublime Porte et la Russie.
- 1775 7 mai, Joseph II annexe la Bucovine. Révolte paysanne en Bohême.
- 1777 Réforme scolaire en Hongrie (*Ratio studiorum*). Voyage de Joseph II en France. Mort de l'Électeur de Bavière Max III Joseph.
- 1778 3 janvier, les Impériaux occupent la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat.
- 1778 5 juillet, Frédéric II envahit la Bohême.
- 1779 13 mai, paix de Teschen : Joseph II annexe l'Innviertel.
- 1780 29 novembre, mort de Marie-Thérèse : fin de la co-régence.
- 1781 Alliance entre la Russie et la Monarchie autrichienne. Nouvelle réforme de la censure. (13 octobre). Promulgation de l'édit de tolérance à l'égard des protestants et des juifs. Abolition des servitudes personnelles.
- 1782 Fermeture des couvents des Ordres religieux contemplatifs. Visite du Pape Pie VI à Vienne (22 mars-20 avril). Union de la Chambre hongroise avec

- le Conseil de Lieutenance. Fusion de la Chancellerie de Hongrie avec la Chancellerie de Transylvanie.
- 1783 Réorganisation du Conseil de Lieutenance en 46 sections. Création de nouveaux diocèses. Rachat de la corvée. Début de la réforme fiscale.
- 1784 « Lettre pastorale » de Joseph II à tous les fonctionnaires de la Monarchie. Transfert de la Couronne de saint Étienne à Vienne. L'allemand langue de l'administration hongroise. Recensement général de la population. Nouvelle réglementation douanière. Projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. Tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Ouverture de l'Hôpital général à Vienne. Révolte paysanne en Transylvanie.
- 1785 Suppression de l'administration autonome des comitats en Hongrie. Ordonnance de Joseph II sur le servage en Hongrie. Règlement de l'affaire de l'Escaut (traité de Fontainebleau).
- 1786 Réforme de l'État de Milan. Suppression des *Novae Constitutiones* de Charles Quint.
- 1787 Réformes de la justice et de l'administration des Pays-Bas autrichiens. Joseph II et Catherine II signent à Cherson une alliance contre l'Empire ottoman (24 août). Première révolte des Pays-Bas autrichiens.
- 1788 Joseph II déclare la guerre à la Porte. Joseph II prend le commandement de 200 000 Impériaux en Hongrie. Nouveau règlement douanier (septembre). L'armée ottomane ravage le Banat de Temesvar. Panique chez les Impériaux. (novembre). Joseph II malade rentre à Vienne.
- 1789 André Hadik, commandant en chef. Mort d'André Hadik. Gédéon Laudon commandant en chef des Impériaux. (9 octobre). Prise de Belgrade par les Impériaux (24 octobre). Les Pays-Bas prennent les armes contre Joseph II.
- 1790 26 janvier, Joseph II abroge toutes ses réformes sauf l'abolition du servage et la tolérance religieuse. Retour de la Couronne de saint Étienne en Hongrie (16 février). Mort de Joseph II à Vienne (20 février). Léopold II abolit la réforme fiscale de Joseph II (9 mai).

GLOSSAIRE

Accise. Impôt de consommation sur les denrées de première nécessité. L'accise prit la forme d'une taxe sur les transactions de produits de consommation courante. Sa pratique qui s'était développée aux Provinces-Unies au XVII^e siècle inspira les économistes d'Europe centrale.

Aides (impôts sur les boissons). Appelé *Biergraschen* en Bohême, il y fut institué définitivement en 1552. D'un montant de 2 groschen par tonneau, il était acquitté par celui qui débitait la bière. Sa perception fut confiée à des receveurs particuliers établis dans chaque cercle, qui étaient autorisés à inspecter caves et brasseries et qui étaient eux-mêmes surveillés par l'inspecteur général des aides, un conseiller de la Chambre des Comptes établi à Prague. En Basse-Autriche, l'impôt sur les boissons était appelé *Zapfenmass*. Il fut créé en 1556 et portait essentiellement sur le vin.

Ansässigkeit. L'unité fiscale en Bohême qui fut ainsi définie : un paysan qui assurait la corvée attelée avec 4 animaux de trait, quelle que fût l'étendue de son exploitation, était défini comme « établi » (*angesessen*).

Anticipation. Avance versée par le contribuable noble sur le versement des contributions. L'anticipation était considérée comme un crédit bon marché de très brève durée, inférieur à une année fiscale. La diète de Basse-Autriche accordait volontiers des anticipations à la Chambre des Comptes.

Armalistae. Nobles hongrois qui ne possédaient aucune propriété foncière qui avaient juste des armoiries qui les distinguaient de la plèbe et qui leur conféraient les privilèges juridiques de la noblesse, mais pas l'exemption fiscale. Ils représentaient en 1780 45 à 48 % des familles nobles.

Armée d'Empire. Voir **Armée des Cercles**.

Armée des Cercles. Dans le système militaire dépendant de la Diète d'Empire et des Princes d'Empire, ce sont les contingents que chaque prince d'Empire doit fournir en fonction de ses ressources et qui ont été fixés par la Matricule d'Empire de 1512. En pratique, les Cercles de Souabe, de Basse-Saxe et de Franconie qui fournissent l'essentiel de l'armée des Cercles, les grands États comme la Bavière, la Saxe électorale ou le Brandebourg détachant le cas échéant une partie de leur armée permanente. Ces troupes dépendaient de la Diète d'Empire qui nommait un maréchal d'Empire (*Reichsmarschall*), totalement autonome par rapport aux autorités de Vienne. L'armée des cercles fut mobilisée pour la dernière fois durant la guerre de Sept ans contre la Prusse, qui s'était rendue coupable d'agression contre l'électorat de Saxe en 1756. Elle fut battue par les Prussiens à la bataille de Rossbach en 1759.

Bailli de Basse-Autriche ou Vicedom. Il était l'officier comptable du domaine, chargé d'encaisser le solde créditeur de chaque officier. Il était chargé des dépenses

en Basse-Autriche, y compris le paiement des traitements du personnel du gouvernement de la province (*Regiment*).

Banco del Giro. Banque créée en 1703 à Vienne qui fut remplacée en 1705 par la banque de la ville de Vienne.

Bancozettel. Billets de banque émis par la banque de la Ville de Vienne, qui était autorisée à les recevoir en paiement pour moitié des sommes dues. La patente du 1^{er} août 1771 autorisa l'émission de 12 millions de florins de billets par la banque de la ville de Vienne, les billets précédents ayant pratiquement disparu de la circulation. Ils avaient cours en Bohême et à partir de 1785, en Galicie, Hongrie et Transylvanie. Le public leur témoigna une confiance croissante.

Banque de la ville de Vienne (*Wiener Stadtbank*). Elle apporta une solution au problème du crédit à court terme. À l'origine elle reçut toutes les obligations financières de l'empereur, auquel elle se substitua. Pour les créances les plus anciennes, la banque servit un intérêt et, pour les dettes nouvelles, la Chambre des Comptes lui attribua le produit des péages et domaines de Basse-Autriche. Comme la banque était dotée de revenus réguliers et qu'elle avait l'appui des milieux économiques viennois, elle jouit enfin d'une certaine confiance à partir de 1710.

Bauernstand. Ce sont les masses paysannes, qui ne sont pas organisées en Ordre (*Stand*) sauf au Tyrol, où les communautés villageoises étaient représentées à la diète provinciale.

Bey und Kopfsteuer. Voir **Capitation**.

Biergroschen. Voir **Aides**.

Bourse de Vienne. Elle fut créée en 1762 pour permettre aux particuliers de négocier les fonds d'État. Elle était liée aux activités de la Banque de la ville de Vienne.

Bulle d'Or de 1222. Elle a été octroyée par le roi de Hongrie André II pour garantir les privilèges de la noblesse. En particulier l'article 31 accorde aux Ordres le droit de se révolter si le roi ne respecte pas les libertés du royaume. Cet article a été formellement abrogé par la diète de 1687.

Bulle d'Or de 1356. Elle a été promulguée par l'empereur Charles IV afin de régler l'élection impériale en Allemagne. Il a désigné sept électeurs : trois princes ecclésiastiques (les trois archevêques de Mayence, Cologne et Trèves) et quatre princes laïques : le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Le couronnement qui eut d'abord lieu à Aix-la-Chapelle a été déplacé à Francfort et le nombre des électeurs est passé de sept à neuf au xvii^e siècle : aux sept électeurs traditionnels, on a ajouté la Bavière en 1648 et le Hanovre en 1693.

Camera Hungarica. Voir **Chambre hongroise**.

Caméralistes. On les appelait en France mercantilistes ou colbertistes et ils étaient hostiles à la liberté économique (libre circulation des grains ou abolition des barrières douanières). Ils préconisaient le protectionnisme le plus strict avec intervention de l'État dans le domaine économique. La doctrine élaborée au xvii^e siècle était toujours en vigueur à la Cour de Vienne, malgré la présence de physiocrates et elle a fortement inspiré la politique économique de Joseph II.

Cammer Thuerhuetter. Voir **Concierge de la Chambre des Comptes**.

Capitaine de cercle. Naguère officier des États chargé de représenter le gouvernement de Prague dans les circonscriptions ou cercles (l'équivalent d'un arrondissement français), il était depuis les réformes de 1749, nommé par le pouvoir royal pour appliquer les lois et surveiller la noblesse locale. Joseph II a nommé des capitaines de cercle dans l'ensemble des Pays héréditaires, puis il a cherché avec un succès mitigé à étendre l'institution à l'ensemble de la Monarchie (Hongrie, Milan et Pays-Bas autrichiens).

Capitation (*Bey und Kopfsteuer*). Impôt extraordinaire levé lorsque le danger turc se faisait trop pressant, sans le consentement des diètes. Les habitants, du plus riche (comte ou évêque) au plus pauvre (simple journalier agricole) étaient répartis en 11 classes dont les contributions allaient de 1 000 à 3 florins. Ainsi la capitation qui frappait tous les habitants âgés de plus de 14 ans était un impôt proportionné dans une certaine mesure aux facultés contributives des sujets. En 1690 on taxa aussi les mères de famille, pour la moitié de la valeur du mari, et les enfants pour le quart. Les membres du clergé, en dépit de leurs immunités, n'échappaient pas à la capitation.

Cassette impériale (*Gebeime Kammer*). Caisse mise à la disposition de l'empereur pour alimenter ses dépenses personnelles (aumônes, jeux du hasard, mécénat). Elle était alimentée en pièces d'or (ducats hongrois).

Censimento. C'est le premier cadastre (ou recensement) qui fut établi à Milan dans les années 1760 et qui servit de modèle au projet de cadastre que Joseph II voulut, à partir de 1785, imposer à l'ensemble de la Monarchie, afin de procéder à la réforme de l'impôt foncier.

Cercles. Le royaume de Bohême puis les Pays héréditaires étaient divisés en unités administratives qui étaient l'intermédiaire entre le gouvernement de la province et la seigneurie et qui correspondaient à peu près à un arrondissement français. On trouvait à sa tête un « capitaine de cercle » nommé depuis 1749 par le souverain. C'est ce modèle que Joseph II voulait étendre à l'ensemble de la Monarchie. Il ne faut pas confondre ces circonscriptions avec les 10 Cercles existant dans le Saint-Empire (*Reichskreise*) depuis 1512.

Chambre basse ou Table des régnicoles. Dans le système bicaméral qui régissait la diète hongroise depuis 1608, c'était l'assemblée où siégeaient les députés de la noblesse des comitats et les représentants des villes libres royales, ainsi que les procureurs des Magnats absents. Elle était présidée de droit par un magistrat nommé le président de la Table royale ou *Personalis Presentia Regia*. Elle siégeait à Presbourg dans le Palais de la noblesse ou « Palais vert » (*Domus viridis*).

Chambre des Comptes de Vienne (*Hofkammer*). Créée en 1527 par Ferdinand I^{er}, la « Chambre de la Cour » ou Chambre des Comptes était destinée à gérer les revenus du domaine, mais les revenus extraordinaires, c'est-à-dire les impôts étaient également de sa compétence. Elle n'a jamais été un ministère des finances au sens moderne du terme. Elle était destinée à l'origine à superviser les activités des Chambres particulières pour gérer les soldes créditeurs. Organisée selon le système collégial (un président nommé entouré d'une douzaine de conseillers), les conseillers étaient assistés d'une importante bureaucratie. Elle a connu bien des vicissitudes lors des réformes du règne

de Marie-Thérèse. Mise en sommeil par la réforme d'Haugwitz, Kaunitz lui confia en 1761 l'administration de tous les revenus caméraux. La réforme de juin 1765 lui restitua toutes ses attributions et Hatzfeld en devint le président.

Chambre haute ou Table des Magnats. Dans le système bicaméral de la diète hongroise, la Table des Magnats était l'assemblée où siégeaient les barons du royaume, les évêques et tous les membres masculins majeurs des familles aristocratiques. Ils étaient invités personnellement et toute absence devait être justifiée. Elle était présidée de droit par le Palatin ou en cas de vacance de l'office par le Grand juge. Ce fut le cas en 1790 lors de la diète du couronnement de Léopold II.

Chambre hongroise ou Chambre de Presbourg (*Camera hungarica*). Créée en 1528, elle administrait les revenus du domaine royal en Hongrie, mais la gestion des mines et des contributions militaires échappait totalement à son autorité, ainsi que les XIII comitats de Haute-Hongrie, gérés par la Chambre de Scépusie. Elle prétendait être entièrement autonome par rapport à la Chambre des Comptes de Vienne et fut finalement placée sous l'autorité du Conseil de Lieutenence en 1784. Le président de la Chambre hongroise était nommé par le roi, mais devait être un seigneur laïque, ce qui permit de contester la nomination de Léopold Kollonich, en 1671.

Chambre de Bohême. Créée en 1557, elle gérait les *cameralia* de Bohême.

Chambre de Scépusie. Créée en 1567 pour assurer l'entretien de la frontière militaire de Haute Hongrie, elle fut installée à Cassovie (Kassa/Kosice, Slovaquie) à la demande de Lazare Schwendi. Elle était autonome par rapport à la Chambre de Presbourg.

Chancelier d'Autriche. Ferdinand II a créé en 1620 un chancelier chargé de contrôler l'administration et la justice des Pays héréditaires au sens strict (Basse-Autriche et Autriche intérieure). Le chancelier, qui était souvent un juriste bourgeois, a essayé de s'ingérer dans les affaires de politique étrangère et il est entré en concurrence avec le vice-chancelier d'Empire. Il était chargé de transmettre les propositions royales (*postulata*) aux différentes diètes autrichiennes.

Chancelier de Cour et d'État. Titre porté par Kaunitz. Il dirigeait la politique étrangère et surveillait le gouvernement de la Lombardie et des Pays-Bas. Il présidait le Conseil d'État, créé en 1761 à son initiative.

Chancellerie d'Autriche. Les services qui dépendent du chancelier d'Autriche sont installés à Vienne. Elle a une compétence de cour d'appel pour la Basse-Autriche et un plaignant ne peut aller au-delà puisque l'Autriche jouit du privilège de *non appellando* depuis 1364 : les sujets de l'archiduc ne peuvent donc aller en appel devant les tribunaux d'Empire.

Chancellerie de Bohême. Les services qui dépendent du chancelier de Bohême sont installés à Prague. C'est l'instance d'appel suprême pour le Royaume et le gouvernement du pays. Le chancelier est nommé par le roi parmi les membres de l'aristocratie bohême, mais il est aidé d'un chancelier adjoint. Le comte Franz Ulrich Kinsky ou le comte Chotek siègent à Vienne dans les instances gouvernementales.

Chancellerie de Bohême et d'Autriche. Après la réforme d'Haugwitz, les chancelleries d'Autriche et de Bohême ont fusionné en 1753. Leurs services, qui sont installés à

Vienne, ont été privés de leurs compétences judiciaires, qui ont été transférées à une Cour suprême (*Oberste Justizstelle*), chargée de juger en appel les procès venus des pays austro-bohèmes.

Chancellerie de Cour et d'État. Il s'agit des services que dirigeait d'une main ferme le prince Kaunitz. Sa compétence était principalement orientée vers la politique extérieure, mais elle était également chargée de surveiller le gouvernement des Pays-Bas et de la Lombardie. Créée en 1761, elle s'installa dans le palais du *Ballhausplatz* qui est encore le siège de la chancellerie d'Autriche.

Chancellerie d'Empire. Le vice-chancelier d'Empire qui résidait à Vienne dirigeait une importante bureaucratie, qui avait en particulier la charge de la correspondance diplomatique avec les ambassadeurs et agents diplomatiques qui représentaient l'empereur et le Saint-Empire à l'étranger. Elle était divisée en deux sections (expéditions), l'une de langue allemande, la plus nombreuse et l'autre de langue latine pour la correspondance avec le cercle de Bourgogne, l'Italie et l'étranger. La chancellerie occupait une aile de la *Hofburg*.

Commissaires des États En Basse-Autriche. C'était un collège de 6 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui géraient les finances de la province sous le contrôle du maréchal de Basse-Autriche et du comité des États, dont ils constituaient une commission. Leurs comptes étaient examinés par une autre commission de 6 membres, le *Raitcollegium*.

Comité des États. En Basse-Autriche, les 18 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui siégeaient en permanence et se réunissaient sous la présidence du maréchal de Basse-Autriche. Parmi eux se trouvaient deux commissions, les 6 commissaires des États (*Verordneten*), qui géraient les finances et le collège des comptables (*Raitcollegium*), qui contrôlait les comptes des commissaires.

Commissariat général des guerres (*Generalkriegscommissariat*). Administration responsable du ravitaillement et de la logistique des armées impériales. Le commissaire général était l'intermédiaire entre le Conseil de la Guerre et la Chambre des Comptes. Il déléguait ses pouvoirs à des commissaires des guerres qui assistaient les chefs d'armée en campagne. Il traitait avec la Chambre des Comptes de toutes les affaires de contribution. Il devait conférer avec le Conseil de la Guerre ou les commandants en chef de tout ce qui pouvait manquer. Il devait entrer en relations avec les autorités des différents pays de la Monarchie. De manière générale il devait régler les questions d'argent, de ravitaillement et de transport et ne devait rendre compte qu'à la seule Chambre des Comptes de Vienne. L'empereur avait donc créé un ministère supplémentaire, qui réduisait les attributions des conseils plus anciens, Chambre des Comptes et Conseil de la Guerre, mais qui avait l'avantage d'être sous la responsabilité d'un seul individu. Le choix du commissaire général était donc important.

Compagnie de commerce avec l'Orient (*Orientalische Handelskompagnie*). Dirigée par un négociant de Fiume, Triangl, elle avait le monopole du commerce avec l'Empire ottoman à partir de 1665, en application de la paix de Vasvar. Si elle se heurta à une rude concurrence chez les Turcs, elle consacra une bonne partie de ses capitaux et de ses activités à l'importation de bétail hongrois sur le marché autrichien.

Conciergerie de la Chambre des Comptes. C'était un modeste officier qui était chargé de la sécurité et de l'entretien des locaux. Il recevait un traitement annuel de 100 florins tout comme le « chauffeur » (*Heizer*) chargé de l'entretien des poêles des bureaux.

Concursus palatinalis. Après la session de la diète hongroise de 1687, Léopold préféra convoquer une assemblée de notables pour faire voter les contributions auxquelles le cardinal Kollonich voulait soumettre la Hongrie. Le *Concursus* comprenait surtout des prélats et des Magnats avec quelques représentants des villes et des comitats, mais à la différence de la diète, tous étaient nommés par la Cour de Vienne. Malgré cette réforme fondamentale, il y eut deux réunions orageuses en 1696 et en 1698 car ces notables surent très bien défendre leurs intérêts.

Concursus regnicolaris. Grand comité des États créé par la diète hongroise en 1715 afin de voter des impôts en cas de nécessité pressante. Réuni en 1715, 1719, 1721, 1724, 1727, 1734, 1735 et 1736, le *Concursus regnicolaris* a été aboli par une décision de la diète de 1741.

Conférence secrète. Elle a été créée en 1665 sur le modèle de la jointe espagnole par Léopold 1^{er}, qui ne veut plus subir la tutelle d'un Premier ministre. 4 à 6 membres du Conseil privé traitaient des affaires les plus importantes de politique générale. Mise en veilleuse par les réformes de 1749, la Conférence secrète fut rétablie en 1761 sous la forme du Conseil d'État. Joseph II a utilisé les services du Conseil d'État tout au long de son règne.

Conferentia de mediis* ou *Conferentia in œconomicis. Réunie à partir de 1682, c'est une version élargie de la conférence secrète destinée à discuter les orientations budgétaires de l'année suivante. Elle cherchait surtout à faire face à l'augmentation des dépenses.

Confins militaires ou Frontière militaire. Ils étaient l'une des créations les plus originales de la Monarchie, qui datait de 1522 et qui protégea efficacement les domaines des Habsbourg contre les Turcs. Ils furent réorganisés sous Charles VI après la reconquête de la Hongrie. Ils dépendaient du Conseil de la Guerre de Vienne et s'étendaient de l'Adriatique à la Transylvanie face à l'Empire ottoman. Les soldats étaient des paysans astreints à un service militaire permanent. En compensation, exempts de corvée, ils échappaient à la condition servile. Ils constituèrent une société originale, qui attira les réfugiés serbes, mais aussi les Hongrois désireux d'échapper au régime seigneurial. Ils étaient encadrés par des Allemands et à partir du règne de Marie-Thérèse ils fournirent 11 régiments de troupes régulières.

Conseil aulique d'Empire. Tribunal d'appel suprême attaché à la personne de l'empereur et siégeant à Vienne. Il faisait concurrence au Tribunal de la Chambre d'Empire. Ses 24 conseillers catholiques et luthériens venaient de toutes les régions du Saint-Empire. Joseph II a essayé de le réformer mais le retard accumulé dans l'examen des procès était considérable.

Conseil d'Italie. Dicastère viennois créé par Charles VI pour gouverner les possessions italiennes des Habsbourg. Il fut supprimé en 1758 à la mort de Silvia Taroucca et remplacé par une simple section de la Chancellerie de Cour et d'État, le département d'Italie.

Conseil de la Guerre de Vienne (*Wiener Hofkriegsrat*). Ce dicastère créé en 1556 était chargé de l'administration des guerres et des confins militaires. Il était composé d'un président et de conseillers nommés qui à partir de 1762 furent exclusivement des militaires de haut rang. Il fut présidé par les plus prestigieux chefs militaires, comme Montecuccoli et au XVIII^e siècle les maréchaux Daun, Lacy et André Hadik. Il avait à sa disposition une importante bureaucratie.

Conseil de Lieutenance (*Statthaltereirat*, latin *Locumtenentiale Consilium*). C'était le seul organe administratif central fonctionnant en Hongrie depuis 1765. Le Conseil de Lieutenance avait été fondé en 1723 avec l'approbation de la Diète par les lois 97 & 98 de 1724. En 1784 les 22 représentants des Ordres avaient été remplacés par 118 fonctionnaires nobles, qui étaient devenus les intermédiaires idéaux entre la Cour et la noblesse hongroise. Joseph II l'a transféré de Presbourg à Bude en 1782.

Conseil d'État (*Staatsrat*). Cette instance fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761. Elle était présidée par le chancelier de Cour et d'État et comportait six membres trois ministres et trois conseillers, qui ne devaient exercer aucune autre fonction ministérielle. Ses avis étaient en théorie purement consultatifs. Joseph II, à la différence de sa mère, ne se sentait pas lié par les avis de la majorité du Conseil. Le Conseil d'État n'en fut pas moins sous la présidence de Kaunitz l'organe directeur de la politique de Joseph II, dans la mesure où ce dernier acceptait des conseils.

Conseil privé (*Geheimer Rat*). Institué en 1527 par Ferdinand I^{er}, il fut l'équivalent d'un Conseil des ministres moderne, jusqu'à l'apparition de la Conférence secrète en 1665. Au XVIII^e siècle il confère toujours à ses nombreux membres un titre honorifique très convoité. Certains textes d'époque l'appellent parfois Conseil d'État.

Constitution hongroise. On commença à utiliser ce terme à l'époque des Lumières pour qualifier les textes fondamentaux du droit public hongrois, la Bulle d'Or d'André II de 1222, l'ensemble des lois votées par la diète et sanctionnées par le roi ou *Corpus juris* et enfin l'*Opus Tripartitum* de Werböczy de 1516.

Constitution renouvelée de 1627. Nom de la constitution octroyée à la Bohême en 1627 par Ferdinand II. À la suite de la révolte des États en 1618 et de leur défaite à la bataille de la Montagne Blanche (1620), Ferdinand II se considéra délié des engagements qu'il avait pris au moment de son élection en 1617. Elle établit la monarchie héréditaire et elle priva la diète de son initiative en matière de loi ainsi que du droit de remontrance mais elle lui laissa ses pouvoirs financiers que lui contesta Joseph II.

Corvée (*Robot ou gratuiti labores*). La corvée était la prestation en travail du paysan, qui devait fournir gratuitement à son seigneur un certain nombre de journées de travail chaque année. Leur nombre variait entre une dizaine et 150 journées selon les régions. La corvée servait à cultiver la réserve seigneuriale. En Basse-Autriche, elle était souvent « rachetée » : le paysan en était dispensé moyennant le paiement d'une taxe à son seigneur. C'était un aspect essentiel du régime seigneurial. On distinguait entre « corvée attelée » fournie par le paysan aisé qui envoyait un attelage et un ouvrier agricole et « corvée à bras » fournie par les paysans les plus pauvres, les brassiers, qui n'avaient que leur force de travail. Il y avait aussi la « corvée royale » qui fournissait de

la main d'œuvre gratuite pour réparer les fortifications, comme ce fut le cas à Vienne en 1683.

Cour des Comptes (*Hofrechenkammer*). Elle fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761 sur recommandation de Ludwig Zinzendorf qui la présida. Elle était chargée de contrôler la comptabilité publique. Son existence fut éphémère, car elle fut mise en sommeil après 1773.

Cour suprême de justice (*Oberste Justizstelle*). Présidée par le chancelier d'Autriche, elle a joué à partir de 1749 le rôle de Cour d'Appel pour tous les Pays héréditaires. La chancellerie était dorénavant dépouillée de ses attributions judiciaires et la justice était séparée de l'administration.

Couronne de saint Étienne. En droit public hongrois, le véritable souverain de la Hongrie est la Couronne de saint Étienne, souvent qualifiée de Sainte-Couronne. Le roi, même après son couronnement, n'est que le dépositaire du pouvoir royal. Et un roi élu, non couronné, n'est même pas investi de ce pouvoir royal, ce n'est qu'un « roi en chapeau » comme Joseph II qui refusa de se faire couronner. Les pays de la Couronne de Saint-Étienne comprenaient outre la Hongrie proprement dite, le royaume de Croatie-Slavonie et la principauté de Transylvanie.

Couronne de saint Wenceslas. C'est la couronne des rois de Bohême qui symbolisait l'union des pays tchèques, le royaume de Bohême proprement dit, la Moravie et la Silésie ou du moins ce qu'il en restait après 1745. La couronne était conservée dans le château de Karlstejn près de Prague et imposé solennellement au nouveau souverain dans la cathédrale Saint-Guy. Marie-Thérèse fut couronnée en 1743, après le départ des Franco-Bavarois, Joseph omit de se faire couronner et Léopold II le fit de bonne grâce en 1791. Durant son règne personnel, Joseph II fit transférer la couronne à Vienne et la plaça à côté des autres couronnes dans le trésor impérial de la *Hofburg* (*Schatzkammer*).

Croates. Ils constituaient une des nations historiques de la Monarchie. Les Croates avaient fondé une monarchie nationale au Moyen Âge, qui avait fusionné avec la Hongrie en 1102, tout en conservant son autonomie. Le roi de Hongrie nommait un gouverneur ou « ban » et la diète croate (le *Sabor*), qui se réunissait chaque année à Zagreb. Durant tout l'époque moderne les Croates demeurèrent fidèles à la religion catholique et à la Maison d'Autriche.

Département d'Italie. Ce fut à partir de 1758 la section de la chancellerie de Cour et d'État qui eut en charge le contrôle du gouvernement de Milan. Celui-ci a d'ailleurs jusqu'à Joseph II joui d'une large autonomie parce que le responsable des affaires d'Italie à Vienne, le chancelier Kaunitz, se souciait peu des détails de l'administration.

Deputatio in œconomicis. Conformément à l'instruction du 10 décembre 1697, elle était composée du président de la Chambre des Comptes, du président du Conseil de la Guerre, du commissaire général, du chancelier de Bohême et du chancelier d'Autriche. Organisme bien antérieur à sa naissance officielle, la députation se réunissait régulièrement à l'automne pour préparer les propositions que les commissaires impériaux défendraient devant les diètes.

Diète d'Empire (*Reichstag*). Elle siégeait dans une ville libre d'Empire, Augsbourg puis Ratisbonne. Elle se réunissait sur convocation de l'empereur pour examiner un ordre du jour. Convoquée en 1663 par l'empereur pour voter la mobilisation de l'Allemagne contre les Turcs qui menaçaient à nouveau Vienne, elle ne s'est plus jamais séparée jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. C'est pourquoi on lui donna le nom de « Diète perpétuelle ». L'empereur ne s'y rendait plus en personne et se faisait représenter par deux commissaires (un commissaire principal et un commissaire-adjoint), la plupart des princes n'y paraissaient plus non plus et s'y faisaient représenter, de sorte qu'au XVIII^e siècle la diète était devenue une assemblée de diplomates, que méprisait profondément Joseph II.

Diète de Silésie ou *Fürstentag*. La diète (*Fürstentag*) était jusqu'en 1745, composée de 3 chambres : la chambre des Princes (les 7 princes non-royaux et les 6 seigneuries libres) ; la chambre des Chevaliers (les députés des nobles des 7 principautés royales et de la ville de Breslau) ; la chambre des villes (les députés des villes royales), chaque chambre disposant d'un vote collectif. Entre les sessions, une commission était responsable de la gestion des impôts votés et des autres affaires.

Diète électorale (*Kurfürstentag*). C'est la réunion à Francfort des neuf Électeurs ou de leurs représentants sur convocation de l'archevêque de Mayence pour procéder à l'élection de l'empereur ou de son successeur éventuel, le roi des Romains. L'élection était suivie du couronnement.

Diète perpétuelle (*Immerwährende Reichstag*). Nom donné à la Diète d'Empire au XVIII^e siècle parce que la diète convoquée en 1663 à Ratisbonne pour voter une aide contre les Turcs, ne s'est jamais séparée avant la fin du Saint-Empire en 1806.

Directoire administratif et financier (*Directorium in publicis et cameralibus*). Il fut créé en 1749 par la réforme d'Haugwitz, qui en obtint la présidence. Il était divisé en sept sections que dirigeaient des conseillers privés. Sous son autorité se trouvait réalisée l'unification de la Bohême et de l'Autriche. Son existence fut brève car la réforme de Kaunitz mirent fin à son existence après 1761.

Dominical (de *dominus*, appartenant au seigneur). La partie du finage qui par opposition au *rustical* était exploitée directement par le seigneur. Elle comprenait outre quelques grandes fermes, des forêts, des pâturages et des terres en friche. Le *dominical* était soit exempt de contribution soit très modérément imposable. L'exploitation des fermes seigneuriales se faisait grâce à la main d'œuvre fournie par la corvée.

Électeur de Brandebourg. Membre de la Maison de Hohenzollern, il est depuis 1701 roi en Prusse et surtout depuis la conversion de l'électeur de Saxe au catholicisme le plus influent prince protestant à l'intérieur du collège des électeurs, ce qui donne à Frédéric II une autorité certaine sur l'Allemagne du Nord protestante. La capitale de l'électorat, Berlin, est aussi la capitale du royaume de Prusse.

Électeur de Cologne. Le siège fut occupé par une longue lignée de princes bavarois (1582-1762). En 1784, le siège métropolitain de Cologne fut toutefois occupé par un frère cadet de Joseph II, l'archiduc Maximilien François. La capitale de l'électorat était installée à Bonn.

Électeur de Mayence. Électeurs et archichancelier d'Empire. Il est lui-même élu comme tous les autres évêques par les chanoines du chapitre cathédral qui sont parfois divisés sur le nom d'un candidat, comme ce fut le cas à Cologne en 1688.

Électeur palatin. Voir **Collège des Électeurs**. L'extinction de la lignée directe de Simmern, calviniste, en 1685 profita à la branche cadette et catholique des Palatinat-Neubourg qui régnait auparavant à Düsseldorf. En 1778 l'électeur palatin Charles-Théodore succéda à son cousin Max III Emmanuel mort sans enfant à Munich.

Empereur romain. C'est le titre officiel de celui que les textes français appellent déjà « Empereur d'Allemagne ». Il peut être élu du vivant de son prédécesseur (Ferdinand III, Joseph I^{er} ou Joseph II), mais à ce moment-là il porte le titre de roi des Romains. Il ne devient Empereur romain qu'à la mort de ce même prédécesseur. Par la mort prématurée de son père François I^{er}, Joseph II ne fut roi des Romains que durant un an, de 1764 à 1765.

Estats et Ordres (*Status et Ordines*). Nom que se donnaient les privilégiés hongrois qui constituaient la nation politique et qui étaient représentés à la diète. Ils étaient au nombre de quatre, comme en Autriche et en Bohême : prélats, Magnats, simples gentilshommes et villes libres.

États de Basse-Autriche. Le corps des Ordres privilégiés qui siégeaient à la Diète était également au nombre de quatre : prélats, seigneurs, chevaliers et villes libres. Leur pouvoir essentiellement financier a été réduit sous Joseph II, qui s'est contenté de réunir une commission permanente, puis de les faire représenter par deux seigneurs dans le gouvernement de la province.

États de l'Empire. Les seigneurs, les prélats et les villes qui sont les vassaux directs de l'empereur et jouissent ainsi de l'immédiateté d'Empire. Ils constituent trois collèges ; le collège des électeurs (neuf princes), le collège des princes (y compris l'archiduc d'Autriche ou l'archevêque de Salzbourg), le collège des villes libres d'Empire (Augsbourg, Cologne, Nuremberg, Ratisbonne, etc.) qui a beaucoup perdu de son influence politique au XVIII^e siècle.

Fouage (*Rauchfangsteuer*). Impôt d'État levé en Basse-Autriche sur tous les foyers paysans en fonction de l'étendue de l'exploitation. Il est la base de la contribution en Basse-Autriche.

Fleischkreuzer ou *Fleischaufschlag*. Voir **Taxe sur la viande**.

Fürstentag. Voir **Diète de Silésie**.

Geheimer Rat. Voir **Conseil privé**.

Geheimes Kammerzahlamt. Voir **Cassette impériale**.

Generalkriegscommissariat. Voir **Commissaire général des guerres**.

Gouvernement de Basse-Autriche (*Regiment* ou *Regierung*). En 1740 il comprenait 20 conseillers rétribués à temps plein, aidés par 38 conseillers surnuméraires. Sa juridiction s'étendait à tout l'archiduché. S'il avait des responsabilités de police et de maintien de l'ordre, il était d'abord un tribunal d'appel civil et pénal, qui jugeait parfois certaines causes en première instance.

Grand écuyer. Un des quatre grands officiers de la Cour impériale. Son titulaire avait la responsabilité des chevaux et des déplacements de la Cour.

Grand juge (*Judex Curiae*). C'était le second des grands officiers de la Couronne qui, en Hongrie, faisait fonction de Palatin si ce dernier office était vacant. Il présidait la Table septemvirale, tribunal suprême du Royaume.

Grand maître de la Cour. Titulaire du premier office aulique, il était après le souverain le second personnage de la Cour de Vienne. C'était un aristocrate de haut rang, qui était nommé à vie par l'empereur. Il dirigeait tous les services auliques, mais il perdit sous Marie-Thérèse l'influence politique dont il jouissait naguère quand il présidait à qualités le Conseil privé.

Grand Maréchal de la Cour. Un des quatre titulaires des grands offices de Cour. Il avait la juridiction spéciale sur tout le personnel noble, roturier et bourgeois qui avait obtenu le statut de *Hofbefreiter*. Supprimée en 1749, cette juridiction fut rétablie en 1762.

Gratuiti labores. Nom donné en Hongrie à la corvée qui était appelée en Autriche *Robot* : il s'agit de la corvée ou prestation en journées de travail que le tenancier doit fournir à son seigneur.

Grenetier (*Salzamtmann*).

Herrenstand. Voir **Ordre des seigneurs.**

Hofbefreiter. Personne qui échappe à l'autorité de la ville de Vienne et du gouvernement de Basse-Autriche et qui est placée sous la juridiction du grand maréchal de la Cour. C'était en particulier le cas des juifs de Cour, comme Samuel Oppenheimer.

Hofkammer. Voir **Chambre des Comptes.**

Hofkriegsrat. Voir **Conseil de la Guerre.**

Hofrechenkammer. Voir **Cour des Comptes.**

Immerwährende Reichstag. Voir **Diète perpétuelle.**

Impôt foncier (*Grundsteuer*).

Impôt turc (*Türkensteuer*). Impôt exceptionnel levé en cas de menace sérieuse de la part des Turcs (1529, 1664, 1683), c'était un impôt de 1 % sur le capital, qui frappait biens, meubles et immeubles, quelle que fût la qualité de leurs propriétaires. S'il revêtait la forme d'un impôt déclaratif dont l'évaluation était laissée aux intéressés eux-mêmes, il était exigible immédiatement. L'impôt turc disparut après 1700.

Judex Curiae. Voir **Grand juge (Hongrie).**

Judicium delegatum. Tribunal d'exception jugeant les crimes de lèse-majesté, en contradiction avec la constitution hongroise, qui prévoyait que ce crime relevait de la Diète ou des tribunaux ordinaires.

Juif de Cour. Quelques banquiers comme les membres des familles Oppenheimer, Wertheimer, Arnstein ou Eskeles étaient protégés par la Cour de Vienne au XVIII^e siècle. Ils échappaient à la juridiction de la Basse-Autriche, comme tous les autres protégés du souverain et tout le personnel de la Cour de Vienne. L'arrêt d'expulsion de 1670 ne les concernait pas.

Kopfsteuer. Voir **Capitation**.

Kriegszahlamt. Voir **Paierie de la guerre**.

Kurfürstentag. Voir **Diète électorale**.

Landeshauptmann ou **Capitaine du pays**. nom donné dans certaines provinces autrichiennes au gouverneur, chef de l'administration provinciale. Il était nommé par l'archiduc pour une durée indéterminée, pratiquement à vie.

Landtagschluss. C'est le décret de la diète qui en Bohême ou en Basse-Autriche met fin aux travaux d'une session. Ce sont les propositions discutées et approuvées par le souverain. Il a force de loi ; en Bohême, il est imprimé dans ses versions tchèques et allemandes. Le décret fixe le montant des contributions que paieront les habitants du pays pour l'année en cours.

Magnats. Nom des aristocrates hongrois qui constituaient le second Ordre du royaume. Ils siégeaient de droit à la chambre haute de la diète et la plupart des postes gouvernementaux leur étaient réservés. Au XVIII^e siècle, ils s'étaient fait attribuer tous les sièges épiscopaux.

494 **Malcontents.** Nom donné par les Français aux Hongrois révoltés contre la Cour de Vienne au début du XVIII^e siècle.

Ministerial Bancodeputation. Dicastère créé en 1716 par la volonté expresse de Charles VI, il était chargé de surveiller la Banque de la ville de Vienne et sa position indépendante fut renforcée par la réforme de Kaunitz de 1761.

Mois romains. Crédits votés par la Diète d'Empire pour subvenir à l'entretien de l'armée des Cercles.

Monarchie autrichienne. C'est le meilleur nom que l'on puisse donner à l'ensemble des royaumes et des provinces appartenant au Saint-Empire ou non, placés sous l'autorité de l'empereur romain germanique. Parler d'Autriche – c'est seulement une province de la Monarchie – est anachronique : l'empire héréditaire d'Autriche n'existe que depuis 1806. C'est pourquoi nous utilisons ce terme dans cet ouvrage.

Ordre des chevaliers (*Ritterstand*). Ce sont les simples gentilshommes en Autriche ou en Bohême, qui constituent le second ordre de la noblesse. Des postes leur sont réservés dans l'administration des États, même si leur nombre, leur influence et leur richesse a beaucoup diminué depuis le XVII^e siècle au profit des grandes familles aristocratiques de l'Ordre des seigneurs.

Ordre des prélats (*Pralatenstand*). Ce sont les évêques et les abbés chefs d'ordre, qui constituent le premier Ordre dans la société et la diète.

Ordre des seigneurs. Ce sont les aristocrates en Bohême et en Autriche, l'équivalent des Magnats hongrois. Ils constituent le second Ordre dans la société et à la Diète, mais politiquement ils sont prépondérants aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Paierie de la Cour (*Hofzahlamt*). Caisse centrale chargée dès le XVI^e siècle d'assurer les dépenses de cour et d'administration et de manière générale les dépenses civiles. Elle était en principe alimentée par les *camearalia*. Les surplus pouvaient être affectés à la paierie de la Guerre. Elle était gérée par un officier comptable, le payeur de la Cour, nommé par

l'empereur. La paierie de la Cour nous a laissé des registres détaillés de ses opérations, les *Hofzahlamtsbücher*, qui représentent une source abondante mais confuse.

Paierie de la Guerre (*Hofkriegszahlamt*). L'autre caisse centrale dépendant de la Chambre des Comptes était depuis 1560 chargée des dépenses militaires et en particulier de régler les dépenses des administrations chargées de la défense de la Hongrie et de l'arsenal de Vienne. Elle était alimentée par les contributions mais aussi par des virements effectués par la paierie de la Cour. Elle était gérée par un officier comptable qualifié vers 1590 du titre de payeur des guerres et qui fut placé sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne.

Palatin de Hongrie. C'est le premier des grands officiers de la couronne en Hongrie. Élu par la Diète, il fait fonction de vice-roi et son autorité est telle que la Cour de Vienne a laissé l'office vacant à de nombreuses reprises. Elle le remplaçait par un lieutenant général du royaume.

Pentarchie. Après 1740, la Pentarchie comprend les cinq principales puissances européennes, à savoir la Grande-Bretagne, la France, la Monarchie autrichienne, la Prusse et la Russie. L'Espagne, la Suède et l'Empire ottoman étaient alors devenus des puissances de second ordre.

Personalis Presentiæ Regiæ. Le *Personalis presentiæ regiæ* présidait la Table royale, ce qui lui assurait une place prépondérante dans l'administration judiciaire. Il exerçait en même temps la présidence de la Chambre basse de la Diète, ce qui lui réservait un rôle de premier plan dans la vie politique. Il n'appartenait pas à l'Ordre des Magnats, mais il appartenait obligatoirement à la simple noblesse.

Postulata. Les demandes d'argent étaient présentées aux diètes au début de la session. Elles étaient préparées à Vienne par la Chambre des Comptes sur avis du Conseil de la Guerre et transmises aux chancelleries des pays respectifs. Elles étaient ensuite présentées par les commissaires royaux qui représentaient l'empereur dans chaque diète particulière.

Prælatenstand. Voir **Ordre des prélats ou clergé.**

Prima plana. État-major régimentaire dans l'armée impériale. Il comprenait 12 cadres, dont les plus importants étaient le colonel, le lieutenant-colonel, le prévôt chef de la justice militaire, le chirurgien, le médecin.

Primat. En Hongrie c'est l'archevêque d'Esztergom qui est en outre archichancelier du royaume de Hongrie. En Pologne l'archevêque de Gniezno est le Primat. L'archevêque de Salzbourg dispute à l'archevêque électeur de Mayence la dignité de Primat de Germanie.

Privilège de « *non appellando* ». Accordé dès le Moyen Âge à certains vassaux de l'empereur, il excluait les sujets de ces derniers de faire appel aux instances juridiques supérieure du Saint-Empire, le tribunal de la Chambre d'Empire ou le conseil aulique d'Empire à Vienne. Pour le vassal qui en bénéficiait c'était un signe d'indépendance : tel était le cas de l'archiduc d'Autriche dont les sujets ne pouvaient faire appel aux tribunaux de l'empereur. En fait au XVIII^e siècle, presque toutes les grandes

principautés bénéficiait de ce privilège, ce qui limitait la portée pratique des cours d'appel de Wetzlar et de Vienne.

Régulation urbariale. C'est la fixation par l'autorité royale du montant des redevances seigneuriales, à la fois en argent, en nature et en travail. La noblesse considérait qu'il s'agissait d'une ingérence inouïe dans ses rapports avec les paysans, dans la mesure où la régulation urbariale avait pour but de protéger les tenanciers contre l'éventuel arbitraire seigneurial.

Reichshofrat. Voir **Conseil aulique d'Empire.**

Reichskammergericht. Voir **Tribunal de la Chambre d'Empire.**

Reichsthaler. Voir **Rixdale.**

Réunions. Politique menée par Louis XIV de 1679 à 1681 en application du traité de Nimègue qui l'autorisait à réunir les dépendances des territoires annexés à la couronne de France, en particulier les fiefs de l'évêché de Metz. L'interprétation des chartes médiévales fut souvent abusive et les réunions exécutées sans ménagement à l'égard des princes d'Empire qui refusaient de reconnaître la suzeraineté du roi de France.

496

Rixdale (*Reichsthaler*). Monnaie d'argent ayant cours dans l'Empire et dans la Monarchie. Elle valait au XVII^e siècle 90 kreutzers soit 1 ½ florin rhénan et, après la dévaluation de 1693, 120 kreutzers, soit 2 florins.

Robot. Ce nom allemand d'origine slave qui signifie d'abord travail est utilisé pour la « corvée » en Basse-Autriche. C'est la prestation obligatoire en journées de travail que doit fournir le paysan à son seigneur.

Roi des Romains. Titre porté par le futur empereur, lorsqu'il était élu du vivant de son père. Il n'avait aucun pouvoir politique mais lors du décès de son prédécesseur il lui succédait sans autre formalité. Ce fut le cas de Joseph II le 18 août 1765, parce qu'il avait été élu roi des Romains l'année précédente. Ce ne fut pas le cas de Léopold II qui fut pendant quelques mois « roi de Bohême et de Hongrie » avant d'être élu et couronné à Francfort en 1790.

Römermonate. Voir **Mois romains.**

Rustical. Partie du finage dont l'exploitation était abandonnée aux paysans (latin *rustici*) moyennant le paiement de certaines redevances, le cens (redevance en argent), le champart (redevance en nature) et la corvée (prestations en travail). Le *rustical* était en outre soumis à l'impôt d'État et c'est sur lui que pesaient les contributions, votées par les seigneurs dans les diètes. Pour y échapper certains paysans choisirent d'être des tenanciers précaires sur certaines parcelles du dominical, qu'ils louaient à leur seigneur. Toute la réforme fiscale de Joseph II consista à faire peser également la charge fiscale sur toutes les tenures et à diminuer la charge imposée au *rustical*.

Salzamtman. Voir **Grenetier.**

Sainte-Ligue (1684). Constituée sous l'égide du pape Innocent XI, elle réunissait l'empereur, la Pologne, Venise et plus tard la Russie. Elle avait pour but de chasser les Turcs. Ses succès militaires furent reconnus par la Porte lors de la paix de Karlowitz (1699). Louis XIV a toujours refusé d'en faire partie.

Société d'Ordres. Si les historiens français peuvent discuter l'existence d'une société d'Ordres, la réalité de cette dernière est indiscutable dans la Monarchie. Les sujets privilégiés sont répartis au sein de corporations structurées, qui n'admettent de nouveaux membres que sur des critères précis : il n'est pas possible de s'agrèger à la noblesse en vivant noblement, il faut être anobli par le prince et accepté par ses pairs. On comptait généralement quatre Ordres dans chacune des provinces : le clergé, les seigneurs, les chevaliers et les villes libres. L'expression du pouvoir politique des Ordres était la diète. D'autre part les masses paysannes, qui représentaient 80 % de la population, ne relevaient que de l'autorité seigneuriale.

Sous-camérier (*Unterkämmerer*). Officier de finances en Moravie, qui au ^{xvi}^e siècle dépendait directement de la Chambre de la Cour.

Tables (*Tabulae*). Autre nom donné aux deux chambres qui composaient la Diète hongroise.

Taxe sur la viande (*Fleischkreuzer*). Taxe ou accise sur la viande de bœuf, qui était à Vienne en 1660 de 8,5 % (soit 1 pfennig par livre de bœuf qui valait 3 kreutzers ou 12 pfennig).

Tchardagues. Tours de garde élevées au ^{xviii}^e siècle le long de la Save, à 2 ou 3 kilomètres l'une de l'autre ; elles constituaient l'élément majeur de la Frontière militaire de Slavonie. Au nombre de 90, elles étaient occupées chacune par 30 hommes.

Théorie de la forfaiture. Établie pour la Bohême après 1620 elle reposait sur la théorie de la monarchie contractuelle entre le souverain et les Ordres. Le souverain s'engageait par serment au moment de son élection à respecter les libertés du pays. Si les États se révoltaient, ils rompaient unilatéralement le contrat et le souverain n'avait dorénavant plus aucune obligation. Il pouvait suspendre ou modifier la constitution à son profit. C'est ce que Léopold fit en Hongrie en 1671, comme son grand père l'avait fait en Bohême en 1627.

Timar. Revenus d'un domaine dans l'Empire ottoman, affectés par les autorités d'Istanbul à l'entretien d'un ou plusieurs cavaliers ou sipahis. Au ^{xvii}^e les timariotes ou titulaires d'un *timar* sont devenus en fait des seigneurs héréditaires.

Toison d'Or. Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont le Grand Maître était le Roi Catholique. C'était la distinction suprême à la Cour de Vienne, car il fallait être de très haute noblesse, catholique, dévoué à la Maison d'Autriche. Il fallait aussi plaire à l'empereur qui proposait et au roi d'Espagne, qui nommait à une place devenue vacante par le décès d'un chevalier. Après 1700 l'Ordre se divisa en deux branches, celle de Vienne qui dépendait de l'empereur et celle de Madrid, qui dépendait des Bourbons d'Espagne.

Tractatus de Juribus incorporalibus. Code de droit coutumier autrichien. Voté par la Diète de Basse-Autriche en 1678 après de longues discussions, il fut sanctionné par Léopold en tant qu'archiduc d'Autriche et eut force de loi. Publié en 1705 dans le *Codex Austriacus*, il était toujours en vigueur sous Marie-Thérèse.

Tribunal de la Chambre d'Empire. Cette Cour d'appel suprême dans le Saint-Empire dépendait des États de l'Empire, qui nommaient et payaient (mal) les juges (*assessores*).

Elle était indépendante de l'empereur, qui possédait sa propre Cour d'appel (*Reichshofrat*). Elle siégea à Spire jusqu'en 1689, puis s'installa à Wetzlar. Joseph II tenta en vain de la réformer.

Türkensteuer. Voir **Impôt turc**.

Universalbancalität. L'*Universalbancalität* fut de 1715 à 1723 la caisse centrale de la Monarchie. La Chambre des Comptes n'avait plus le droit de manier les fonds. Tous les revenus de l'État étaient versés à cette banque générale, qui était dirigée par un gouverneur assisté de 12 conseillers.

Universitas Saxonum. Ces communautés privilégiées de colons allemands qui étaient venus s'établir en Transylvanie à partir du XIII^e siècle, étaient représentées à la Diète de Transylvanie, tout comme la noblesse hongroise et la nation sicule.

Verordneten. Voir **Commissaires des États**.

Verwirkungstheorie. Voir **Théorie de la forfaiture**.

Vice-Chancelier d'Empire (*Reichsvizekanzler*). C'est le dignitaire nommé par l'Électeur de Mayence pour le représenter auprès de la personne de l'empereur et diriger les services de la Chancellerie d'Empire à Vienne.

Vicedom. Voir **Bailli de Basse-Autriche**.

Wiener Stadtbanco. Voir **Banque de la ville de Vienne**.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES IMPRIMÉES

- [ANONYME], *Articuli Universorum Statuum et Ordinum Inclyti Regni Hungariae ac partium cuidem amexanum in generalibus eorumdem comitiis, ab anno 1608 usque ad annum 1659 inclusive editi. Adiunctis ad initium pacificatione Viennensi, et tractatu situatorokiensi*, Pottendorf, Hieronimus Verdussen, 1668.
- ARNETH Alfred Ritter von (éd.), *Relazioni der Botschafter Venedigs über Deutschland im 18. Jahrhundert, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. XXII, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1863.
- (éd.), *Correspondenz sammt Briefen Joseph's an seinen Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1781 bis 1790*, Wien, W. Braumüller, 1872, 2 vol.
- (éd.), *Maria Theresia und Joseph II, ihre Correspondenz, sammt Briefen Joseph's an seiner Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel*, Leipzig, K. F. Köhler, 1866, rééd. s.l., Pergamon press, 1989.
- & FLAMMERMONT Jules (éd.), *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, 2 vol.
- & GEFFROY Auguste (éd.), *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le cte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1874, 3 vol.
- ARPAD Marko (éd.), *Corpus Juris Hungarici (Magyar Törvény Tar)*, t. IV, 1657-1740, Budapest, Francklin Társ, 1897.
- AUERBACH Bertrand (éd.), *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, t. 18, *La Diète germanique*, Paris, CNRS, 1912.
- BECHER Johann Joachim, *Politischer Discurs von den eigentlichen Ursachen dess Auf- und Abnehmens der Städt, Länder und Republicken*, Frankfurt, J. D Zunner, 1668.
- BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 15, 1894, p. 237-366.

- & FIEDLER Joseph (éd.), *Joseph II. und Graf Ludwig Coblenz: ihr Briefwechsel, von 1780-1784, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 53 & 54, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1901.
- (éd.), *Joseph II, Leopold II und Kaunitz. Ihr Briefwechsel*, Wien, W. Braumüller, 1873.
- (éd.), « Denkschriften des Fürsten Wenzel Kaunitz-Rietberg », *Archiv für Österreichische Geschichte*, 48, Wien, 1872, p. 1-162.
- BÉRENGER Jean (éd.), *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, P.U.F, 1973.
- BESOLD Christophe, *De Aerario publico discursus, subnexus eidem est Julii Caesaris Bulengeri, ... de tributis ac vectigalibus populi romani liber*, Francofurti, Iohannis Alexandri Cellii, 1620.
- BORNITZ Jacob, *Aerarium, sive Tractatus Politicus De Aerario, Sacro Civili Militari, Communi & Sacratori : Ex Reditibus Publicis : Tum Vectigalibus & Collationibus singulorum Ordinariis & Extraordinariis conficiendo, X. libris summatim & breviter comprehensus*, Francofurti, Typis Matthiae Beckeri, Impensis Godefridi Tampachii, 1612.
- BROWN Sir Edward, *Relation de plusieurs voyages faits en Hongrie. Servie. Bulgarie. Macédoine. Thesalie. Autriche. Styrie, Carinthie. Carniole. & Friuli. Enrichie de plusieurs observations tant sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, & de vif argent, que des bains & eaux minerales... Traduit de l'anglois du sieur Edouard Brown*, Paris, Gervais Clousier, 1674. Édition originale anglaise : Edward Brown, *A brief account of some travels in Hungaria, Servia, Bulgaria, Macedonia, Thessaly, Austria, Styria, Carinthia, Carniola, and Friuli*, London, printed by T. R. for Benjamin Tooke, 1673.
- BRUNNER OTTO, *Adeliges Landleben und europäischer Geist, Leben und Werk Wolf Helmhards von Hobberg, 1612-1688*, Salzburg, O. Müller, 1949.
- BUTURAC Josip, STANISAVLJEVIĆ Mirko, SUČIĆ Ranko, ŠOJAT Vesna, ZMAJIĆ Bartol, *Zaključci Hrvatskog sabora ou Prothocolla generalium congregationum statuum et ordinum Regnorum Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae*, t. II, 1693-1713, t. III, 1631-1693, Zagreb, Državni arhiv NR Hrvatske, 1958.
- CONRING Hermann, *Dissertatio politica de aerario boni principis recte constituendo, augendo et conservando, quam... sub praesidio... Hermanni Conringii... disquisitioni exhibet Johan. Caspar Koch*, Helmestadii, typis H. Mulleri, 1663.
- Cosmophilus*, Pamphlet anonyme, in-12, s.l., 1696, HKA Vienne, *Verschiedene Vorschläge*.
- CZOERNIG Carl Freiherrn von, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1864.
- DVORAK Max, « Briefe Kaiser Leopolds I. an Wenzel Euseb Herzog in Schlesien zu Sagan, Fürsten von Lobkowitz (1657-1674). Nach den Originalen des Fürstlich von Lobkowitzschen Familienarchivs zu Raudnitz an der Elbe in Böhmen », *AÖG*, 80, 1894, p. 459-514.
- FELLNER Thomas & KRETSCHMAYR Heinrich, *Die österreichische Zentralverwaltung. I. Abt.: Von Maximilian I. bis zur Vereinigung der Österreichischen und Böhmischen*

- Hofkanzlei (1749)*, VKNGÖ (publications de la *Kommission für Neuere Geschichte Österreichs*), 5, Wien, 1907, t. 1 et 2.
- FIEDLER Joseph (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 26 et 27, Wien, Staatsdruckerei, 1866-1867.
- MOSER VON FILZEK Johann Jakob, *Einleitung in das churfürstlich-mainzische Staats-Recht*, Frankfurt/M., Esslinger, 1755.
- FISCHER Christophe, SJ, *Œconomia Suburbana*, Praha, Tiskárna jezuitská, 1683.
- FONTANA Alessandro et alii (éd.), *Venise & la Révolution française. Les 470 dépêches des ambassadeurs de Venise au Doge (1786-1795)*, Paris, Robert Laffont, 1997.
- FRAKNOI Vilmos (éd.), « Relationes Cardinalis Buonvisi », *Monumenta Vaticana Hungariae*, II, Budapest, 1888.
- FRESCHOT Camille OSB, *Mémoires de la cour de Vienne, contenant les remarques d'un voyageur curieux sur l'état présent de cette cour et sur ses intérêts*, Cologne, G. Étienne, 1705.
- GUARIENT UND RÄÄLL Franz Anton Edler von (éd.), *Codex Austriacus ou Codicis Austriaci ordine alphabetico compilati pars prima et secunda*, Wien, Druck von Koll, 1704.
- HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Régime. Eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung. England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas, Beihefte der Francia*, 7, München/Zürich, Artemis, 1979, « Die deutschen und böhmischen Erbländer der Habsburger Monarchie », p. 152-198.
- HARTMANN Peter Claus (éd.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichskanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im alten Reich*, Stuttgart, Steiner, 1997.
- HOHBERG Wolf Helmhard von, *Georgica curiosa aucta, das ist umständlicher Bericht und klarer Unterricht von dem vermehrten und verbesserten adelichen Land- und Feldleben*, Nürnberg, Endter, 1682, réed. Wien, Karolinger Verlag, 1995.
- HÖRGNIK Philipp Wilhelm von, *Österreich über alles, wann es nur will, Das ist wohlmeinender Fürschlag wie mittelst einer wohlbestellten Lands-Oeconomie, die Kayserl. Erbland in kurzem über alle andere Staat von Europa zu erheben und mehr als einiger derselben von denen andern Independent zu machen*, Wien, Erbland Wolfahrt, 1684, 4^e éd., Frankfurt, 1754.
- KALLBRUNNER Joseph (éd.), *Kaiserin Maria-Theresias politisches Testament*, München, Oldenburg, 1952.
- KALISTA Zdeněk, *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Česká akademie věd a umění, 1936.
- KECSKEMÉTI Charles, *Notes, Rapports et témoignages français sur la Hongrie (1717-1809)*, Paris/Budapest, Szeged, 2006.

- KLANICZAY Tibor (éd.), *Zrínyi Miklós összes művei (Œuvres complètes de Nicolas Zrínyi)*, Budapest, Szépirodalmi Könyvkiadó, 1958, 2 vol.
- KLOCK Gaspard, *Tractatus iuridico-politico-polemico-historicus de Aerario sive censu per honesta media absque divexatione Populi licité conficiendo lib. II.*, Nürnberg, Wolfgang Endter, 1651.
- KLOPP Onno (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, ... dai manoscritti originali tratta e pubblicata da Onno Klopp*, Graz, Styria, 1888.
- KLUETING Harm (éd.), *Der Josephinismus. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der thesesianisch-josephinischen Reformen. (Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte der Neuzeit, «Freiherr-vom-Stein-Gedächtnisausgabe», 12a)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995.
- KOLLONICH, Cardinal Leopold, *Le Plan de réorganisation de la Hongrie (1688)*, éd. Jean Béranger, Paris, Champion, 2011.
- KREUTEL Richard (éd.), *Im Reiche des goldenen Apfels. Des türkischen Weltenbummlers Evliyâ Celebi denkwürdige Reise in das Giaurenland und in die Stadt und Festung Wien anno 1665. Übersetzt, eingeleitet und erklärt von Richard F. Kreutel*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1957.
- LE BRET Cardin, *De la souveraineté du roi*, Paris, J. Quesnel, 1632.
- LEVINSON Arthur (éd.), *Nuntiaturreportage vom Kaiserhofe Leopolds I. (1657, Februar bis 1669, Dezember)*, AÖG, 103, 1913, p. 547-841.
- , *Nuntiaturreportage vom Kaiserhofe Leopolds I. (1670, Mai bis 1679, August)*, AÖG, 106, 1918, p. 495-728.
- MAASS Ferdinand, *Der Josephinismus: Quellen zu seiner Geschichte in Österreich 1760-1850; amtliche Dokumente aus dem Haus-, Hof- und Staatsarchiv und dem Allgemeinen Verwaltungsarchiv in Wien, Fontes Rerum Austriacarum, II, t. 71-74*, Wien, 1951-1957, 5 vol.
- MARKÓ Árpád (éd.), *Corpus Juris Hungarici, Magyar Törvény Társ, 1000-1918*, Budapest, Franklin Társ, 1897, t. IV, 1657-1740.
- MARSINA Richard et KUSIK Michal (éd.), *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16.-17. storočie)*, Bratislava, SAV, 1959, 2 vol.
- METTERNICH prince Clément de, *Mémoires, documents et écrits divers. 1^{re} partie, Depuis la naissance de Metternich jusqu'au Congrès de Vienne : 1773-1815, laissés par le prince de Metternich... publiés par son fils, le prince Richard de Metternich*, t. 1, Paris, Plon, 1881.
- MONTESQUIEU, *Voyage de Gratz à La Haye*, dans *Œuvres complètes*, éd. René Caillois, Paris, Gallimard, 1949-1951, t. I, p. 663 sq.
- PATIN Charles, *Relations historiques et curieuses de voyages, en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc.*, Amsterdam, P. Mortier, 1695.
- PAUR Ivan (éd.), *Csányi János krónikája 1670–1704. bevezetéssel és okmányos függelékkel*, Pesti, Magyar Történelmi Társ, t. V, 1858.

- POPE Walter, *Extract of a letter lately written from Venice by the Learned Doctor Walter Pope, to the Reverend Dean of Rippon, Doctor John Wilkins, concerning the Mine of Mercury in Friuli; and a way of producing Wind by the fall of Water*, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, London, Royal society, 1665, n° 2, p. 21-25.
- PRIBRAM Alfred Francis (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe = Dispacci da Germania / hrsg. von der Historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, F. Tempsky, 1889-1901.
- , *Venetianische Depeschen aus dem Kaiserhofe*, 1657-1661, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. I, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1901.
- , GEYER Rudolf et KORAN Franz, *Materialien zur Geschichte der Preise und Löhne in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.
- PRIORATO Gualdo Galeazzo, *Historia di Leopoldo Cesare, che contiene le cose più memorabile successe in Europa dal 1656-1670*, Vienne, Hacque, 1670-1674, 3 vol.
- PUFENDORF Esaias, *Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik 1671-1674*, éd. Karl Gustav Helbig, Leipzig, B.G. Teubner, 1862.
- Recueil des Instructions aux Ambassadeurs & ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, t. I, *Autriche*, éd. Albert Sorel, Paris, F. Alcan, 1884, t. III, *La Diète germanique*, éd. Bertrand Auerbach, Paris, F. Alcan, 1889, t. XXV, *Angleterre*, éd. Pierre Vaucher, Paris, CNRS, 1954, t. XXVIII/1-3, *Trèves, Cologne, Mayence*, éd. Georges Livet, Paris, CNRS, 1966.
- REDLICH Oswald (éd.), « Princeps in compendio. Ein Fürstenspiegel vom Wiener Hofe aus dem XVII. Jahrhundert », *Monatsblatte des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich*, 5, 1906, p. 1-20.
- RINCK Gottlieb Eucharius, *Leopold des Grossen Römischen Kaysers Leben und Thaten*, Leipzig, Fritschius, 1708, 1 vol.
- ŠIŠIĆ Ferdo, *Hrvatski saborski spisi/Acta comitialia regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae, 1526-1630*, Zagreb, Dionička tiskara-Lav., 1912, 5 vol.
- SCHRÖDER Wilhelm von, *Fürstliche Schatz- und Rentkammer*, Leipzig, Gehrard, 1686.
- SRBIK Heinrich Ritter von, *Wilhelm von Schröder, ein Beitrag zur Geschichte der Staatswissenschaften*, Wien, Hölder in Komm., 1910.
- Theatrum Europæum*, Francofurti, Merian, 1655-1705, t. VII à XV.
- VAN ANTAL G., PATER Jan C. H. de (éd.), *Weensche Gezantschapsberichten van 1670 tot 1720*, Gravenhage, Rijks Geschiedkundige Publicatien 67 und 79, 1929, t. 1.
- VELTZÉ Alois (éd.), *Ausgewählte Schriften des Raimund Fürsten Montecuccoli*, Wien/Leipzig, Braumüller, 1899-1900, 4 vol., t. III : *L'Ungheria nell'anno 1677*.
- WALTER Friedrich (éd.), *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung 1780-1848* (en abrégé ÖZV), 1^{re} partie : *Die Zeit Josephs II. und Leopolds II. (1780 - 1792)*, Wien, Holzhausen, 1950.
- WEGENER Johann E., *Cconomia Bohemo Austriaca, mit angehengten Tugendt-Spiegel der Hoff-Bedienten*, Prag, Academische Druckery, 1666.

WERBÖCZI István, *Corpus Juris Hungarici, Seu Decretum Generalé Inclyti Regni Hungáriái, Partiumque Eidem Annexarum, In Tres Tomos Distinctum : Nunc denuó Recusum, Omnibusque Novellis, Articulis, Quae in prioribus Editionibus deerant, adauctum. Tomus Primus Continens Opus Tripartitum, Juris Consuetudinarii Ejusdem Regni. Authore Stephano de Werböcz, &c, Tyrnaviae, Typis Academicis per Joannem Andreám Hörmann, 1516, rééd. Tótfalusi Kis Miklós, Kolozsvár (Cluj), Ex Officina Nicolai K. de M. Tótfalu, 1698.*

OUVRAGES ET ARTICLES

ARNETH Alfred Ritter von, *Geschichte Maria-Theresias*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1863-1879, 10 vol.

–, *Joseph II und Leopold von Toscana: Ihr Briefwechsel von 1781-1790*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1872.

ASH Ronald et DUCHHARDT Heinz (dir.), *Der Absolutismus, ein Mythos?*, Wien, Böhlau, 1996.

BARBOUR Violet, *Capitalism in Amsterdam in the 17th Century*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1950.

BARDET Jean-Pierre et DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997-1998, t. I, p. 533-553.

BEALES Derek, *Joseph II, In the shadow of Maria Theresa 1741-1780*, t. 1-2, Cambridge/ Melbourne/Sidney, Cambridge UP, 1987-2009.

BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *MIÖG*, 15, 1894, p. 237-366.

BENDA Kalman et PÉTER Katalin, *Magyarország Történeti Kronológiája*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1982.

BENEDIKT Heinrich, *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI*, Wien, Manz, 1927.

BÉRENGER Jean, « Une tentative de rapprochement entre la France & l'empereur : le traité de partage secret de la succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, p. 291-314.

–, « La Hongrie des Habsbourg au XVII^e siècle : République nobiliaire ou Monarchie limitée ? », *Revue historique*, 1967, fasc. 483, p. 31-53.

–, « Le Conseil d'État autrichien & la politique financière de l'empereur au XVII^e siècle », *Journal des savants*, 1971, p. 136-160.

–, « Public Loans and Austrian Policy in the Second Half of the Seventeenth Century », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1973/2, p. 657-670.

–, « Les juifs et l'antisémitisme dans l'Autriche du XVII^e siècle », dans *Études européennes. Mélanges offerts à V.-L. Tapié*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 181-192.

–, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, PUF, 1973.

- , « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des amis du Vieux Strasbourg 1681-1981*, Strasbourg, 1982, p. 15-24.
- , « La révolte paysanne de Basse-Autriche de 1597 », *Revue d'histoire économique & sociale*, 53, 1975, p. 467-492.
- , *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.
- , « Les causes économiques de l'insurrection de François II Rákóczi », *Nouvelles études hongroises*, Budapest, 1976, p. 209-215.
- , « Resistenza dei ceti alle riforme nell'Impero 1680-1700 », dans Pierangelo Schiera (dir.), *La Dinamica statale austriaca nel XVIII e XIX secolo*, Bologna, Il Mulino, 1981, p. 19-64.
- , « À propos d'un ouvrage récent : les finances de l'Autriche à l'époque baroque (1650-1740) », *Histoires, économies, sociétés*, 1982, p. 221-245.
- , « Fiscalité et économie en Autriche. XVI^e-XVII^e siècles », dans *États, fiscalités, économies*, Actes du 5^e Congrès de l'association française des historiens économistes, 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 13-35.
- , « Le redressement économique autrichien sous le règne de Léopold I^{er} (1657-1705) », *Études danubiennes*, t. I, 1985, p. 5-24.
- , « L'effort de guerre de la Monarchie autrichienne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) », dans Jules Maurin (dir.), *L'Économie de guerre du XVI^e siècle à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, 1989, p. 13-26.
- , *Histoire de l'Empire des Habsbourg de 1273 à 1918*, Paris, Fayard, 1990.
- , « L'idée de nation en Hongrie au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 2, 1992, p. 345-362.
- , « Le siège de Mantoue 1629-1630 », dans *Société, politique, culture en Méditerranée occidentale, XVI^e-XVIII^e siècles : mélanges en l'honneur du professeur Anne Blanchard*, Montpellier, Impr. Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1993, p. 242-267.
- , « Samuel Oppenheimer », *XVII^e siècle*, 1994/2, p. 223-246.
- , « La musique italienne à la cour de l'empereur Léopold I^{er} (1657-1705) », dans Pierre Guillot et Louis Jambou (dir.), *Histoire, Humanisme & Hymnologie. Mélanges offerts au Professeur Édith Weber*, Paris, PUPS, 1997, p. 39-46.
- , « La Monarchie universelle de Charles Quint », dans Klaus Malettke (dir.), *Imaginer l'Europe*, Paris, Belin, 1998, p. 71-91.
- (dir.), *La Révolution militaire en Europe (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Économica, 1998.
- , « Les villes minières de Slovaquie », dans Jean-Pierre Poussou & Alain Lottin (dir.), *Naissance & développement des villes minières en Europe*, Arras, Presses université Artois, 2004, p. 195-214.
- , *L'Empereur Léopold I^{er} (1640-1705) fondateur de la puissance autrichienne*, Paris, PUF, 2004.

- , « La maison de l'empereur Léopold I^{er} dans les années 1670 », dans Jean-Pierre Poussou (dir.), *Monarchies, noblesses & diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 319-331.
- , *Joseph II d'Autriche serviteur de l'État (1741-1780)*, Paris, Fayard, 2007.
- , « Les assemblées de notables (*Concursus palatinales*) de 1696 et 1698. Un substitut de diète à la fin du règne de Léopold I^{er} ? », dans *Mélanges Péter Katalin*, Budapest, 2007.
- , « La langue française en Autriche dans la première moitié du xviii^e siècle », dans *Mélanges Vier*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 475-481.
- , *La Hongrie des Habsbourg*, t. I, 1526-1790, Rennes, PUR, 2010.
- & Kecskeméti Charles, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- BIBL VIKTOR, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich im xvii. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich*, NF 2, t. II, 1903, p. 166-324.
- BIDERMANN Hermann Ignaz, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, Innsbruck, Wagner, 1867-1889.
- , *Die Wiener Stadtbank*, *AÖG*, 20, Vienne, 1859, p. 341-445.
- BITTNER Ludwig, « Das Eisenwesen in Innerberg-Eisenerz bis zur Gründung der Innerberger Hauptgewerkschaft im Jahre 162 », *AÖG*, 89, p. 451-646.
- BONIS György, « The Hungarian feudal Diet (13th-18th Centuries) », *Recueils de la Société Jean Bodin*, 25, 1965, p. 287-307.
- BRAUBACH Max, *Prinz Eugen von Savoyen*, Wien/München, Neudruck, 1963-1965, 5 vol.
- BRUCKMÜLLER Ernst, *Histoire sociale de l'Autriche*, Paris, Fondation de la MSH, 2003, traduction de *Socialgeschichte Österreichs*, Wien/München, Herold, 1985.
- BRUNNER Otto, « Das Archiv der Niederösterreichischen Kammer und des Vizedoms in Österreich unter der Enns und seine Bedeutung für die Landesgeschichte », *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, NF 29, 48, 1944, p. 144-166.
- BUFFE Noël, *Les Marines du Danube (1526-1918)*, Panazol, Lavauzelle, 2011.
- BURDOVA Pavla, « Poméry namezdne pracujících v Zemedelství na mnichovohradistsku po tricetiletí valce » (« Les domaines de Mnichohradec après la guerre de Trente Ans »), *Sborník archivních prací*, IV, 1954, p. 99-119.
- CERMAN Ivo, « Aufgeklärtes Ständetum ? Die Verfassungsdiskussion in Böhmen 1790-1791 », dans Roland Gehrke (dir.), *Aufbrüche in die Moderne. Frühparlamentarismus zwischen altständischer Ordnung und monarchischem Konstitutionalismus 1750-1850. Schlesien – Deutschland – Mitteleuropa*, Köln/Weimar/Wien, Neue Forschungen zur Schlesischen Geschichte, 2005, p. 179-204.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

- CZOERNIG Carl, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Prandel & Meyer, 1861.
- DICKSON Peter George Muir, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 2 vol.
- DURAND Yves, « Mémoires de Jean Joseph de Laborde, fermier général et banquier de la Cour », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, 1971, p. 73-162.
- ELEKES Lajos, « Système diétal des Ordres et centralisation dans les États féodaux », dans György Székely et Erik Fügedi (dir.), *La Renaissance et la Réformation en Pologne et en Hongrie (1450-1650)*, Budapest, Akadémiai kiadó, 1963, p. 331-395.
- ELVERT Christian d', *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf die Böhmisches Länder*, Brno, C. Winiker, 1880.
- EMBER Gyözö, *Az újkori magyar közigazgatás története Moháctól a török kiűzéséig (Histoire administrative de la Hongrie moderne, de la bataille de Mohács à l'expulsion des Turcs de Hongrie)*, Budapest, MOL, 1946.
- ERNST Hildegard, *Madrid und Wien 1632-1637. Politik und Finanzen zwischen Philipp IV und Ferdinand II*, Münster, Aschendorff, 1991.
- ERNSTBERGER Anton, *Hans de Witte, Finanzmann Wallensteins*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1954.
- EVANS Robert J. W., *The Making of The Habsburg Monarchy 1500-1700*, London, Oxford UP, 1979.
- FELLONI Giuseppe, *Gli Investimenti finanziari genovesi in Europa tra il Seicento e la Restaurazione*, Milano, A. Giuffrè, 1971.
- FRANZL Johann, *Ferdinand II. Kaiser im Zwiespalt der Zeit*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1978.
- FRIED Pankraz, « Zur Geschichte der Steuer in Bayern », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, t. XXVII, 1964, p. 570-599.
- FRIESS Godfried E., « Scheibbs und die Eisenindustrie des Oescher Gebietes », *Blätter des Vereins für Landeskunde Österreichs*, t. XII, 1868, p. 233-244.
- GINDELY Anton, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », *Denkschriften der Wiener Akademie der Wissenschaften Histor-Filol. classe B*, Wien, 1869, t. 18, p. 89-170.
- GLASSL Horst, *Das Österreichische Einrichtungswerk in Galizien (1772-1790)*, Wiesbaden, Hassarowitz, 1975.
- GRÜLL Georg, « Der erste oberösterreichische Tabak. Ein Ausschnitt aus der Geschichte der Herrschaft Schwertberg », *Oberösterreichische Heimatblätter*, 1, 1947, p. 336-340.
- , *Die Robot in Oberösterreich [Geleitwort von Erich Trink]*, Linz, Oberösterreichisches Landesarchiv, 1952.
- GRÜNBERG Carl, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, 2 vol.

- GRÜNWARD Max, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis (ein Kapitel aus der Finanzgeschichte Österreichs)*, Wien/Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1913.
- GRUNZEL Josef, « Die Reichenberger Tuchindustrie in ihrer Entwicklung vom zünftigen Handwerk zur modernen Großindustrie », *Beiträge zur Geschichte der Deutschen Industrie in Böhmen*, t. V., Prag, 1898.
- GUTKAS Karl, « Stadt und Herrschaft in Nieder-Österreich im 16. und 17. Jahrhundert », dans *Bericht über den 8. österreichischen Historikertag (Actes du colloque des historiens autrichiens)*, Wien, Veröffentlichungen des Verbandes österreichischer Geschichtsvereine 16, 1965, p. 59-76.
- , *Geschichte des Landes Niederösterreich*, St. Pölten/Wien, Niederösterreichisches Pressehaus Verlag, 1973.
- HACK Irmgard, « Der Messerhandel der Stadt Steyr bis zum Ausgang des 17. Jahrhunderts », *Oberösterreichische Heimatblätter*, t. VI, 1952, p. 1-15.
- HAMANN Brigitte (dir.), *Die Habsburger. Ein biographisches Lexikon*, Wien, Überreuter, 1990.
- HANTSCH Hugo, *Die Geschichte Österreichs*, Graz, Styria steirische Verlagsanstalt, 1955, 2 vol.
- HARTMANN Peter Claus (dir.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichserzkanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im Alten Reich*, Stuttgart, Geschichtliche Landeskunde, 45, 1997.
- HASSINGER Herbert, « Die erste Wiener orientalische Handelskompagnie 1667-1683 », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 35, 1942, p. 1-53.
- , *Johann Joachim Becher 1635-1682. Ein Beitrag zur Geschichte des Merkantilismus*, Wien, Holzhausen, 1951.
- HATTON Ragnhild (dir.), *Louis XIV and Europe*, London/Columbus, Mac Millan/Ohio State UP, 1976.
- HASELSTEINER Horst, « Wehrverfassung und personelle Heeresergänzung in Ungarn zwischen Herrscherrecht und ständischem Konstitutionalismus. Zur Rekrutierungsfrage unter Maria-Theresia und Joseph II », dans Anna Drabek, Richard Plaschka, Adam Wandruszka (dir.), *Ungarn und Österreich unter Maria Theresia und Joseph II. Neue Aspekte im Verhältnis der beiden Länder. Texte des 2. österreichisch-ungarischen Historikertreffens*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1982, p. 100-120.
- HELLBLING Ernst C., *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, Wien, Springer-Verlag, 1956.
- HOENSCH Jörg, *Geschichte Böhmens. Von der slawischen Landnahme bis in 20. Jahrhundert*, München, C. H. Beck Verlag, 1987.
- HOFFMANN Viktor, « Die Linzer Wollenfabrik. Gründung und Schicksal der Fabrik 1672-1721 », *AÖG*, 108, p. 355-488.
- HOLL Brigitte, *Hofkammerpräsident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, *AÖG*, 132, Wien, 1976.

- HOLZMAIR Eduard, « Studien zum Münzwesen Leopold I. », *Numismatische Zeitschrift*, 69, Wien, 1936, p. 82-85.
- , « Geld und Münze unter Kaiser Leopold I. », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 60, 1952, p. 238-250.
- HRADSKY E., *Geschichte der Österreichischen Finanzwache (1526-1916)*, Prerau, 1917.
- INGRAO Charles W., *In Quest and crisis: Emperor Joseph I and the Habsburg Monarchy*, West Lafayette (Ind.), Purdue UP, 1979, « Hungary: The Rákóczi Rebellion », p. 123-160.
- JANACEK Josef, « Die Fugger und Joachimsthal », *Historica*, vol. VI, 1963, p. 109-113.
- JÈZE Gaston, *Traité de science des finances : le budget*, Paris, Giard & Brière, 1910.
- JUHÁSZ Lajos, « A porta Torténete » (« Histoire de la porta »), *Szazadok*, LXX, Budapest, 1936, p. 497-578.
- JUNGWIRTH Helmut, « Das Geldwesen unter Joseph II », *Katalog der Niederösterreichischen Landesausstellung: Österreich zur Zeit Kaiser Josephs II. Mitregent Kaiserin Maria Theresias, Kaiser und Landesfürst*, Stift Melk 29. März bis 2. November 1980, Wien, Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums, 1980, p. 67-69.
- KALDY-NAGY Gyula, « Two Sultanic Hass Estates in Hungary during the XVIth and XVIIth Centunes », *Acta Orientalia*, XIII, Budapest, 1961, p. 31-62.
- KALISTA Zdeněk (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Týž, 1936.
- KALLBRUNNER Annemarie, « Zur Geschichte der Kleiseisenindustrie des Oberen Ybbstaales », *Unsere Heimat*, t. X, 1937.
- KANN Robert A., *A Study in Austrian Intellectual History*, New York, Frederick A. Praeger, 1960, « Political Economy and social Welfare », p. 174-181.
- KAUFMANN, *Samson Wertheimer, der Oberhoffaktor und Landesrabbiner (1658-1724) und seine Kinder*, Wien, Friedrich Beck, 1888.
- KECSKEMÉTI Charles, « Homályzónák: a zsidók középeurópai történetének néhány tisztázandó kérdése. (Vázlat) », *Ætas*, 2006/1, p. 100-113.
- KELENIK Josef, « The Military Revolution in Hungary », dans Géza Dávid & Pál Fodor (dir.), *Ottomans, Hungarians, and Habsburgs in Central Europe: The Military Confines in the Era of Ottoman Conquest (The Ottoman Empire and its Heritage), Politics, Society and Economy*, n° 20, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000, p. 130-137.
- KELLENBENZ Hermann, *Der Merkantilismus und die soziale Mobilität in Europa*, Wiesbaden, Steiner, 1965.
- KENYERES István, « A várbirok szerepe a 16. századi magyarországi végyárrendszer ellátásában. Katonai elképzelések az egri és a szatmári vár fenntartására », dans Tivadar Petercsák & Mátyás Berecz (dir.), *Végyár és ellátás a XVI-XVII. században*, Eger, Studia Agriensia, 2002, p. 131-181.
- , « Die Finanzen des Königreichs Ungarn in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans Friedrich Edelmayer, Maximilian Lanzinner, Peter Rauscher (dir.), *Finanzen und Herrschaft. Materielle Grundlagen fürstlicher Politik in den habsburgischen Ländern*

und im Heiligen Römischen Reich im 16. Jahrhundert, Wien/München, Oldenbourg, 2003, p. 84-122.

KLÍMA Arnošt, *Manufakturní Období v Čechách (Le Développement manufacturier en Bohême)*, Praha, Nakladatelství Československé Akademie Věd, 1955.

–, « Zur Frage des Übergangs vom Feudalismus zum Kapitalismus in der Industrieproduktion in Mitteleuropa (vom 16. bis zum 18. Jh.) », dans Karl Obermann (dir.), *Probleme der Ökonomie und Politik in den Beziehungen zwischen Ost- und Westeuropa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Berlin, Rütten und Loening, 1960, p. 110-111.

–, « Mercantilism in the Habsburg Monarchy with special reference to the Bohemian Lands », trad. A. Teichova, *Historica*, 11, 1965, p. 112-118.

– et MACUREK Jan, « La question de la transition du féodalisme au capitalisme en Europe centrale (16^e-18^e siècles) », dans *International Congress of Historical Sciences, Stockholm 1960, Rapports*, IV, *Histoire moderne*, Göteborg, Almqvist & Wiksell, 1960, p. 84-105.

510

KLINGENSTEIN Grete & SZABO Franz A. J. (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektive zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz/Esztergom/Paris/New York, Schnider, 1996.

KLINGER Thibaut, « Évaluer les seigneuries de la noblesse austro-bohême à l'époque moderne : l'exemple des domaines de la famille Colloredo », *Histoire, économie, sociétés*, 2007/3, p. 59-86.

KOČÍ Josef, POLIŠENSKÝ Josef, ČECHOVÁ Gabriela (dir.), *Documenta bohemica bellum tricennale illustrantia*, Praha, Československá akademie věd. Archivní správa České Socialistické Republiky, vol. IV, *Der Grosse Kampf um die Vormacht in Europa*, 1978.

KOLLMAN Josef, *Der Dänisch-Niederdeutsche Krieg und der Aufstieg Wallensteins 1625-1630*, Praha, Academia, 1974.

KÖPECZI Béla, *La France et la Hongrie au début du XVIII^e siècle. Étude d'histoire des relations diplomatiques et d'histoire des idées*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.

– et alii, *Histoire de la Transylvanie*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1992.

KOVACSICS József (dir.), *Magyarország történeti demografiája (Histoire démographique de la Hongrie)*, Budapest, Közgazd. és Jogi Kvk., 1963.

KROISSMAYR Martin, « Geschichte der Herrschaft Walpersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Niederösterreich*, nouvelle série, III, 1904, p. 13-14.

KUBAT Jaroslav, « Příspěvek k dějinám dolování u nás v 16 », *Sborník archivních Prací*, t. VII, 1957, n° 2, p. 177-223.

LEBEAU Christine, *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS, 1996.

–, « Échanger des modèles dans la république des administrateurs au XVIII^e siècle : des cadastres italiens au cadastre joséphiste », dans Mireille Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe : l'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 247-263.

- LEITICH Ann Tizia, *Vienna Gloriosa, Weltstadt des Barock*, Wien, Wilhelm Andermann Verlag, 1947.
- LICHTENBERGER Elisabeth, *Die Wiener Altstadt. Von der mittelalterlicher Bürgerstadt zur City*, Wien, Franz Deuticke Verlag, 1997, 2 vol.
- LOEHR August O. von, « Die Finanzierung des siebenjährigen Krieges », *Numismatische Zeitschrift*, 58, Wien, 1925, p. 95-110.
- MAC KAY Derek, *Prince Eugene of Savoy*, London, Thames and Hudson, 1977.
- MAKKAI László, *Histoire de Transylvanie*, Paris/Budapest, PUF/Athenaeum, 1946.
- MANTRAN Robert, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris, Hachette, 1994.
- MARCZALI Henrik, *Hungary in the 18th century*, Cambridge, Cambridge UP, 1910.
- MARSINA Richard, *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16. storočie)*, Bratislava, Michal Kušík, 1959.
- MARTÍN Felipe Ruiz, « Las finanzas españolas durante el reinado de Felipe II », *Cuadernos de historia, Anexos de la revista Hispania*, 2, 1968, p. 109-173.
- MAURER Josef, *Cardinal Leopold Graf Kollonitsch*, Innsbruck, Rauch, 1879.
- et FRIESS Godfried Edmund, « Geschichte des k.k. Lustschlosses Schloßhof und des Marktes Hof an der March », *Blätter des Vereins für Landeskunde Nieder Österreich*, XXIII, Wien, 1889, p. 56-100, 209-262 et 437-467.
- MECENSEFFY Grete, « Im Dienste dreier Habsburger. Leben und Wirken des Fürsten Johann Weikhard Auersperg (1615-1677) », *AÖG*, 114, 1938, p. 295-509.
- MENSI FRANZ von, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, Graz/Wien, Styria, 1919.
- , *Geschichte der Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740, nach archivalischen Quellen*, Wien, Manz, 1890.
- MITROFANOV Paul von, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, Wien, Stern, 1910, t. I, p. 359.
- MÜLLER Johann, *Zacharias Geizkofler (1560-1617) des Heiligen Römischen Reiches Pfennigmeister und Oberster Proviantmeister im Königreich Ungarn*, Baden bei Wien, Veröffentlichungen des Wiener Hofkammerchivs, 3, 1938.
- NAGY Istvan, *A magyar kamara 1686-1848*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.
- NIEDERKORN Jan Paul, « Die europäischen Mächte und der Lange Türkenkrieg Kaiser Rudolfs II (1593-1606) », *AÖG*, 135, Wien, 1993, p. 189-213.
- NOUZILLE Jean, *Histoire de frontières : la frontière militaire austro-turque*, Paris, Berg International, 1990.
- , *Le Prince Eugène de Savoie et le sud-est européen (1683-1736)*, Paris, Champion, 2012.
- OBERLEITHNER Karl, « Österreichisches Finanzen- und Kriegswesen unter Ferdinand I: 1522-1564 », *AÖG*, 22, p. 1-233.
- Österreich zur Zeit Kaiser Josefs II. Mitregent Kaiserin Maria-Theresias, Kaiser und Landesfürst, Katalog der Nieder-Österreichische Landesausstellung in Melk*, NF 95, Wien, 1980.

- OTRUBA Gustav, « Die Anfänge und die Entwicklung der Industrie in Nieder-Österreich », *Unsere Heimat*, nouvelle série, t. 24, Wien, 1953, p. 73-85.
- , « Staatshaushalt und Staatsschuld unter Maria-Theresia und Joseph II. », dans Richard Georg Plaschka et Grete Klingenstein (dir.), *Österreich im Europa der Aufklärung. Kontinuität und Zäsur zur Zeit Maria Theresias und Joseph II.*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, t. 1, p. 197-249.
- PACH Zsigmond Pal, *Die ungarische Agrarentwicklung im 16-17. Jahrhundert. Abbiegung vom westeuropäischen Entwicklungsgang*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1964.
- PALFFY Géza, « Kriegswirtschaftliche Beziehungen zwischen der Habsburgermonarchie und der ungarischen Grenze gegen die Osmanen in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Ungarn-Jahrbuch*, München, 2005, p. 17-40.
- , « Le développement du système des magasins d'armement et de l'approvisionnement en matériel de guerre dans la région de l'Empire des Habsbourg », dans *Armes et culture de guerre en Europe centrale XV-XIX siècles*, Paris, Musée de l'Armée, 2008.
- , *Kingdom of Hungary and the Habsburg Monarchy in the 16th century*, New York, Columbia UP, 2009.
- PARKER Geoffrey, *The Military Revolution. Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge UP, 1988.
- PEKAŘ Josef, *Ceské katastrofy 1654-1789*, Praha, Historický klub, 1932.
- PESAK Václav, *Dějiny královské české komory od roku 1527 (Histoire de la Chambre royale de Bohême)*, Praha, Sborník Archivu Ministerstva vnitra III, 1930.
- PILLICH Walter, « Ein französischer Künstler im Dienste des Wiener Hofes 1686-1740 », *Jahrbuch des Vereins für Geschichte der Stadt Wien*, t. XII, Wien, 1956, p. 131 sq.
- PLACHT Otto, *Ceske Dane 1517-1652 (Les Impôts tchèques)*, Praha, Jednota českých matematiku a fysiků, 1924.
- , *Lidnatost a společenská skladba českého státu v 16-18 století*, Praha, ČSAV, 1957.
- POLISENSKY Josef & KOLLMANN Josef, *Wallenstein Feldherr des dreißigjährigen Krieges*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 1997.
- POSCH Fritz, « Die Niederländische Artaturmeisterschaft in Wiener Neustadt », *Unsere Heimat*, nouvelle série, 21, Wien, 1950, p. 46-55.
- , « Philipp Wilhelm von Hörgnik », *MIÖG*, 61, Gratz, 1953, p. 335-357.
- PRIBRAM Alfred Francis, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold I », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung (MIÖG)*, Wien, 1893, p. 589-652.
- , *Das böhmische Commerzcollegium und seine Thätigkeit, ein Beitrag zur Geschichte des böhmischen Handels und der böhmischen Industrie im Jahrhunderte nach dem westfälischen Frieden*, Prague, Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 1898.
- , *Geschichte der Löhne und Preise in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.

- RATKOS Peter, « Banskobystrické mediarske podniky za Bocskayho postvania » (« Les mines de cuivre de Banska Bystrica au temps de la révolte de Bocskai »), *Historicky Sbornik*, VIII, 1950, p. 60-64.
- RAUSCHER Peter, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, Publications de l'Institut für Österreichische Geschichtsforschung, t. 41, Wien, Oldenbourg Verlag, 2004.
- , *Kaisertum und hegemoniales Königtum: Die kaiserliche Reaktion auf die niederländische Politik Philipps II. von Spanien*, dans Friedrich Edelmayer (dir.), *Hispania-Austria II. Die Epoche Philipps II. (1556-1598)*, Wien/München, Studien zur Geschichte und Kultur der iberischen und iberoamerikanischen Länder, 1999
- REDLICH Fritz, *The German Military Enterpriser and his work force*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1964 (4^e Beiheft du *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte Beihefte*).
- REINHARD Marcel, ARMENGAUD André et DUPÂQUIER Jacques, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
- REPGEN Konrad, « Ferdinand III, 1637-1657 », dans Anton Schindling, Walter Ziegler (dir.), *Die Kaiser der Neuzeit: 1519-1918, Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*, München, C. H. Beck, 1990, p. 142-167.
- RILL Gerhard, *Fürst und Hofin Österreich*, t. 2, *Gabriel von Salamanca, Zentralverwaltung und Finanzen*, Wien, Böhlau, 2002.
- ROBERTS Michael, *The Military Revolution, 1560-1660*, Belfast, Boyd, 1955.
- ROSENTHAL Eduard, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *AÖG*, 69, p. 81-128.
- ROTHENBERG Günther Erich, *The Austrian Military Border in Croatia 1522-1747*, Urbana, Illinois UP, 1960.
- ROY Philippe, « La diète de 1687 », dans Daniel Tollet (dir.), *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1996, p. 97-113.
- , *Louis XIV et le second siège de Vienne (1683)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- ROZDOLSKI Roman, *Die grosse Steuer und Agrarreform Josephs II*, Warsaw, Paistwowe Wydawnictwo Naukowe, 1961.
- SAVILLE Pierre, *Un Juif à la cour, le résident royal Berend Lehman, 1661-1730*, s.l., 1971.
- SRBIK Heinrich von, *Der staatliche Exporthandel Österreichs von Leopold I bis Maria-Theresia. Untersuchungen zur Wirtschaftsgeschichte Österreichs im Zeitalter des Merkantilismus*, Wien/Leipzig, W. Braumüller, 1907.
- SCHACHINGER Anton, « Das Kaiserliche Waldamt und die Herrschaft Purkersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Osterreich*, Wien, 1944-1948, t. 29, p. 167-272.
- SCHILLING Heinz, *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763*, Berlin, Siedler Verlag, 1988.
- SCHLITTER Hanns, *Briefe der Erzherzogin Marie Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II: nebst einer Einleitung: zur Geschichte der französischen Politik Leopolds II*, *Fontes Rerum Austriacarum*, 48, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1896.

- SCHNEE Heinrich, *Die Hoffinanz und der moderne Staat. Geschichte und system der Hoffaktoren an deutschen Fürstenhöfen im Zeitalter des Absolutismus*, Berlin/München, Duncker und Humblot, 1953-1963, 4 vol.
- SCHWARZ Henry F., *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1943.
- SCHWINKOWSKY W., « Die Reichsmünzreformbestrebungen in den Jahren 1665-1670 und der Vertrag von Zinna », *WSWG*, 14, 1918, p. 1-87.
- SZAKÁLY Ferenc, *Magyar adóztatás a török hódoltságban (La Fiscalité hongroise sous la domination turque)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1981.
- SZANTAY Antal, *Regionalpolitik im alten Europa. Die Verwaltungsreformen Josephs II. in Ungarn, in der Lombardei und in den österreichischen Niederlanden (1785-1790)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 2005.
- TAPIÉ Victor-Lucien, *La France & les débuts de la guerre de Trente Ans*, Paris, Alcan, 1934.
- , *Monarchie et Peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.
- , *L'Europe de Marie-Thérèse*, Paris, Fayard, 1973.
- TEZNER Friedrich, *Die landesfürstliche Verwaltungsrechtspflege in Österreich vom Ausgang des 15. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Wien, A. Hölder, 1898-1902.
- THIEL Victor, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich, im 17. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich, nouvelle série*, t. II, Wien, 1903, p. 167-323.
- TOLLET Daniel, *Histoire des Juifs en Pologne du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1992.
- , *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1995.
- TOTH Ferenc, *Saint-Gothard 1664. Une bataille européenne*, Panazol, Lavauzelle, 2007.
- TRIVELLINI Anna M., *Il cardinale. Francesco Buonvisi, nunzio a Vienna (1675-1689)*, Firenze, L. S. Olschki, 1958.
- Valsecchi, Franco, « Joseph II. und die Verwaltungsreform in der Lombardei », *Historica*, dir. Hugo Hantsch, Eric Voegelin, Franco Valsecchi, Fribourg-en-Brisgau, 1965, p. 147-173.
- VARKONYI Ágnes, « Habsburg Absolutism and serfdom in Hungary at the turn of the 17th and 18th centuries », *Studia Historica*, I, Budapest, 1965, p. 354-387.
- VILFAN Sergij, « Crown, Estates and the financing of Defence in Inner Austria », dans Robert J. W. Evans et Trevor V. Thomas (dir.), *Crown, Church and Estates*, London, McMillan, 1991, p. 70-79.
- VOLF Miroslav, « Královský důchod a uver XVI Století » (« La Chambre de Bohême et ses revenus au XVI^e siècle »), *Český časopis historický*, t. 48-49, 1947-1948, p. 110-171.
- WAGNER Georg, *Das Türkenjahr 1664. Eine europäische Bewährung. Raimund Montecuccoli, die Schlacht von St. Gotthard-Mogersdorf und der Friede von Eisenburg (Vasvár)*, Eisenstadt, 1964.
- WALTER Friedrich, *Die Theresianische Staatsreform von 1749*, Wien, Verlag filr Geschichte und Politik, 1958.

- , *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung in der Zeit Maria Theresias (1740-1780)*, Wien, Verlag Adolf Holzhausens Nachfolger, 1938.
- WANDRUSZKA Adam, *Leopold II, Erzherzog von Österreich, Großherzog von Toskana, König von Böhmen und Ungarn, Römischer Kaiser*, Wien, Herold, 1962-1963, 2 vol.
- WELLMANN Imre, « Merkantilistische Vorstellungen im 17. Jahrhundert und Ungarn », *Nouvelles études historiques hongroises*, I, Budapest, 1965, p. 315-354.
- WISNICKI Fritz, « Die Geschichte der Abfassung des Tractatus de iuribus incorporalibus », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder Österreich*, NF 20, 2, 1927, p. 69-91.
- WYSOCKI Josef, « Die Kurmainzer Reichstagsdirektorien um 1680. Die Praxis einer Reichsinstitution », dans Johannes Bärmann, Alois Gerlich & Ludwig Petry (dir.), *Festschrift Johannes Bärmann*, Wiesbaden, Steiner, 1967, p. 153-167.
- WOLF Adam, « Die Hofkammer unter Leopold I. », *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften*, t. II, Wien, 1864.
- , *Fürst Wenzel Lobkowitz, erster geheimer Rath Kaiser Leopold's I., 1609-1677. Sein Leben und Wirken*, Wien, W. Braumüller, 1869.
- WOLF Jurgen R., *Steuerpolitik im schlesischen Ständestaat. Untersuchungen zur Sozial- und Wirtschaftsstruktur Schlesiens im 17. und 18. Jahrhundert*, Marburg/Lahn, Herder-Institut, 1978.
- ZÖLLNER Erich, *Geschichte Österreichs: von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Wien, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1990.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	7
Introduction	9
Définition de la Monarchie autrichienne	9
Les devoirs de la Monarchie autrichienne	12
Les moyens financiers	16
L'historiographie du sujet.....	18
À propos de trois ouvrages.....	20
CHAPITRE 1	
Les territoires des Habsbourg	29
Description de l'espace.....	30
Les Pays héréditaires.....	30
La Bohême et les pays adjacents, Moravie, Silésie, Lusace.....	33
Le royaume de Hongrie	36
La Galicie.....	38
Le Saint-Empire	38
La population	43
La diversité linguistique	46
Le pluralisme confessionnel.....	48
Les structures sociales de la Monarchie	50
L'Ordre des prélats.....	50
L'Ordre des chevaliers.....	56
Les villes.....	57
Les paysans (<i>Bauernstand</i>).....	60
Les institutions.....	63
Le gouvernement central.....	63
Les institutions représentatives : les diètes	65
CHAPITRE 2	
Traits originaux de la vie économique.....	77
La production : le secteur primaire	77
L'agriculture	78
Les mines	82
Le mercantilisme	86
Les théories des caméralistes	86
La métallurgie et le textile.....	90

L'économie hongroise	94
L'essor du XVIII ^e siècle	95
Les compagnies de commerce.....	96
La politique monétaire	99
L'ordonnance monétaire de 1559.....	100
La dévaluation (<i>Münzcalada</i>) de Ferdinand II (1622-1623).....	102
La politique monétaire de Léopold I ^{er}	104
La dévaluation de 1693.....	106
La politique monétaire de Marie-Thérèse et de Joseph II	108
La question des salaires et des prix.....	109
La valeur de l'argent : quelques exemples de prix et de salaires	110
Prix et salaires au XVI ^e siècle	110
La conjoncture de la période 1640-1720.....	111
La conjoncture au XVIII ^e siècle	116

CHAPITRE 3

518

L'administration des finances de l'empereur. Institutions et personnel.....	119
L'administration centrale.....	119
La Chambre des Comptes de Vienne (<i>Hofkammer</i>)	119
La place de la Chambre des Comptes dans le gouvernement central de la Monarchie..	122
Les différentes caisses	125
L'administration provinciale, les chambres d'Autriche, de Bohême et de Hongrie	127
Les Pays héréditaires.....	127
Les pays de la Couronne de Bohême	131
Le royaume de Hongrie.....	133
Le personnel de la Chambre des Comptes de Vienne	136
Les présidents	137
Les conseillers	144
Le personnel subalterne	148
L'administration des États	151
Les réformes de Marie-Thérèse	159

CHAPITRE 4

Les dépenses	163
La Frontière militaire.....	163
L'organisation de la Frontière militaire.....	163
Le coût de la Frontière	165
Le financement de la Frontière	167
L'entretien de la Frontière au XVII ^e siècle	172
La Frontière militaire au XVIII ^e siècle	176
Les forteresses des Pays héréditaires	177
Les troupes de ligne	179
Le coût du simple soldat.....	179
Le prix de revient d'un régiment	184
Les dépenses de recrutement.....	188

L'introduction de la conscription.....	191
L'équipement du soldat.....	192
L'évaluation approximative des dépenses militaires.....	195
Les dépenses civiles : la Cour et l'administration	200
Les dépenses de Cour au ^{xvi} ^e siècle.....	200
L'entretien de la Cour impériale au ^{xvii} ^e siècle	202
L'évolution au ^{xviii} ^e siècle.....	207
Reversements de la pairie de la Cour.....	209
 CHAPITRE 5	
Les revenus du domaine (<i>cameralia</i>).....	213
Le domaine foncier	213
Les revenus des domaines dans les pays de la Couronne de Bohême	216
Les revenus de la Hongrie	218
Les droits régaliens ou « Regalia ».....	220
La frappe de la monnaie	220
Les mines de Hongrie	221
La taxe sur les Juifs.....	222
Les gabelles	224
Les douanes et péages.....	229
Les douanes en Autriche	229
Les douanes en Hongrie	231
La politique douanière de Joseph II.....	233
Les aides (impôts sur les boissons).....	235
En Basse-Autriche	235
En Bohême.....	236
Les expédients	240
Les jeux du hasard	240
Le tabac	241
La vénalité des offices	242
 CHAPITRE 6	
Les impôts directs dans la Monarchie des Habsbourg.....	249
Les impôts directs.....	251
La structure de la Contribution	251
La répartition et la perception	253
La contribution en Autriche.....	254
En Styrie	258
Les pays de la Couronne de Bohême	261
Les projets de réforme.....	267
La Moravie.....	273
La Silésie	274
L'État hongrois et l'impôt direct.....	276
Les impôts directs exceptionnels. L'impôt turc. La capitation.....	287

La capitation	290
La pression fiscale	293
La pression fiscale par province	294
La pression fiscale par groupe social	295
La pression fiscale en Basse-Autriche	299
L'évolution au XVIII ^e siècle.....	300

CHAPITRE 7

Les aides extérieures	303
L'aide du Saint- Empire dans la lutte contre les Turcs	303
Les contributions traditionnelles	304
Le produit de l'impôt turc (1540-1587)	306
Le financement de la Frontière militaire après 1576	310
Les guerres turques du XVII ^e siècle	312
L'aide du Saint-Empire dans les conflits intra-européens	316
L'aide espagnole	318
La guerre de Quinze Ans (1593-1608)	320
La guerre de Trente Ans	322
La seconde moitié du XVII ^e siècle	325
L'aide du Saint-Siège	328
La guerre de Quinze Ans (1593-1606)	328
Les guerres turques du XVII ^e siècle	331
La reconquête de la Hongrie	333
L'aide des Puissances maritimes	335
L'aide française après le renversement des alliances de 1756.....	338

520

CHAPITRE 8

Le crédit.....	341
Les aspects techniques du crédit.....	342
Le taux d'intérêt	342
Les garanties.....	342
Les anticipations	345
Le crédit à moyen terme	346
Les créanciers de la Chambre des Comptes.....	348
Les officiers de finances	348
Les banquiers	353
Les États et Ordres	355
La banque juive	362
Samuel Oppenheimer.....	362
La banque juive au XVIII ^e siècle.....	369
La Banque de la ville de Vienne.....	370
La première tentative.....	370
La seconde tentative.....	371
L' <i>Universalbanalität</i> (1715-1723)	372
Le crédit extérieur	375

CHAPITRE 9

Le déficit : fatalité, mythe ou mauvaise gestion ?	383
Un fait brut : l'impasse budgétaire	383
Les témoignages des contemporains	383
L'approche quantitative	384
Le déficit budgétaire sous Joseph II	392
L'explication	394
Les dépenses excessives	394
La corruption	395
L'explication : la complexité des structures administratives	400
La Chambre des Comptes et le budget	400
La trésorerie	401
Le contrôle	404
Le poids de la collégialité	405
La coordination des décisions	407
L'explication : le pouvoir des diètes	410

CHAPITRE 10

L'illusion des réformes	417
La réforme des techniques de gestion	417
Le budget	417
Le contrôle	419
La trésorerie	422
La réforme des institutions sous Léopold I ^{er}	423
Le Commissariat général des guerres	424
La Députation	426
La réforme de la fiscalité	430
Les fondements théoriques de la réforme	430
L'accise générale en Silésie	438
Les premières réformes de Marie-Thérèse	439
Les réformes ultérieures de Marie-Thérèse (1763-1780)	445
La réforme fiscale de 1763	449
La réforme de l'impôt foncier	458
Conclusions générales	465
Chronologie	475
Glossaire	483
Bibliographie	499
Sources imprimées	499
Ouvrages et articles	504
Table des matières	517

